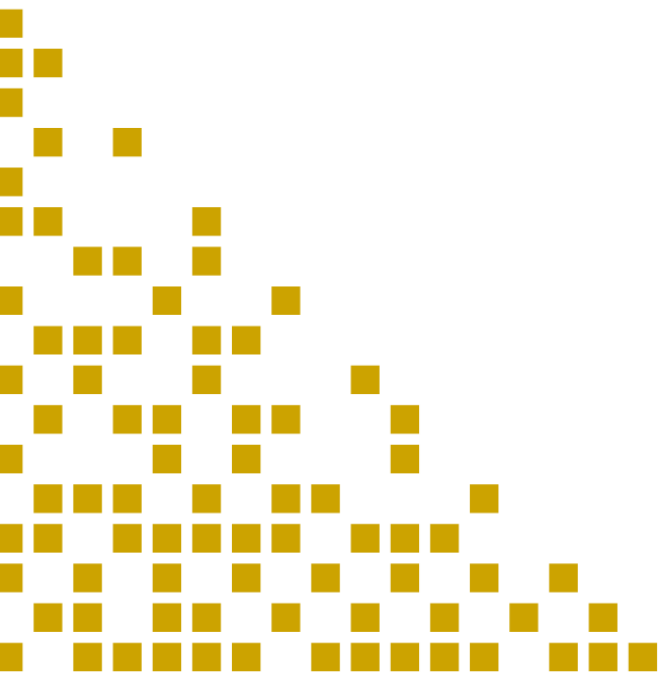


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025





Sommaire

◆ Les faits marquants	4
◆ L'ARS Corse : nos missions, notre organisation, nos moyens	6
◆ Le Projet régional de santé, un outil de stratégie et de pilotage	7
◆ PRSE 4 : Agir ensemble pour un environnement plus sain	8
◆ Communiquer, informer et promouvoir la santé	10
◆ Démocratie en santé	12
◆ Innover pour mieux répondre aux besoins du territoire	17
◆ Ressources humaines en santé : former, attirer, fidéliser	23
◆ Accompagner la santé des plus démunis	26
◆ Promouvoir la qualité et la sécurité	30
◆ L'organisation du système de santé	37
◆ Coordonner et fédérer les acteurs au plus près des territoires	51
◆ Développer les accompagnements dans le domaine médico-social	58
◆ Promouvoir la santé	72
◆ Protéger la population et contribuer à la santé environnementale	85
◆ Culture et santé	91
◆ Les dépenses de santé en Corse	93

Les faits marquants

Janvier

Santé et solidarité : un projet inédit pour les familles monoparentales

L'ARS Corse a lancé un projet innovant pour renforcer la santé des familles monoparentales vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio. Financé à hauteur de 140 000 €, il vise à améliorer le bien-être des parents et enfants de moins de 6 ans à travers une approche globale et participative. Un jeu pédagogique " 7 en main " a été créé pour sensibiliser de façon ludique les familles et soutenir les éducateurs dans leur accompagnement.



Février

20 ans de la loi Handicap : une mobilisation réussie sur tout le territoire insulaire

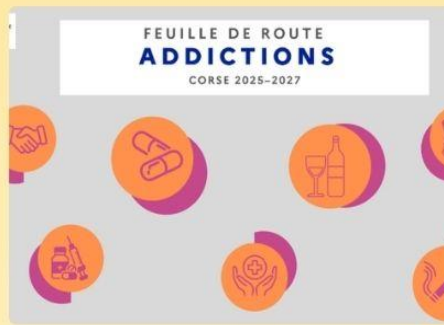
À l'occasion du 20^e anniversaire de la loi du 11 février 2005, l'ARS Corse s'est mobilisée aux côtés de ses partenaires pour célébrer deux décennies d'avancées en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Plusieurs événements se sont déroulés du 10 au 16 février 2025 à travers l'île, témoignant d'un engagement collectif fort.



Mars

Une solution concrète pour lutter contre le risque de désertification médicale dans l'Ouest Corse

Un cabinet médical secondaire a été inauguré à OTA-PORTO. Suite au départ du seul médecin sur le territoire, une forte mobilisation des élus, de la MSP de Cargèse et de l'ARS Corse a permis de trouver une solution : le cabinet sera ouvert deux jours par semaine et des renforts estivaux sont prévus pour tenir compte de l'afflux de population dans cette zone géographique très touristique. Cette initiative incarne parfaitement la stratégie de territorialisation promue par l'agence.



Avril

Les Rencontres Territoriales en Santé

Du 27 mars au 9 juillet 2025, l'ARS Corse a sillonné les neuf territoires de projets de l'île pour aller à la rencontre des habitants, des élus, des professionnels de santé et des associations. Ces Rencontres Territoriales en Santé ont permis d'échanger, informer et co-construire ensemble un système de santé plus proche des réalités locales.

Un focus sur les soins palliatifs était à l'ordre du jour de ces rencontres pour mieux accompagner et anticiper les besoins des professionnels et des usagers.

Mai

Addictions : une nouvelle dynamique régionale

La Corse s'est dotée d'une nouvelle feuille de route 2025-2027 pour renforcer la prévention et l'accès aux soins en matière d'addictions.

Construite avec les acteurs du territoire, elle fixe six priorités, dont la prévention dès le plus jeune âge, le soutien aux familles et la formation des professionnels.

Une dynamique collective est engagée pour des réponses coordonnées, innovantes et proches des besoins des territoires.

Juin

Chikungunya : une épidémie inédite maîtrisée en Corse

L'été 2025 a été marqué par les premiers cas autochtones de chikungunya en Corse. Au total, 14 cas ont été confirmés chez des personnes n'ayant pas voyagé en zone tropicale. Face à cette situation, l'ARS Corse, en lien avec Santé publique France et la Collectivité de Corse, a immédiatement déployé des mesures renforcées : enquêtes épidémiologiques et entomologiques, démoustication ciblée, recherche active de cas et information du voisinage et des professionnels de santé.

Les faits marquants

Juillet

Centre hospitalier de Bastia : urgences régulées pour des soins mieux orientés
Déployée mi-juillet, la régulation des urgences du Centre Hospitalier de Bastia par le centre 15 a été mise en place afin d'assurer une prise en charge adaptée et sécurisée des patients. Ce dispositif, en place 24h/24 et 7j/7, permet à chaque appelant d'être orienté par un médecin régulateur vers la solution la plus appropriée : conseil, consultation ou service d'urgence. Objectif : fluidifier les parcours de soins, garantir la sécurité des patients et préserver la qualité de l'accueil aux urgences.



Août

Deux visites ministérielles autour de la santé en Corse
L'été 2025 a été marqué par deux visites ministérielles. Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, a inauguré à Ajaccio le nouvel hôpital privé Sud Corse, symbole du renforcement de l'offre de soins sur l'île. Quelques jours plus tôt, Yannick Neuder, ministre délégué à la Santé et à l'Accès aux soins, avait échangé avec les professionnels et élus sur l'organisation et les perspectives du système de santé en Corse.



Septembre

Création du CoReSS Corse
La Corse dispose désormais de son Comité Régional de Coordination de la Santé Sexuelle (CoReSS), placé sous l'autorité de l'ARS Corse et adossé au Centre hospitalier d'Ajaccio. Financé à hauteur de 420 000 €, il réunit professionnels, institutions, usagers et personnalités qualifiées pour renforcer la prévention, le dépistage et la qualité des actions en santé sexuelle. L'installation officielle du comité s'est tenue le 19 novembre, marquant une nouvelle étape dans la structuration de la politique régionale en santé sexuelle.



Prévenir l'iatrogénie médicamenteuse grâce aux

CEPPIM
CENTRE EXPERT DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DE L'IATROGÉNIE MÉDICAMENTEUSE



Octobre

Réduire les erreurs médicamenteuses en Corse
L'ARS Corse et l'OMÉDIT PACA-Corse ont renforcé la prévention des erreurs médicamenteuses en Corse autour de deux temps forts : le déploiement, en hôpital de jour, des Centres Experts de Prévention et de Prise en Charge de l'Iatrogénie Médicamenteuse (CEPPIM), et la mobilisation des acteurs de santé lors de la journée régionale « Déprescrire pour mieux soigner » du 11 octobre 2025.

Novembre

Une formation inédite pour transformer la santé en Corse
L'ARS Corse et l'Université des Patient-es – Sorbonne lancent à Ajaccio une Master class gratuite et ouverte à tous, pour repenser collectivement le système de santé insulaire. Cette formation participative, répartie sur six jours, s'adresse aux usagers, aidants, patients, associations et professionnels du soin ou du social. Objectif : donner la parole à ceux qui vivent la santé au quotidien, partager les expériences et construire ensemble des solutions concrètes pour une santé plus humaine et inclusive.

Décembre

Un nouvelle directrice à l'ARS Corse
Le 15 décembre 2025, Mme Christelle Boucher-Dubos a pris ses fonctions de directrice générale de l'ARS Corse, avec l'ambition d'une agence ouverte, réactive et proche du terrain. Deux jours plus tard, le 17 décembre, elle s'est rendue au Centre hospitalier d'Ajaccio, aux côtés du préfet de Corse-du-Sud, pour échanger avec les équipes et découvrir plusieurs avancées de l'offre de soins : pédiatrie, gynécologie-obstétrique, Institut du Sein Ajaccien, SRPR, hôpital de jour d'oncologie/radiothérapie et SAMU 2A. Une visite de terrain pour saluer l'engagement des équipes et les projets structurants au service de la population.



Nos missions

L'Agence Régionale de Santé assure un pilotage unifié de la santé au niveau régional afin d'améliorer l'efficacité du système de santé et de mieux répondre aux besoins de la population. Elle a deux missions principales : le pilotage de la politique de santé publique (veille sanitaire, prévention, gestion des crises) et la régulation de l'offre de santé (répartition des soins, autorisation et allocation des ressources aux établissements et services sanitaires et médico-sociaux). Elle coordonne les activités des structures médicales et médico-sociales, tout en contrôlant leur fonctionnement et leur financement.

Créées en 2010, les ARS favorisent la transversalité des politiques de santé pour décloisonner les parcours de soins et assurer une meilleure coordination entre les acteurs sur la totalité du champ de la santé. La loi de modernisation de 2015 a renforcé leur rôle en mettant l'accent sur les soins de proximité, la coopération entre établissements, et la promotion de la démocratie sanitaire.

Notre organisation

Une organisation autour de 4 directions métiers et 1 direction déléguée

- ◆ La directrice générale : Marie-Hélène LECENNE a exercé ses fonctions jusqu'au 15 décembre 2025, date à laquelle **Christelle BOUCHER-DUBOS** a été nommée pour lui succéder.
- ◆ La directrice générale adjointe : **Marie-Pia ANDREANI**
- ◆ La direction générale, à laquelle sont rattachées les fonctions ressources et la communication, s'appuie dans ses arbitrages sur les actions mises en œuvre par **3 directions métiers** et une direction déléguée :



- ◆ La direction de la santé publique
- ◆ La direction de l'offre de soins
- ◆ La direction du médico-social
- ◆ La direction déléguée de la stratégie et de la qualité

Le CODIR

- ◆ Directrice générale
- ◆ Directrice générale adjointe
- ◆ Directrice départementale 2A
- ◆ Directrice départementale 2B
- ◆ Agent Comptable/ directeur financier
- ◆ Directrice de la Santé Publique (DSP)
- ◆ Directeur de l'Offre de Soins (DOS)
- ◆ Directrice du Médico-Social (DMS)
- ◆ Directeur des ressources humaines (DRH)
- ◆ Directeur délégué à la stratégie et la qualité

Nos moyens

Les moyens humains

Au 31 décembre 2025, l'effectif total de l'agence est de **117 ETP** répartis comme suit :

- ◆ 113 ETP pour les effectifs sous plafond d'emplois
- ◆ 4 ETP pour les personnels hors plafond dédiés au pilotage régional des projets ESMS numérique en santé (à noter un poste affecté à la cybersécurité) et à la transformation de l'offre secteur handicap (CNSA).

L'agence a accueilli **4 stagiaires**.

76 sessions de formations ont été organisées pour un total de **350** jours de formation.

Les moyens financiers

Budget principal

Dépenses en crédits de paiement

12 338 891 €

dont :

Personnel **10 952 307 €**

Fonctionnement **1 148 729 €**

Intervention hors FIR-PAI : **45 000 €**

Investissement **192 855 €**

Budget annexe FIR-PAI

Dépenses en crédits de paiement

43 433 788 €

Le Projet régional de santé, un outil de stratégie et de pilotage

L'action de l'agence régionale de santé est guidée par le projet régional de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de santé de Corse. Il définit la stratégie régionale de santé, organise et programme sa mise en œuvre opérationnelle et fixe les ambitions et les priorités régionales de santé.



PRS 2025 : des évolutions concrètes pour répondre aux besoins des Corse:

En 2025, le **Projet régional de santé (PRS) de Corse** a fait l'objet d'une **actualisation ciblée**, afin d'adapter l'offre de soins aux besoins concrets de la population et aux réalités du territoire.

Cette révision s'est concentrée sur **trois priorités majeures** :

- ◆ l'assistance médicale à la procréation,
- ◆ la médecine d'urgence
- ◆ la prise en charge de la douleur chronique.

Mieux accompagner les projets parentaux en Corse

La révision du PRS a permis de **conforter l'offre d'assistance médicale à la procréation** existante sur l'île, en l'inscrivant pleinement dans le schéma régional de santé.

Elle acte et sécurise, dans ce cadre, les activités du **centre de fertilité de Corse**, créé en 2024, associant le centre hospitalier de Bastia et le laboratoire de biologie médicale privé VIALLE, en tenant compte des évolutions récentes du cadre réglementaire.

Concrètement, cela signifie **moins de déplacements hors de Corse**, un **meilleur accès aux soins** pour les personnes concernées et une prise en charge plus proche, plus humaine et mieux sécurisée.

Améliorer la prise en charge de la douleur chronique

Enfin, la révision du PRS renforce **la lisibilité et le suivi** de la politique régionale en matière de la **douleur chronique**.

Elle permet d'actualiser les objectifs et les indicateurs, afin de mieux évaluer les actions menées, de renforcer les coopérations entre professionnels et de mieux répondre aux besoins des patients, y compris des plus jeunes.

Le maillage territorial a ainsi été consolidé (**labellisation à Ajaccio, permanence avancée à Sartène**), tandis que la filière pédiatrique a été renforcée par la formation des **professionnels de santé**. Cette dynamique se poursuit par l'intégration de la douleur chronique dans les **projets médicaux des deux CTPS**, dans la feuille de route de la cellule d'animation territoriale **soins palliatifs** et au sein du dispositif expert régional de la filière **endométriose** Corse.



Adapter l'organisation des urgences aux réalités du territoire

La révision 2025 a également permis **d'adapter l'organisation de la médecine d'urgence** aux contraintes géographiques et saisonnières propres à la Corse, en mobilisant les leviers de la réforme nationale pour renforcer la **gradation** de la réponse et sécuriser les parcours.

Elle s'est traduite par la transformation de l'accueil médical non programmé de **Corte** en antenne, rattaché au centre hospitalier de Bastia, la réorganisation de l'antenne SMUR d'Ajaccio basée à **Porto-Vecchio** dans une logique de coopération renforcée et l'articulation des SMUR de **Bonifacio** et de **Sartène** avec les maisons médicales de garde, incluant un renfort estival à Sartène.

Le déploiement **d'unités mobiles paramédicalisées**, le développement des protocoles de réorientation et le renforcement des correspondants du SAMU dans les **territoires éloignés** complètent ce dispositif pour faire face aux tensions et aux situations exceptionnelles. sécuriser les parcours.

L'objectif est simple : **garantir une réponse aux urgences pour tous, partout, et en toute sécurité.**





PRSE 4 : Agir ensemble pour un environnement plus sain

Le Plan régional santé-environnement 4 (PRSE 4), approuvé en avril 2024 constitue le cadre stratégique de référence pour la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et l'amélioration du cadre de vie en Corse.

Fruit d'une co-construction avec les acteurs de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de l'agriculture, de l'urbanisme, du sport et de la recherche, le plan a fixé les priorités régionales jusqu'en 2028.

Articulé autour de trois grands axes — rendre le cadre de vie plus favorable à la santé, réduire les expositions environnementales prioritaires et renforcer les compétences locales — il a fédéré l'ensemble des partenaires autour de 19 actions concrètes au service d'une meilleure santé environnementale pour tous.



Climat et santé

Adapter le système de santé aux enjeux climatiques : une réflexion territorialisée en Corse

Dans le cadre des travaux de la **COP régionale** consacrés à l'**adaptation au changement climatique**, un temps d'échange dédié à la résilience du système de santé s'est tenu le 6 novembre 2025.

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte marqué par l'augmentation des risques sanitaires liés au climat : canicules, pollution, maladies vectorielles ou encore impacts accrus sur les populations vulnérables.

Face à ces défis, le système de santé est appelé à jouer un rôle clé dans la transition écologique, en réduisant son empreinte environnementale à travers des actions sur les bâtiments, la consommation énergétique, les achats responsables, la gestion des déchets et des produits de santé. Parallèlement, l'anticipation des effets du changement climatique implique de renforcer la prévention, d'adapter l'organisation des soins et d'intégrer pleinement les risques climatiques dans les réponses sanitaires.

Cette démarche s'appuie également sur la mobilisation des acteurs du territoire : un questionnaire en ligne a permis de recueillir besoins, priorités et propositions afin de construire collectivement une planification écologique de la santé, adaptée aux spécificités de la Corse.



Les travaux menés en 2025 dans le cadre de la COP régionale ont mis en évidence l'impact croissant des dérèglements climatiques sur la santé en Corse : augmentation des vagues de chaleur, dégradation de la qualité de l'air, développement des maladies vectorielles et vulnérabilité accrue des publics fragiles. Ces constats renforcent la nécessité d'agir simultanément sur la prévention des risques sanitaires et sur la résilience du système de santé.



Une conseillère pour accompagner la transition énergétique en santé



Carla Goalard
CTEES

Dans le cadre du Ségur de la santé, la Corse bénéficie du dispositif de **Conseiller en Transition Énergétique et Écologique en Santé (CTEES)**, rattaché à l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse. Cette conseillère accompagne les établissements sanitaires et médico-sociaux dans la structuration de leurs démarches de développement durable : performance énergétique, gestion des déchets, mobilité ou écoconception des soins.

Véritable facilitatrice de projets, elle contribue à la mise en œuvre d'actions concrètes, comme la démarche globale engagée par le Centre hospitalier de Sartène ou l'élaboration d'outils pratiques à destination des établissements, renforçant ainsi l'ancrage opérationnel du PRSE 4 sur l'ensemble du territoire.

L'année 2025, première année de déploiement du plan d'actions du PRSE4

PRSE 4 : un pilotage partenarial et opérationnel

Dix-huit mois après sa publication (avril 2024), le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4), piloté par l'État, l'ARS Corse et la Collectivité de Corse, confirme sa dynamique opérationnelle et partenariale. Son premier bilan a été partagé le 4 décembre lors d'une rencontre réunissant près de **30 acteurs engagés en santé-environnement**.

Structuré en trois axes, le PRSE 4 a permis de lancer 19 actions concrètes : amélioration du cadre de vie et réduction des pollutions, prévention des expositions environnementales et des risques émergents liés au climat, et renforcement des compétences locales via des échanges, outils communs et actions de montée en compétences.



La formation "Una Sola Saluta" : cap sur une communauté de pratique régionale

Parmi les actions phares du PRSE 4, la formation "Una Sola Saluta", portée par l'ARS Corse en partenariat avec Promotion Santé Corse, s'est achevée en mai 2025 après plusieurs semaines d'échanges riches et de webinaires dédiés à la santé environnementale.

L'objectif : faire émerger une communauté de pratique régionale autour d'une vision intégrée de la santé.

Les échanges ont porté sur des enjeux clés pour le territoire :

- ◆ les déterminants de santé,
- ◆ l'approche intégrée de l'exposome,
- ◆ la qualité de l'air,
- ◆ l'alimentation durable,
- ◆ les liens entre santé mentale et environnement,
- ◆ les risques chimiques,
- ◆ et l'urbanisme favorable à la santé.

Cette formation, co-construite avec les partenaires régionaux du PRSE (Collectivité de Corse, MSA, Université de Corse, CH de Bastia, URPS, CPTS Balagne...), a permis de renforcer les compétences locales et de favoriser le partage d'expériences autour d'une culture commune de la santé durable.

Ce cycle a marqué une étape importante pour structurer un réseau d'acteurs engagés autour d'une approche globale et préventive de la santé, faisant de la santé environnementale un levier fort pour une Corse plus saine et plus résiliente.

70

C'est le nombre de professionnels de santé (médecins, infirmiers, diététiciens, sage-femmes) qui ont suivi ce cycle de formation, conçu en 3 modules.



Communiquer, informer et promouvoir la santé

La newsletter de l'ARS : un outil indispensable d'information et de proximité

La newsletter de l'ARS Corse s'est imposée comme un **rendez-vous mensuel incontournable** pour suivre l'actualité de la santé sur le territoire. D'abord **trimestrielle**, elle est devenue **mensuelle en janvier 2025** afin de mieux répondre aux attentes des lecteurs.

Cette lettre d'information propose un panorama complet des sujets de santé développés sur l'île : projets de soins, innovations, actions de prévention et initiatives locales.

Élus, professionnels du médico-social, institutions, collectivités, associations et grand public y retrouvent les dernières actualités santé en Corse, les campagnes de prévention et les projets portés par l'ARS et ses partenaires.

N'hésitez pas à vous abonner en flashant ce QR code



Accessible, claire et dynamique, la newsletter constitue aujourd'hui un **outil essentiel de partage, de transparence et de proximité**, contribuant à mieux faire connaître les politiques publiques de santé et les actions menées au service des habitants de Corse.

2500

C'est le nombre de lecteurs à la Newsletter de l'ARS Corse

CHIFFRES CLÉS 2025

Communiqués
de presse

30

Conférences
de presse

10

Newsletters

11

Émissions
TV & Radio

6

Publications
Réseaux sociaux

+ de 500

Campagnes de
communication

+ de 10

« Parlons santé » : un cycle de conférences pour tous

L'ARS Corse et **Corse-Matin** ont lancé « **Parlons santé** », un cycle de conférences pour **mieux comprendre les grands enjeux de santé publique**.

Ce rendez-vous itinérant, ouvert à tous, vise à **informer, prévenir et échanger** autour des **transformations du monde médical**.

- ◆ La 1^{ère} conférence, organisée à Ajaccio le 26 juin, portait sur **l'innovation médicale** et a réuni des experts venus présenter les avancées déjà à l'œuvre dans les hôpitaux insulaires.



- ◆ Le 12 décembre, c'est le thème de **l'obésité des jeunes** qui a réuni professionnels et usagers à l'office du tourisme du pays ajaccien. Animé par l'association **arcu di Sape**, la rencontre a permis d'échanger sur les enjeux de santé liés à l'obésité infantile et adolescente, et sur la **nécessité d'une mobilisation collective** (acteurs de santé, médico-social, éducation, associations, familles). Le **Dr Nègre**, pédiatre-endocrinologue au CHU de Nice et présidente de l'**APOP**, a insisté sur l'importance d'un **dépistage précoce** et d'une prise en charge adaptée dès le plus jeune âge. Le Dr Dellasantina-Panzani a, de son côté, présenté le **Centre spécialisé obésité**, qui propose un accompagnement pluridisciplinaire des enfants et adolescents.



Démocratie en santé



Démocratie en santé

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est une instance de concertation et de démocratie sanitaire. Elle est positionnée aux côtés de l'ARS et participe, par sa réflexion et ses avis, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé en Corse.



Bilan 2025 de la CRSA Corse : une concertation renforcée au service des politiques de santé

En 2025, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Corse a confirmé sa place d'instance essentielle de **dialogue territorial** et de **concertation** pour accompagner l'évolution du système de santé insulaire. Inscrite au cœur de la mise en œuvre du **Schéma Régional de Santé 2023-2028**, la CRSA a contribué à structurer les filières de soins, à soutenir de nouvelles pratiques et à améliorer les parcours, notamment ceux reliant la Corse au continent.

L'année a été marquée par une dynamique soutenue : développement de **coopérations interinstitutionnelles**, participation accrue à la **planification régionale** (PRS/SRS), renforcement de l'**observation partagée** et production d'**avis techniques** structurants, en particulier sur les plateaux hospitaliers. Cette mobilisation illustre la capacité de la CRSA à éclairer les décisions publiques et à porter une approche de co-construction associant expertises, réalités des territoires et attentes des usagers.

À travers ses travaux, la CRSA a abordé des enjeux majeurs : organisation des soins, transformation de l'offre médico-sociale, autonomie, prévention des ruptures, transparence et qualité de la relation aux usagers. En 2025, elle confirme ainsi sa vocation : être une instance engagée, attentive et force de proposition au service de la santé en Corse.

Chiffres clés...

- 2 séances plénières de la **CRSA**
- 4 commissions **permanentes**
- 2 commissions spécialisées dans les droits des usagers (**CSDU**)
- 12 commissions spécialisées dans l'offre de soin (**CSOS**)

Face aux enjeux territoriaux, **les conseils territoriaux de santé (CTS)** ont également été associés aux travaux relatifs aux parcours de santé.

- 2 réunions CTS Pumonti
- 1 réunion CTS Cismonte
- 4 réunions conjointes autour d'enjeux régionaux

50 C'est le nombre d'avis rendus par la CRSA au cours de l'année 2025.

16 C'est le nombre de réunions de concertation organisées par la CRSA en 2025.



95 435 €

C'est le montant engagé pour mieux promouvoir et accompagner les représentants des usagers.

2025 a également été marquée par la production de plusieurs documents structurants :

- ◆ 1 bilan complet des plaintes et réclamations,
- ◆ 1 bilan annuel des droits des usagers,
- ◆ 1 rapport global des enquêtes CVS (Conseils de vie sociale),
- ◆ Un rapport d'évaluation des CDU.

76 C'est le nombre de mandats de représentants des usagers (RU) répartis sur 20 établissements de santé.

8 C'est le nombre de mandats vacants, soit 10,52 %.

Conseils de Vie Sociale : renforcer la participation des usagers

En 2025, l'ARS Corse a mené **une enquête auprès des ESMS** afin d'améliorer le fonctionnement des Conseils de Vie Sociale (CVS), instances clés de la **démocratie en santé**. Si la connaissance des CVS est largement partagée, les résultats mettent en évidence un besoin de renforcer leur efficacité, notamment en matière de **communication et de transparence** :

près de la moitié des répondants déclarent ne pas connaître les décisions prises en réunion. Ces enseignements ouvrent la voie à un **travail collaboratif** avec l'ensemble des parties prenantes, associant des actions rapides (meilleure diffusion des informations) et des évolutions plus structurantes à moyen terme.



Évaluation des commissions des usagers : premiers enseignements

En 2025, l'ARS Corse a lancé une **évaluation des commissions des usagers (CDU)**, avec un **taux de réponse de 100 % des établissements et 50 % des représentants des usagers**. Les premiers résultats soulignent un besoin de mieux reconnaître et renforcer la place des représentants des usagers dans les démarches qualité : **60 %** d'entre eux estiment être impliqués dans l'amélioration continue des soins, contre **85 %** des établissements qui déclarent les associer. L'enquête met également en évidence des écarts sur l'accès aux informations, notamment les **indicateurs qualité et sécurité** (70 % des établissements disent les diffuser, mais seuls 30 % des RU y ont accès) et sur la **gestion des risques** (75 % des établissements déclarent associer les RU, contre 40 % qui se sentent réellement impliqués). Cette démarche sera complétée par des entretiens et un séminaire de restitution afin de définir des axes d'amélioration partagés.



75 %

C'est le pourcentage d'établissements qui déclarent associer les RU à la gestion des risques.

40 %

C'est le pourcentage de RU qui se sentent réellement impliqués dans la gestion des risques.

Adoption du rapport sur les droits des usagers



Le **12 mai**, la Commission permanente de la **CRSA** a adopté le **rapport 2023-2024 relatif aux droits des usagers**, présenté par la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers (CSDU). Ce document dresse un état des lieux du respect des droits des usagers dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, en s'appuyant sur les rapports d'activité des **commissions des usagers (CDU)** et sur une enquête menée par l'ARS auprès des établissements et des représentants des usagers.

Le rapport analyse notamment le fonctionnement des CDU, la gestion des réclamations, l'accès à l'information et au dossier médical, la qualité de l'accueil, la bientraitance et la participation des usagers aux démarches qualité. Il met en évidence des avancées, tout en identifiant plusieurs points de vigilance (délais de traitement, formation des représentants, visibilité des CDU), qui nourriront les travaux de la CSDU en **2025**.

DU Pair aideance : une nouvelle formation à Corte soutenue par l'ARS Corse

En 2025, l'Université de Corse, avec le soutien de l'ARS Corse, a ouvert à Corte un **DU "Pair aideance en santé mentale et neurodiversité"** (démarrage novembre 2025). Cette formation vise à former des pairs-aidants à partir de leur expérience vécue, pour **renforcer l'accompagnement, soutenir le rétablissement et lutter contre la stigmatisation**.

Le DU comprend 76 heures d'enseignement à Corte (novembre 2025-juin 2026) et un stage de 35 à 70 heures. Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ARS Corse.

15 C'est le nombre d'étudiants accueillis pour la promotion 2025/2026.



Journée régionale de la démocratie en santé : une mobilisation régionale coorganisée avec France Assos Santé Corse

En 2025, l'ARS Corse a coorganisé avec France Assos Santé Corse la **Journée régionale de la démocratie en santé**, le **30 septembre à Ajaccio** (Hôtel Campo dell'Oro). Ce temps fort a réuni les acteurs pour renforcer la participation des usagers, en travaillant à la fois sur l'amélioration du fonctionnement des **Commissions des usagers (CDU)** et sur leurs articulations avec les **Conseils de la vie sociale (CVS)**.



La journée a également permis d'avancer sur un chantier concret : **“repenser les mandats pour mieux représenter les usagers”**, avec l'objectif d'**harmoniser les mandats des représentants des usagers** autour d'une durée standardisée afin de gagner en lisibilité, stabilité et efficacité dans le suivi des dossiers en CDU. Enfin, une **restitution de l'évaluation régionale des CDU** et une table ronde ont permis d'identifier des axes d'amélioration partagés (communication/visibilité, implication, qualité-sécurité, suivi des réclamations) et de consolider une dynamique régionale au service d'une représentation plus active et légitime des usagers.

120

C'est le nombre de participants à la journée régionale de la démocratie en santé.



Une Master class inédite : faire entendre sa voix pour transformer la santé en Corse

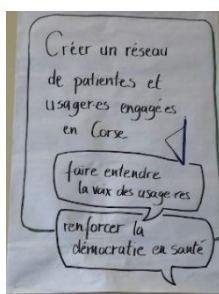


En 2025, l'ARS Corse a renforcé la **démocratie en santé** en proposant, pour la première fois sur l'île, une **Master class gratuite confiée à l'Université des Patient-es – Sorbonne** à Ajaccio.

Pensée comme un levier concret d'amélioration du système de santé, cette formation a pour objectif de donner à chacun des clés pour **comprendre le système de santé, identifier des leviers d'action et contribuer à l'amélioration des parcours de soins**.

Ouverte largement aux **usagers, patients, personnes en situation de handicap, proches aidants, membres d'associations, mais aussi aux professionnels de santé, du social et du médico-social**, la Master class valorise l'expérience vécue et l'engagement de terrain. Sans prérequis de diplôme, elle repose sur des méthodes pédagogiques actives : **mises en situation, travaux de groupe, cas concrets**, échanges et analyses collectives, dans une logique **d'intelligence collective** plutôt que de transmission descendante.

Organisée à l'**amphithéâtre de l'hôpital de Castelluccio** à Ajaccio, en octobre et novembre 2025, cette initiative illustre la volonté de déployer des actions au plus près des besoins du territoire, afin que les voix parfois moins entendues puissent participer pleinement à la transformation des politiques et organisations de santé en Corse.



12 C'est le nombre de participants inscrits à la formation.

6 C'est le nombre de jours de formation organisée en 2 sessions.

Droits des usagers : une journée de formation pour décroiser sanitaire et médico-social



Le 22 mai 2025, une journée de formation a réuni des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social autour d'un objectif commun : **renforcer la défense des droits des usagers** et décroiser les pratiques. Appuyée sur un axe fédérateur, cette rencontre a permis de consolider une compréhension partagée du cadre des droits, en rappelant que toute personne conserve des droits **quel que soit son état**, tout en objectivant les représentations et les écarts parfois perçus entre les deux champs.

La formation visait à **renforcer la capacité d'action des professionnels**, en les outillant sur les procédures, outils et instances garantissant l'effectivité des droits. Elle a également permis de **mettre en perspective les rôles et complémentarités** de la **Commission des usagers (CDU)** et du **Conseil de la vie sociale (CVS)**. En favorisant une lecture transversale des dispositifs, cette journée contribue concrètement à la **construction d'une culture commune de participation et de respect des droits**, au bénéfice des usagers.

Appui aux associations agréées en santé : mieux informer pour sécuriser les parcours



En 2025, l'ARS Corse a renforcé son action en direction des **associations agréées en santé** en combinant **soutien financier** et **accompagnement méthodologique**, avec un objectif prioritaire : améliorer l'information des usagers et faciliter la compréhension du système de santé en Corse. Dans un contexte insulaire marqué par des disparités territoriales et des enjeux d'accessibilité physique, numérique et culturelle, l'accès à l'information et aux droits demeure en effet un levier essentiel pour prévenir les ruptures de parcours.

Dans ce cadre, **un projet a été financé** au titre de l'appel à projets 2025. Il vise la mise à disposition d'**informations claires, fiables et opérationnelles**, permettant aux usagers de mieux repérer les dispositifs existants (soins, prévention, accompagnement, accès aux droits), de réduire le non-recours et de sécuriser les démarches tout au long du parcours de santé.

Conforme aux attendus de l'appel à projets, l'action soutenue repose sur la création d'un **outil structurant d'orientation**, fondé sur une logique de parcours, des contenus actualisés et une **diffusion multimodale**. Construit au plus près des besoins des publics, cet outil contribue à renforcer l'autonomie des personnes et la continuité de leur prise en charge, tout en valorisant le rôle essentiel des associations dans la démocratie en santé.

Innover pour mieux répondre aux besoins du territoire





Expérimenter et innover pour mieux soigner

En 2025, l'ARS Corse a poursuivi sa **dynamique d'innovation en santé** en s'appuyant sur le cadre offert par l'**article 51** de la loi de financement de la Sécurité sociale, qui permet d'expérimenter de nouveaux modèles d'organisation et de financement. L'objectif est de **mieux répondre aux besoins des patients, d'améliorer les parcours et de renforcer l'efficacité du système de santé.**

Proportionnellement à sa taille, la Corse se distingue par le nombre important d'expérimentations déployées, confirmant le rôle de l'ARS comme facilitateur et animateur de l'innovation en santé. Cette dynamique repose sur un **travail partenarial de terrain** étroit avec les acteurs de l'île. L'appui de la **Fédération Corse pour la Coordination et l'Innovation en Santé (FCCIS)** constitue à ce titre un **levier structurant**, en particulier pour accélérer et consolider des projets tels que **EVA Corse** et **ICOPE**, grâce à une ingénierie de proximité et à un accompagnement concret des équipes sur le terrain. Ces projets couvrent aussi bien le secteur sanitaire que le médico-social, et associent largement les professionnels et les usagers.

9 C'est le nombre de projets déployés en 2025



Expérimentations régionales

- ◆ **Le référent parcours de l'AFM-Téléthon :** amélioration de la santé et de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies neuromusculaires, neurodégénératives, SEP et Parkinson (-60 ans).
- ◆ **L'expérimentation Eva Corse :** réadaptation cardiaque de proximité via les SMR autorisés et les structures d'exercice coordonné (MSP et ESP), financée par un forfait avec une prime d'efficacité et une prime qualité.

Expérimentations ministérielles en Corse

- ◆ **La Maison de l'enfance et de la famille (MEF) :** guichet unique porté en Corse par la PMI pour coordonner le parcours de santé des enfants de 3 à 11 ans.
- ◆ **Le projet ICOPE :** prévention de la perte d'autonomie via des dépistages et orientations réalisés par des structures d'exercice coordonné.
- ◆ **L'expérimentation EQLAAT :** création d'une équipe régionale portée par l'UMCS pour évaluer et accompagner l'usage des aides techniques pour les personnes en situation de handicap et âgées à leur domicile.

Expérimentations inter-régionales en Corse

- ◆ **L'antenne de pharmacie de Cozzano :** renforcement de l'offre de soins pharmaceutique en milieu rural et accès facilité pour les populations isolées.
- ◆ **Le projet OSYS :** mobilisation des pharmacies pour une prise en charge sécurisée du premier recours pour des soins non programmés sur 6 pathologies du quotidien.
- ◆ **Onco'link,** le suivi des patients sous anticancéreux oraux à domicile : circuit ville-hôpital avec échanges hebdomadaires pour optimiser leur prise en charge.
- ◆ **Read'hy,** programme de réadaptation cardiaque hybride, avec une solution de télémedecine au domicile pour le patient.

101

C'est le nombre d'enfants pris en charge par la MEF sur les 2 sites d'Ajaccio et Bastia en 2025 et 77 d'entre eux ont bénéficié d'un bilan médical.



ICOPE : un programme reconnu par la loi du 8 avril 2024 visant à « bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie »

Le déploiement du programme ICOPE (Integrated Care for Older People), s'est poursuivi en 2025 ; il s'agit d'une initiative de l'OMS visant à préserver l'autonomie des personnes âgées et à améliorer leur qualité de vie. Ce dispositif repose sur une évaluation régulière de six fonctions essentielles : mobilité, cognition, nutrition, audition, vision et bien-être psychologique*.

Bien vieillir en Corse : des équipes coordonnées au plus près des habitants

En Corse, le programme est mis en œuvre grâce à la structuration d'une équipe ressource régionale portée par la FCCIS en lien direct avec les structures d'exercice coordonné (MSP et ESP) au plus près du territoire, en partenariat avec les établissements de santé, les professionnels libéraux, les collectivités et le secteur médico-social.



Le suivi numérique est assuré grâce à une application dédiée en cours de labélisation « **Mon espace santé** », permettant un repérage précoce des fragilités et un accompagnement personnalisé.

L'ARS a maintenu en 2025 le financement de cette équipe ressource via le FIR pour conserver et poursuivre la dynamique impulsée : **le programme ICOPE est aujourd'hui déployé sur toute la Corse** grâce à un financement complémentaire du FIR octroyé (67 000€) concomitamment à la dotation FISS.

ICOPE répond à un **double enjeu** : anticiper les besoins liés au vieillissement de la population insulaire et proposer des solutions concrètes pour favoriser le maintien à domicile, tout en soulageant les aidants.

1482

C'est le nombre de seniors dépistés en Corse depuis le début de l'expérimentation en 2022.

Parmi eux, **825 seniors** ont eu au moins **une alerte confirmée** et **411 seniors** ont pu bénéficier d'une **évaluation approfondie** (step 2) suite au repérage d'au moins une alerte lors du dépistage (step 1).

Parmi les régions expérimentatrices la Corse est la seule région à avoir pu réaliser autant de step 2.

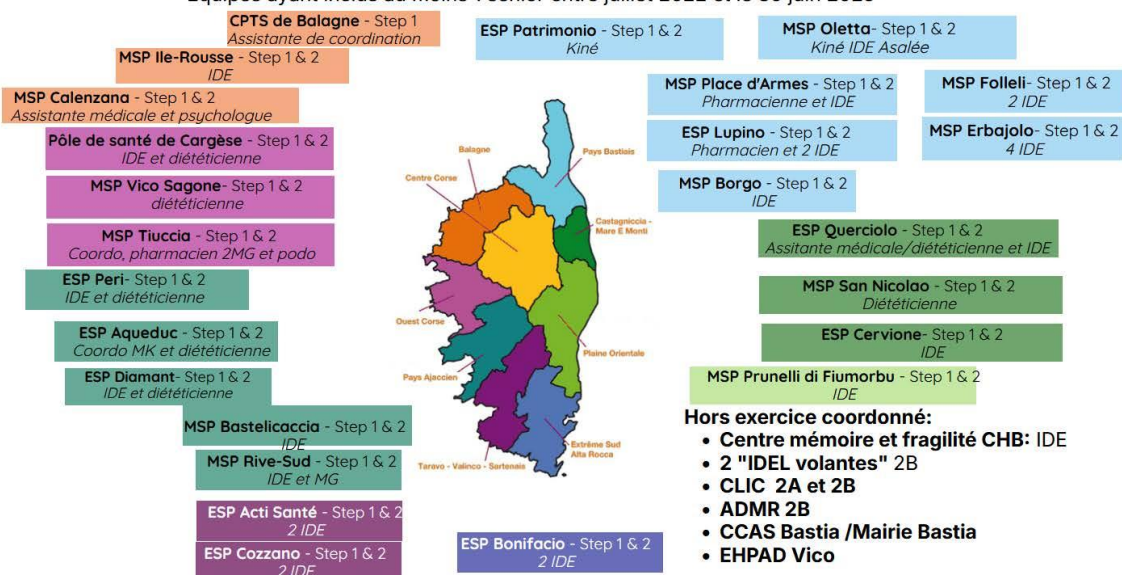
74 ans

C'est l'âge moyen des participants au programme, dont 70 % sont des femmes.

*L'expérimentation s'est terminée le 6 janvier 2026

Equipes ICOPE

= Equipes ayant inclus au moins 1 senior entre juillet 2022 et le 30 juin 2025



Prévention des chutes : une mobilisation régionale à Corte

Le 7 octobre 2025, la structure régionale d'appui PASQUAL, sous l'égide de l'ARS Corse, a organisé à Corte une rencontre régionale dédiée à la **prévention des chutes**. Cet événement a réuni de nombreux **professionnels de santé, acteurs médico-sociaux et partenaires institutionnels** autour d'un enjeu majeur de sécurité des patients, en particulier pour les personnes âgées.

La journée a rassemblé l'ARS Corse, la SRA PASQUAL, le **Gérontopôle di Corsica**, l'OMÉDIT PACA-Corse, le **Centre régional de pharmacovigilance (CRPV)**, ainsi que plusieurs acteurs impliqués dans les parcours de prévention, d'accompagnement et de maintien à domicile, dont **EqLAAT-CICAT** et **MISSIA**.

Les échanges ont permis d'aborder les enjeux liés aux chutes, le **signalement des événements**, les facteurs de risque médicamenteux, ainsi que les leviers d'action mobilisables dans les parcours de soins et de vie. Cette rencontre a contribué à renforcer le **partage d'expériences**, la **coordination des acteurs** et la diffusion de pratiques favorisant la prévention des chutes à l'échelle régionale.



CEPPIM : prévenir l'iatrogénie médicamenteuse au service des patients âgés

En **octobre 2025**, l'ARS Corse, en partenariat avec l'OMÉDIT PACA-Corse, a soutenu la création, par **Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)**, des **Centres Experts de Prévention et de Prise en Charge de l'iatrogénie Médicamenteuse (CEPPIM)**. Ces structures innovantes, déployées en **hôpital de jour**, visent à renforcer et à améliorer la qualité de la prise en charge médicamenteuse, en particulier chez les **personnes âgées**.

Les CEPPIM s'appuient sur une **approche interdisciplinaire et pluriprofessionnelle**, favorisant une collaboration renforcée entre les professionnels de santé de la **ville** et de l'**hôpital**. Leur objectif est d'optimiser la prise en charge médicamenteuse, de prévenir les situations de **polymédication à risque** et de réduire les **événements indésirables** survenant au cours du parcours de soins.

Ces centres accompagnent les professionnels et les patients dans l'**évaluation et la prévention des risques liés aux traitements**, notamment en cas d'effets indésirables, de situations complexes, de maladies chroniques ou lorsqu'une **révision thérapeutique** est nécessaire. Ils peuvent intervenir à la demande des professionnels de santé de proximité.

En 2025, les CEPPIM ont été déployés au sein des hôpitaux de **Bastia, Corte et Ajaccio**, avec l'appui d'un **système d'aide à la décision partagé**. Le déploiement se poursuivra en **2026** dans les établissements de **Calvi, Sartène et Bonifacio**, afin de renforcer progressivement la couverture territoriale à l'échelle de l'île.



Qu'est-ce que l' 

L'Observatoire du Médicament, des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique (OMÉDIT) Paca-Corse est une structure interrégionale d'appui, d'évaluation et d'expertise. Elle est chargée d'animer une politique de coordination du bon usage des produits de santé et de bonnes pratiques en termes de qualité, sécurité et d'efficacité des soins.



Numérique en santé : des outils au service des parcours en Corse

En 2025, l'ARS Corse a poursuivi le déploiement du **numérique en santé** comme levier de transformation des parcours, d'amélioration de la coordination entre acteurs et de simplification des démarches pour les professionnels comme pour les usagers. Cette dynamique repose notamment sur le déploiement de **ViaTrajectoire** et sur l'accompagnement des établissements médico-sociaux dans le cadre du programme **ESMS Numérique**.

ViaTrajectoire Grand Âge : simplifier les démarches d'admission

Déployé en Corse depuis **novembre 2025**, le module **ViaTrajectoire Grand Âge** permet de centraliser les demandes d'inscription en **EHPAD, USLD et accueil de jour**. Il offre aux usagers et aux professionnels :

- ◆ un **parcours facilité**, grâce à un annuaire détaillé de l'offre et un moteur de recherche multicritères (distance, coût, services),
- ◆ un **gain de temps**, avec un dossier unique transmissible à plusieurs établissements,
- ◆ une **sécurisation des données**,
- ◆ un **suivi en temps réel** des démarches.

Le dispositif s'adresse aux **établissements prescripteurs** (sanitaires et médico-sociaux), aux **établissements receveurs** (EHPAD, accueils de jour) ainsi qu'aux **usagers et à leurs accompagnants**.

Une **assistance dédiée aux usagers** est accessible via un numéro gratuit : **0801 110 110**.

ViaTrajectoire TND : améliorer le repérage et l'orientation des enfants

Depuis **septembre 2025**, le module **ViaTrajectoire TND (Troubles du neurodéveloppement)** est déployé en Corse.

À fin 2025, **17 dossiers ont déjà été initiés**.

Le dispositif s'adresse aux :

- ◆ Établissements prescripteurs,
- ◆ **Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO)**,
- ◆ **Enfants de 0 à 12 ans et à leurs familles**.

À l'échelle nationale, une **étude sur les outils de systèmes d'information des PCO-TND** a été lancée à l'été 2025, associant enquêtes et ateliers, afin d'élaborer un **cahier des charges de référence** pour l'équipement numérique des PCO.

Des évolutions sont également engagées à moyen terme, avec l'**ouverture du formulaire TND aux familles et aux enseignants**. Cette évolution permettra un repérage plus précoce, via un lien sécurisé généré par le médecin ou la PCO, et une prise en charge plus fluide pour les enfants.



Un outil désormais largement approprié en Corse qui confirme son rôle central dans l'orientation et la coordination des parcours.

27 390

C'est le nombre de connexions de professionnels en Corse dont **1084** par les **médecins libéraux**.

231

C'est le nombre de demandes de support traitées sur l'année 2025.

LinkedIn

Une page LinkedIn dédiée contribue également à l'animation de la communauté des utilisateurs.

ViaTrajectoire Handicap : fiabiliser les données et préparer le Dossier Unique d'Admission (DUA)

En 2025, l'objectif du module **ViaTrajectoire Handicap** a été de **redynamiser les usages** et de **fiabiliser les données**, avec **100 % des ESMS formés**. **89 % des établissements** se connectent régulièrement. Des **fiches pratiques et guides** sont mis à disposition des professionnels pour accompagner les usages.

L'année 2026 sera marquée par le déploiement du **Dossier Unique d'Admission (DUA)**, qui permettra :

- ◆ de renforcer le rôle de l'utilisateur comme **acteur de son parcours**,
- ◆ un **suivi plus simple et plus transparent**,
- ◆ une **centralisation des démarches d'admission**.



Journée e-Santé 2025 : innover et réfléchir ensemble pour la santé de demain

Le 3 avril 2025, le GRADeS Corse e-santé, en partenariat avec l'ARS Corse, a organisé la **Journée e-Santé**. Cet événement a réuni plus d'une centaine de professionnels de santé, d'institutions, d'experts du numérique et d'utilisateurs pour réfléchir ensemble aux enjeux de la santé numérique en Corse.

Les échanges ont permis de dresser un état des lieux des solutions disponibles, de partager des retours d'expérience et de débattre des défis à relever, notamment autour de **l'intelligence artificielle et de son usage éthique et responsable**.



Au-delà des outils, cette journée a mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs de santé, pour garantir une transition numérique fluide, utile et bénéfique à la fois pour les professionnels et les patients. **La Journée e-Santé 2025 a ainsi marqué une étape importante vers une santé numérique innovante et inclusive, au service des habitants de Corse.**



ESMS Numérique : accompagner la transformation des établissements

31

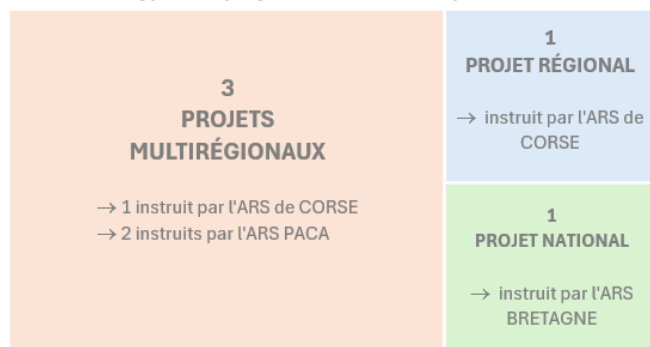
C'est le nombre d'ESMS accompagnés dans le cadre de l'appel à projets ESMS Numérique 2025.

698 049 €

C'est le financement global 2025 dédié pour :

- ◆ l'acquisition de logiciels,
- ◆ l'accompagnement aux usages,
- ◆ le matériel,
- ◆ l'aide à la conduite de projet.

Types de projets ESMS Numérique 2025



Pour la première fois, l'ARS Corse porte un projet multirégional sur le secteur de la **Protection Juridique des Majeurs (PJM)**, nouvellement engagé dans le programme.

Plus largement, un travail de coordination a été mis en place avec les ARS pilotes des programmes multirégionaux (PACA) et nationaux (BRETAGNE).

Un projet régional impliquant **9 ESMS** et **5 domaines d'intervention** est également en cours d'instruction.

À noter que l'ensemble des ESMS du champ de l'autonomie (personnes âgées/personnes en situation de handicap/domicile) ainsi que de la PJM ont été embarqués.

La participation des secteurs **Protection de l'Enfance (PDE)**, **Personnes en Difficultés Spécifique (PDS)** et **Accueil Hébergement Insertion (AHI)** est inédite sur le territoire.

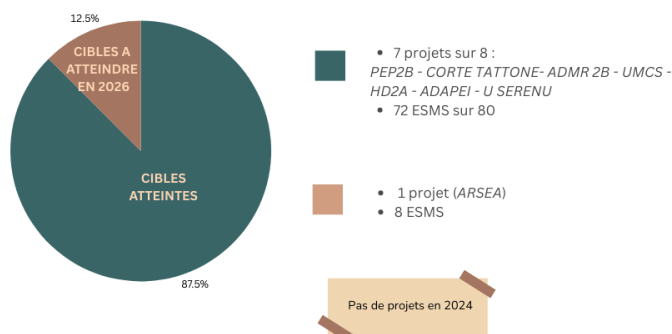


17

C'est le nombre d'ESMS qui ont atteint les cibles d'usages en 2025 soit **87.5%** (au titre du bilan ESMS Numérique 2021-2023), témoignant de la montée en maturité numérique des établissements accompagnés.

ESMS NUMERIQUE EN CORSE

Atteinte des cibles ESMS projets régionaux 2021-2023



**Ressources humaines
en santé :
former, attirer, fidéliser**



Former en Corse pour soigner en Corse

Un renforcement inédit des formations médicales

L'année 2025 marque une étape structurante pour la formation médicale en Corse, avec une ambition claire : former davantage de professionnels sur le territoire afin de renforcer durablement l'attractivité médicale de l'île.

L'ouverture du **premier cycle de médecine à l'Université de Corse** constitue une avancée majeure, permettant aux étudiants de débiter leur parcours médical en région, tout en construisant très tôt un projet professionnel ancré en Corse (*voir zoom encadré*).

Cette dynamique s'appuie sur un écosystème de formation renforcé : augmentation des terrains de stage, implication accrue des communautés médicales hospitalières, qualité des projets pédagogiques et développement de filières de spécialités et d'hyper-spécialités. La présence d'enseignants hospitalo-universitaires et la structuration d'une activité de recherche clinique au sein des deux centres hospitaliers insulaires consolident cet environnement formateur.

L'ARS Corse accompagne également le renforcement des équipes médicales par le soutien à des postes d'assistants partagés et par l'obtention de contingents supplémentaires d'internes dans des spécialités en tension, avec une organisation territoriale garantissant la capacité de formation.

216

C'est le nombre d'agrèments de terrains de stage (121 en 2A / 95 en 2B).

41

C'est le nombre de places ouvertes en 1er cycle de médecine à l'Université de Corse.

15

C'est le nombre de postes d'internes supplémentaires affectés à la subdivision de Marseille pour des spécialités en tension.



Lancement du premier cycle complet de médecine à Corte

Depuis septembre 2025, **41 étudiants** suivent l'intégralité de leur premier cycle de médecine à l'Université de Corse, marquant une avancée historique pour la formation médicale insulaire. Jusqu'alors, les étudiants devaient poursuivre leurs études sur le continent, faute d'offre complète sur l'île.

Ce projet structurant pour la santé en Corse vise un objectif clair : **former des médecins sur le territoire**, pour le territoire, afin de lutter contre la désertification médicale et renforcer l'attractivité des carrières de santé. L'ARS Corse y a contribué activement, en s'appuyant sur la vision stratégique du Dr Pietri-Zani, conseillère médicale à la direction de l'Offre de soins, et sur l'engagement de la Direction adjointe RH en santé pour l'organisation des terrains de stage.

La mobilisation a été large : établissements de santé et professionnels libéraux ont permis d'identifier plus de **50 lieux de stage** pour accueillir les étudiants. Le cursus privilégiera un encadrement de proximité, avec **seulement 17 % de cours à distance**, assuré par des universitaires d'Aix-Marseille et des enseignants insulaires. Le **Professeur Laurent Papazian**, figure reconnue du milieu médical, rejoindra également l'Université de Corse pour porter ce projet ambitieux.



La signature de la convention entre les universités de Corse et d'Aix-Marseille, en présence des acteurs institutionnels et du système de santé, a scellé cette nouvelle ère pour la formation médicale en Corse.

Consolider les métiers du soin

Un effort soutenu sur les formations paramédicales et l'apprentissage

Face aux tensions persistantes sur les métiers du soin, l'ARS Corse a poursuivi en 2025 une politique volontariste de renforcement et de diversification des formations paramédicales. De nouvelles capacités de formation ont été ouvertes afin de répondre aux besoins des établissements sanitaires et médico-sociaux et d'améliorer l'attractivité de ces professions essentielles.

Parallèlement, l'apprentissage et les parcours de formation alternatifs ont été développés sur l'ensemble du territoire, notamment pour les aides-soignants et les ambulanciers. Ces dispositifs favorisent l'accès aux métiers du soin, sécurisent les parcours professionnels et contribuent à une meilleure fidélisation des futurs professionnels.

Ces évolutions ont été accompagnées par un travail sur le développement et la qualité des terrains de stage, condition indispensable pour accueillir davantage d'étudiants et garantir la qualité des formations.

12 C'est le nombre de places ouvertes à l'École des cadres.

14 C'est le nombre de places créées pour les manipulateurs en électroradiologie.



Transformer pour attirer et fidéliser

Les ressources humaines au cœur de l'évolution de l'offre médico-sociale

La transformation de l'offre médico-sociale engagée en Corse s'accompagne d'un travail approfondi sur les ressources humaines. En 2025, l'ARS a renforcé l'animation collective du secteur, notamment à travers la démarche « **CAP ESMS 2025-2030** », qui a permis de partager un diagnostic RH territorial et d'identifier les principaux enjeux : absentéisme élevé en EHPAD, fortes tensions dans les services à domicile, et disparités entre secteurs.

L'ARS soutient une stratégie globale visant à améliorer l'attractivité des établissements par la transformation de l'offre (unités de vie adaptées, PASA, déploiement des DIME), l'amélioration des conditions de travail et l'accompagnement managérial. Le soutien d'une structure régionale d'appui dédiée permet aux ESMS de bénéficier de formations ciblées en gestion budgétaire, RH et qualité de vie au travail.

Cet engagement se traduit également par un soutien financier renforcé en faveur de la qualité de vie au travail et par des investissements importants dans la réhabilitation et la modernisation des établissements, au bénéfice des professionnels comme des usagers.

10 C'est le nombre d'ESMS accompagnés en 2025 par la structure régionale d'appui LaMarec sur le cycle budgétaire et RH.
(Action poursuivie en 2026)

350 000 €

C'est le montant du soutien apporté par l'ARS Corse pour financer des actions QVT au sein des ESMS.

7,7 M€ C'est le montant investi pour les établissements dédiés aux personnes âgées.

3,7 M€ C'est le montant investi pour les établissements du champ handicap.

Une gouvernance partenariale au service des compétences

Points forts et perspectives

La Corse bénéficie d'un pilotage resserré et partenarial des politiques de ressources humaines en santé. La coordination étroite entre **l'ARS, la Collectivité de Corse, l'Université, le Rectorat et les acteurs de l'emploi et de la formation** permet une objectivation fine des besoins et une adaptation progressive des réponses.

Des conventions structurantes avec l'ANFH, les OPCO, l'ARACT, la CARSAT, France Travail et la Plateforme des métiers de l'autonomie renforcent la cohérence des actions menées, autour de l'attractivité, du recrutement, de la fidélisation et de la prévention des risques professionnels.

Malgré ces avancées, des **points de vigilance** demeurent : croissance démographique, pyramide des âges défavorable, tensions saisonnières et attractivité limitée des territoires ruraux. Ces constats nourrissent les perspectives 2026-2027, avec l'augmentation progressive des capacités de formation médicale, le développement de nouveaux métiers, le renforcement de la qualité de vie au travail et la poursuite des coopérations intersectorielles.

Accompagner la santé des plus démunis

PROJET
RÉGIONAL
DE SANTÉ



PRAPS₂





Pacte des solidarités : agir ensemble sur les déterminants de santé pour réduire durablement les inégalités en Corse

Dans le cadre du **Pacte des solidarités** piloté par la préfecture de Corse, la santé constitue un enjeu territorial majeur, étroitement lié aux situations de **précarité, d'accès aux droits et de cohésion sociale**. Les travaux menés en 2025 confirment que les **inégalités de santé** ne relèvent pas uniquement de l'offre de soins, mais résultent largement de **déterminants sociaux, économiques, territoriaux et environnementaux**, encore insuffisamment pris en compte. Les constats partagés font état de **renoncements aux soins persistants**, notamment en zones rurales et chez les publics vulnérables, en lien avec des difficultés de mobilité, d'accès aux professionnels, de fracture numérique ou d'isolement social.

Face à ces enjeux, le Pacte des solidarités promeut, en partenariat avec l'ARS Corse, une **approche globale de la santé**, articulant prévention, accès aux droits et accompagnement social. Les orientations retenues s'appuient sur plusieurs leviers : le développement des actions **d'aller vers**, le **repérage précoce des vulnérabilités** dès la petite enfance, le **soutien à la santé mentale** et le renforcement de la **coordination entre acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux**. La santé mentale s'affirme ainsi comme un axe transversal prioritaire, fortement impacté par la précarité et les addictions.



Le Pacte intègre également des actions ciblant des déterminants essentiels, notamment l'**alimentation**, à travers des projets favorisant l'accès à une alimentation de qualité pour les publics précaires, et la **mobilité**, condition indispensable à un accès effectif à la santé. Les cadres territoriaux existants (CLS, CLSM, PAT...) constituent des leviers privilégiés pour déployer des réponses locales adaptées aux spécificités insulaires.

Par son engagement, l'ARS Corse contribue à faire du Pacte des solidarités un levier structurant de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, fondé sur une action coordonnée et transversale sur l'ensemble des déterminants de santé.

Colloque CLE - Pauvreté infantile et santé : un enjeu majeur de santé publique

Cofinancé par l'ARS Corse, le colloque « **Enfance et pauvreté : enfants pauvres... pauvres gosses ?** », organisé par la **CLE (Coordination interassociative de lutte contre l'exclusion)**, a rappelé les liens étroits entre **précarité et santé des enfants et des jeunes**.

Les échanges ont mis en lumière les effets directs de la pauvreté : **insécurité alimentaire, précarité énergétique, logements inadaptés, difficultés d'accès aux soins** et à la prévention. La **petite enfance**, période déterminante du développement, apparaît particulièrement vulnérable, avec des conséquences possibles à long terme sur la santé mentale, le développement cognitif et les trajectoires de vie.

Le colloque a également souligné l'**augmentation récente de la mortalité infantile**, dont la répartition territoriale recoupe les zones de plus forte précarité, interrogeant la capacité des dispositifs de prévention précoce dans un contexte de saturation des services. Les enfants confiés à l'**aide sociale à l'enfance** cumulent par ailleurs des facteurs de risques sanitaires et psychosociaux élevés, nécessitant une prise en charge coordonnée.

En soutenant cette initiative, l'ARS Corse réaffirme l'importance d'une approche globale et partenariale pour réduire les inégalités sociales de santé dès l'enfance, en articulant prévention, accompagnement médico-social et politiques publiques locales.

1 sur 4

En Corse, près d'1 enfant sur 4 vit dans une famille pauvre, exposé dès le plus jeune âge à des conditions de vie dégradées pouvant impacter durablement sa santé physique et psychique.



L'interprétariat professionnalisé en santé : un levier essentiel pour l'accès aux soins et la qualité des prises en charge

La **barrière linguistique** constitue un obstacle majeur à l'accès à la prévention, aux soins et aux droits en santé. En Corse, elle expose les personnes allophones à des risques accrus de **renoncement aux soins**, de **ruptures de parcours** et de **non-observance thérapeutique**. Le recours à un **interprétariat professionnalisé en santé** répond ainsi à un enjeu central de santé publique : garantir une **égalité réelle d'accès aux soins** et sécuriser les prises en charge.

Reconnu par la loi et encadré par un référentiel de la **Haute Autorité de santé**, l'interprétariat professionnel contribue au respect des **droits fondamentaux des patients** (information, consentement, confidentialité) tout en soutenant les professionnels dans leur pratique. Il améliore la qualité du dialogue soignant-soigné, renforce l'alliance thérapeutique et favorise de meilleurs résultats, notamment en **prévention**, en **santé mentale** et dans les situations complexes.

9 C'est le nombre de langues les plus mobilisées en Corse : Roumain, arabe, portugais, albanais, ukrainien, allemand, tchèque, anglais et polonais.



Pour plus d'information : administratif.chus-2a@croix-rouge.fr

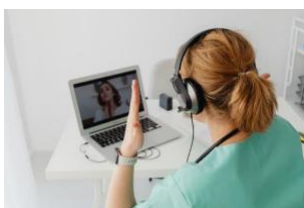
En Corse, l'ARS soutient depuis plusieurs années, en partenariat avec la **Croix-Rouge française**, un dispositif opérationnel d'**interprétariat par téléphone**, accessible rapidement aux professionnels de santé et aux acteurs du parcours de soins. Mobilisant des interprètes formés et soumis à un cadre déontologique strict, ce dispositif est aujourd'hui utilisé par les **établissements de santé**, les **services d'urgence**, les **permanences d'accès aux soins de santé (PASS)**, les **équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)**, le **Samu social**, les **structures médico-sociales** et les **associations** intervenant auprès des publics en situation de précarité.

La hausse significative du recours au dispositif en 2025 témoigne de son appropriation par les acteurs de terrain. En soutenant cette offre, l'ARS Corse agit concrètement pour réduire les inégalités de santé, renforcer la qualité et la sécurité des soins et inscrire l'interprétariat professionnalisé comme un maillon structurant des parcours de santé des publics les plus vulnérables et de l'ensemble des usagers allophones.

1500

C'est le nombre de minutes d'utilisation en 2025 (vs 600 en 2024 soit +51%).

Télé médecine en milieu pénitentiaire : renforcer l'accès aux soins des patients détenus



Dans le Projet régional de santé 2023-2028, l'ARS Corse a fait de l'amélioration de l'accès aux soins des personnes détenues une priorité, notamment via le développement de la **télé médecine**. Cette orientation est également inscrite dans le guide national interministériel relatif à la prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice.

En Corse, la solution **Alta Strada**, déployée par le **GRADeS Corse e-santé**, renforce l'accès aux soins des patients détenus tout en limitant les contraintes logistiques et de sécurité liées aux extractions.

Le dispositif est opérationnel entre la **Maison d'arrêt d'Ajaccio** et le **CH d'Ajaccio**, ainsi qu'entre le **CH de Bastia** et les **USMP** du **centre pénitentiaire de Borgo** et du **centre de détention de Casabianda**.

Les consultations à distance permettent d'améliorer l'accès au recours spécialisé. Un frein persiste toutefois : le **déficit démographique dans certaines spécialités**, qui peut limiter les téléconsultations faute de ressources médicales ou de créneaux disponibles.

À **Ajaccio**, des **téléconsultations assistées** sont réalisées lorsque les déplacements ne sont pas possibles, et la **téléexpertise** contribue à sécuriser les pratiques face à des situations de plus en plus complexes, notamment en santé mentale.

À **Casabianda**, le recours au numérique constitue une alternative pertinente pour compenser l'éloignement géographique, avec un développement en cours.

D'autres usages sont également à l'étude au sein des USMP, en lien avec le GRADeS et le CH d'Ajaccio, notamment sur certaines spécialités (anesthésie, cardiologie...).



Dispositifs médico-sociaux avec et sans hébergement : les réponses aux besoins de santé des publics en grande précarité se consolident et se diversifient

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Projet régional de santé**, l'ARS Corse poursuit le renforcement et la diversification de l'**offre médico-sociale** à destination des personnes en situation de **grande précarité**, en articulant **dispositifs avec hébergement** et **dispositifs sans hébergement fondés sur l'aller-vers**.

Les constats partagés montrent que ces publics cumulent fréquemment **pathologies chroniques, troubles psychiques, addictions, ruptures de droits et instabilité résidentielle**, entraînant des renoncements aux soins, des recours inadaptés aux urgences et des parcours de santé discontinus. Face à ces situations complexes, les dispositifs avec hébergement (appartements de coordination thérapeutique **(ACT)**, Lits Halte Soins Santé **(LHSS)** et **Un Chez Soi d'Abord** — apportent des réponses adaptées : prise en charge en sortie d'hospitalisation, hébergement de substitution, coordination médico-sociale pour des personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes ou cumulant troubles psychiatriques, addictions et parcours de rue. Ils contribuent ainsi à l'**observance thérapeutique** et au **rétablissement**.

En complément, le déploiement de **dispositifs mobiles sans hébergement** (Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité -ESSIP, Équipes Mobiles Santé Précarité -EMSP, Lits Halte Soins Santé mobiles -LHSS) permet d'aller à la rencontre des personnes les plus éloignées du système de santé. Ces équipes interviennent directement sur les lieux de vie pour assurer le **repérage précoce, l'évaluation sanitaire et sociale, l'accès aux droits et l'orientation** vers des solutions adaptées, dans une logique de **continuité et de coordination des parcours**.

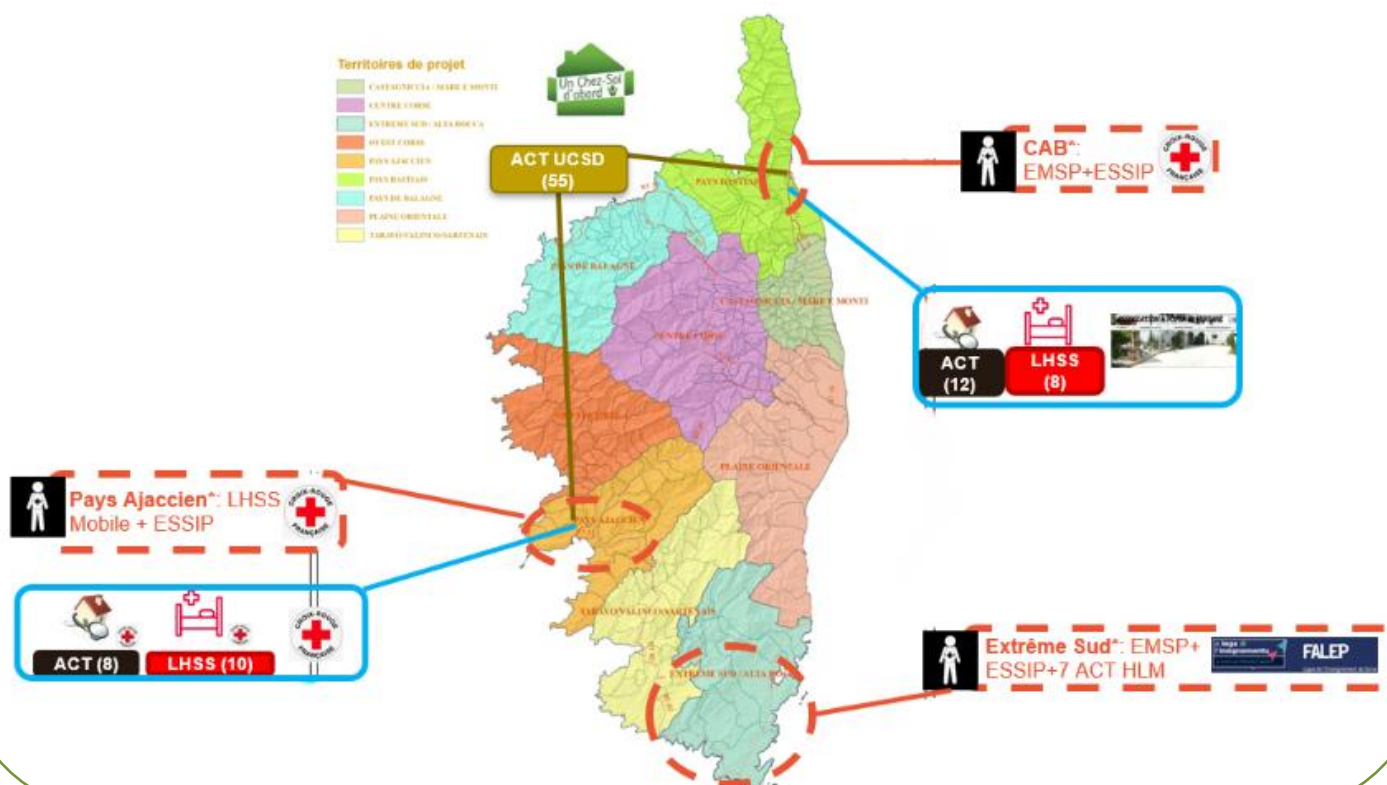
+ 20 places

En 2025, cette dynamique s'est traduite par une **augmentation significative des capacités avec hébergement** à Ajaccio et Furiani, passant de 18 à 38 places, ainsi que par la création de nouvelles équipes mobiles sur des territoires jusqu'alors peu ou pas couverts (CAB, Pays Ajaccien, Extrême Sud).

2 nouveaux territoires (la Plaine Orientale et la Balagne) devraient également bénéficier de ces dispositifs en 2026, confirmant la volonté de l'ARS Corse de déployer une réponse graduée, territorialisée et adaptée aux spécificités insulaires.

Pour plus d'information : solidarites.gouv.fr/guide-des-esms-acces-aux-soins-personnes-en-situation-de-precarite

Les ESSMS avec et sans hébergement



Promouvoir la qualité et la sécurité





Plans bleus dans les établissements médico-sociaux : un accompagnement collectif pour renforcer la sécurité

Les **plans bleus**, documents stratégiques pour anticiper et gérer les situations de crise dans les établissements médico-sociaux (EHPAD, structures pour personnes handicapées, etc.), ont fait l'objet d'un **accompagnement renforcé en 2025**. Face aux constats issus des inspections, l'**ARS Corse** a sollicité l'**ANAP** (Agence nationale d'appui à la performance) afin d'aider les EMS du territoire à élaborer ou actualiser leurs plans bleus selon une démarche qualité adaptée à leurs besoins.

Entre **novembre 2024 et février 2025**, cinq groupes de travail se sont réunis à **Ajaccio et Bastia**, favorisant échanges et partage d'expériences. Cette dynamique collective a permis d'outiller les établissements et de renforcer leur coopération.

Le bilan de participation est le suivant :

- ◆ **28 établissements**, soit **47 %**, ont suivi l'intégralité de l'appui proposé ;
- ◆ **7 établissements** (13,7 %) ont interrompu leur participation après la première journée ;
- ◆ **16 établissements** (31,4 %) n'y ont pas pris part.

Les participants ont largement salué la qualité de l'accompagnement, avec une **satisfaction globale de 9,2/10**, et une **utilité perçue à 8,9/10**. L'initiative a aussi favorisé l'émergence d'une **pair-aidance entre structures** et encouragé la **mutualisation des moyens**.

35

C'est le nombre d'établissements médico-sociaux accompagnés par l'ANAP dans la construction ou la révision de leur plan bleu.

30 000€

C'est le montant financé par l'ARS Corse pour déployer cet accompagnement collectif.



Le traitement des réclamations

SiREC

Système d'informations des réclamations



210 Réclamations reçues en 2025
(vs 111 en 2024)



Principales réclamations par motif

- 25%** liées à la qualité des soins médicaux
- 16%** liées à la mise en cause de l'attitude des professionnels
- 12%** liées à la recherche d'un établissement ou d'un professionnel de santé



Principales réclamations par domaine fonctionnel

- 45%** concernent le champ sanitaire
- 10%** concernent le champ médico-social PH enfants
- 9%** concernent le champ médico-social personnes âgées



Inspections 2025 : garantir la qualité et prévenir les risques en Corse

L'ARS Corse est dotée d'un département **inspection, contrôle et qualité** chargé de mener les inspections des établissements sanitaires et médico-sociaux, avec le concours des différents corps inspectant de l'ARS ou en coordination avec d'autres acteurs institutionnels ou services publics. Ces missions garantissent le **respect des dispositions du Code de la santé publique et du Code de l'action sociale et des familles**. Elles sont assurées par l'ensemble des inspecteurs exerçant à l'ARS.

L'inspection est avant tout un outil visant à soutenir l'amélioration de la qualité de l'accompagnement ou de la prise en charge des usagers du système de santé. Des missions d'inspection sont organisées soit en réponse à des priorités nationales ou au regard de l'émergence de situations sensibles ou préoccupantes.

En 2025, l'ARS Corse a **renforcé la programmation régionale des inspections-contrôles, dans la continuité du plan national consacré aux EHPAD**. Cette année marque ainsi le lancement d'un nouveau plan de contrôle des établissements accueillant des personnes en situation de handicap, répondant à des enjeux prioritaires pour la région.

Des contrôles ciblés dans tous les champs de la santé

Offre médico-sociale

S'agissant du champ **personnes âgées** :

- ◆ 7 contrôles sur pièces dont 6 pour lesquels les mesures définitives ont déjà été notifiées ;
- ◆ 4 inspections, dont 1 pour laquelle les mesures définitives ont déjà été notifiées ;
- ◆ Au terme de l'année 2025, l'ensemble des **30 EHPAD** (dont 1 petite unité de vie) de Corse aura donc été **inspecté sur trois ans**.

En déclinaison de la méthodologie définie dans le cadre de l'orientation nationale d'inspection-contrôle (ONIC), tous les établissements ont fait l'objet d'un contrôle sur pièces aux fins de vérifier la conformité globale de l'établissement avec des fondamentaux d'organisation et de fonctionnement. Les contrôles sur pièces ont été menés par les inspecteurs de l'ARS.

- ◆ 11 établissements insulaires ont fait l'objet d'une **inspection sur site** ; le choix des établissements inspectés sur place s'est fait soit à partir de la cartographie des risques établie selon différents indicateurs d'alerte soit à partir des constats issus des conclusions des contrôles sur pièces. La proportion du nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une inspection sur place est supérieure en région à la cible définie dans le cadre de l'ONIC. Les inspections sur place ont été menées conjointement par les inspecteurs de l'ARS et de la Collectivité de Corse.

S'agissant du champ **personnes en situation de handicap** :

- ◆ 2 contrôles sur pièces démarrés au dernier trimestre 2025 ;
- ◆ 4 inspections dont 2 pour lesquelles les mesures définitives ont déjà été notifiées ;

Offre de soins

L'année 2025 a donné lieu à :

- ◆ 1 inspection relative à la gouvernance hospitalière ;
- ◆ 1 inspection conduite dans le cadre de la loi visant à améliorer l'encadrement des centres ayant des activités dentaires ;
- ◆ 1 contrôle d'activité de chirurgie esthétique.

Santé publique

Les actions de contrôle ont porté sur :

- ◆ 1 inspection relative aux dispositifs de réduction des risques infectieux (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, Centre de vaccination polyvalente, et Centre de lutte antituberculeuse)
- ◆ Le département inspection-contrôle a par ailleurs participé à une opération dans le cadre d'un comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), conduit sous l'autorité du Préfet de Corse.

Santé environnementale

Les inspections ont concerné :

- ◆ 10 exploitants de réseaux d'eau potable (soit 30 captages),
- ◆ 7 établissements de santé ou ESMS ont fait l'objet d'inspections dans le cadre de la prévention de la légionellose, de la gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) et de la qualité de l'air intérieur (radon et amiante)
- ◆ 22 établissements recevant du public (hôtel, camping ...) ont fait l'objet d'inspections au titre de la prévention de la légionellose, et des piscines, soit dans le cadre d'enquêtes environnementales, de déclaration de légionellose, ou d'inspections programmées.

Pharmacie/Biologie

L'année 2025 se traduit par :

- ◆ 15 enquêtes menées auprès des pharmacies à usage intérieur (PUI), des inspections ont porté sur environ 5 % des officines, complétées par des contrôles déclenchés à la suite de plaintes ou de signalements, ainsi que par le suivi des actions engagées en 2024.

Au sein de l'Agence régionale de santé, l'inspection-contrôle constitue un levier régalién essentiel, qui traduit concrètement la présence de l'État sur le terrain, en garantissant l'application des cadres légaux et réglementaires, la sécurité sanitaire et la protection des usagers du système de santé.



Exercices de crise cyber : une mobilisation forte des établissements sanitaires

En 2025, les établissements sanitaires de Corse ont poursuivi la montée en maturité face au risque cyber grâce à la réalisation d'**exercices de crise**. Ces exercices permettent de tester l'activation des cellules de crise, les réflexes organisationnels et la documentation existante, tout en favorisant leur mise à jour. Ils constituent un levier essentiel pour renforcer la préparation collective, dans un cadre maîtrisé et sans impact sur les systèmes d'information.

93 %

C'est le taux de réalisation des exercices de crise cyber par les établissements sanitaires en Corse en 2025, illustrant une mobilisation particulièrement élevée face au risque cyber.

3

C'est le nombre d'incidents cyber répertoriés sur le territoire en 2025, établissements sanitaires et médico-sociaux confondus.



Exercice Cyber REMPLAR 25 : se préparer à la survenue d'une « cyber-crise » au sein des établissements de santé

À l'automne 2025, l'ARS Corse a participé à l'exercice national de gestion de crise cyber **Rempart 25**, simulant une crise majeure de cybersécurité entraînant un blackout généralisé. Cet exercice de type « table-top », conduit en interne sur une journée complète, a permis de tester l'organisation de l'agence face à une crise cyber d'ampleur nationale ou régionale.

Particulièrement riche d'enseignements, il a mis en évidence à la fois des **points de robustesse déjà bien établis** et des **axes d'amélioration à approfondir**.

Cette démarche a permis d'identifier des **leviers concrets de progression**, avec la perspective de conduire à terme un exercice en **format régional**, intégrant des **parties prenantes opérationnelles**, afin de renforcer encore le réalisme et l'efficacité de la gestion de crise cyber.



Programme CARE : renforcer la cybersécurité des établissements de santé en Corse

Déployé depuis 2023 par l'Agence du Numérique en Santé (ANS), le **programme CARE (Cyber Accélération et Résilience des Établissements)** poursuit en 2025 son déploiement en Corse afin de renforcer la **cybersécurité des établissements sanitaires et médico-sociaux** et de réduire les écarts avec les exigences de la directive **NIS2**.

Structuré autour de **quatre axes**, le programme soutient la gouvernance et la résilience des établissements, tout en favorisant la **mutualisation des ressources**. À ce titre, le **Centre de Ressources Cybersécurité Régional (CRRC)**, porté par le GRADeS Corse, bénéficie d'une enveloppe de **300 000 € sur la période 2024-2026**. En 2025, **11 exercices de crise cyber** ont ainsi été financés pour les ESMS, et des travaux ont été engagés pour le déploiement d'outils mutualisés à l'échelle régionale.

300 000 €

C'est le montant de l'enveloppe allouée à la Corse sur la période 2024-2026 pour la mise en place du CRRC via le GRADeS.

Le programme CARE repose également sur un volet fort de **sécurité opérationnelle**, avec deux appels à financement majeurs. Le **domaine 1**, consacré à la maîtrise de l'exposition sur Internet et aux annuaires techniques, représente une enveloppe d'environ **560 000 €**, avec un **taux de candidature de 85 %** des établissements sanitaires éligibles. Le **domaine 2**, ouvert en octobre 2025, porte sur les **stratégies de continuité et de reprise d'activité** ; doté de **280 000 €**, il affiche un **taux de candidature de 95,2 %**, avec des objectifs fixés à l'horizon 2026.

11

C'est le nombre d'exercices de crise cyber financés en 2025 pour les ESMS.

À travers le programme CARE, l'ARS Corse et ses partenaires consolident une approche structurée et progressive de la cybersécurité, adaptée aux réalités du territoire insulaire.



Déprescrire pour mieux soigner : un colloque régional pour changer les pratiques

Le 11 octobre 2025, le colloque régional sur la déprescription, organisé à Ajaccio par l'ARS Corse et l'OMÉDIT PACA-Corse a réuni de nombreux professionnels de santé autour d'un enjeu majeur : **prescrire mieux, pour soigner durablement.**



20 % En Corse, plus de 20 % des patients de plus de 80 ans sont en hyperpolymédication, soit environ **900 personnes en situation de risque.**

L'objectif de cette journée était de sensibiliser les médecins, pharmaciens et soignants à l'importance de réévaluer régulièrement les traitements, afin de limiter les effets indésirables médicamenteux, prévenir les hospitalisations évitables et améliorer la qualité de vie des patients. Plusieurs experts reconnus sont intervenus, dont le **Pr Stéphane Honoré**, responsable de l'OMÉDIT PACA-Corse, le **Pr Laurent Papazian**, chef du service de médecine intensive au CH de Bastia, et le **Pr Fabrice Barlesi**, directeur général de Gustave Roussy. Les échanges ont porté sur les bonnes pratiques, les outils d'aide à la déprescription, les consultations longues et la coordination entre médecins et pharmaciens.

Cette première édition régionale avec la participation des acteurs locaux : **URPS médecins libéraux, URPS Pharmaciens, assurance maladie et France assos Santé** a marqué une étape importante dans la diffusion de la **culture de la déprescription** en Corse, avec des objectifs communs : **prescrire moins et mieux et réévaluer les traitements.**



Centre Régional en Antibiothérapie (CRAtb) : consolider l'action régionale pour le bon usage des antibiotiques

Installé en **2024** au **centre hospitalier de Bastia**, le **Centre Régional d'Antibiothérapie (CRAtb)** accompagne les professionnels de santé des trois secteurs (**ville, établissements sanitaires et médico-sociaux**) pour améliorer les pratiques de prescription et contribuer à la lutte contre l'**antibiorésistance**, enjeu majeur de santé publique. Il s'inscrit dans une dynamique partenariale avec l'ARS Corse, le **CPIAS**, l'**OMÉDIT**, les **CPAM** et les unions de professionnels, afin de diffuser les recommandations, soutenir les équipes et renforcer la culture du bon usage.

En **2025**, le CH de Bastia a porté la création et l'installation de **deux structures régionales d'appui** : le **Centre de Prévention des Infections Associées aux Soins (CPIAS)** et le **Centre Régional d'Antibiothérapie (CRAtb)**, avec une volonté affirmée de travail en **synergie**.

L'année a été marquée par le **déploiement du site internet (www.cratb-corse.fr)**, améliorant la visibilité et l'accessibilité des ressources, ainsi que par une phase structurante de **recrutement** et d'organisation interne, permettant de consolider les bases opérationnelles.

Cette montée en puissance répond à une situation régionale particulièrement préoccupante : en **2024**, la Corse enregistrait **1 040 prescriptions d'antibiotiques en ville pour 1 000 habitants par an** (Santé publique France), la plaçant **au premier rang des régions les plus prescriptrices**. La consommation a progressé de **17,5 % en dix ans** ; sur la période **2013-2023**, l'augmentation atteint **12 %**, alors qu'à titre de comparaison la Bretagne a diminué sa consommation de **17 %** sur la même période.

Les perspectives pour les prochaines années portent notamment sur le pilotage et l'accompagnement du déploiement des **Équipes Mobiles d'Hygiène (EMH)** et des **Équipes Multidisciplinaires en Antibiothérapie (EMA)**, afin de renforcer la prévention, l'appui aux professionnels et la qualité des prises en charge à l'échelle régionale.

1040

C'est le nombre de prescriptions d'antibiotiques en ville en Corse pour 1000 habitants par an en 2024.





Sensibiliser les futurs soignants à la culture du signalement

Le 6 mai 2025, à Borgo, le département Inspection, Contrôle et Qualité de l'ARS Corse est intervenu lors de la première journée régionale de sensibilisation des élèves infirmiers au signalement des Événements Indésirables Graves Associés aux Soins (EIGS).

L'objectif était clair : **développer une culture du signalement dès la formation initiale**, en expliquant aux futurs professionnels de santé l'importance de déclarer les EIGS et les modalités concrètes de signalement. Cette approche vise à **renforcer la sécurité des soins**, à travers la transparence, l'analyse collective des erreurs et l'amélioration continue des pratiques.

En sensibilisant les soignants de demain à ces enjeux, l'ARS Corse contribue à **ancrer une culture partagée de la qualité et de la sécurité des soins** sur l'ensemble du territoire.

50

C'est le nombre d'étudiants de deuxième et troisième années de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Haute-Corse qui ont participé à cette journée, organisée par la Structure Régionale d'Appui (SRA) Pasqual.



Grève des officinaux : continuité de l'accès aux médicaments sécurisée durant l'été 2025

Entre juin et septembre 2025, un mouvement national de grève des services de garde et d'urgence des pharmacies d'officine a été porté par l'ensemble des syndicats représentatifs de la profession (FSPF et USPO). D'une ampleur inédite par sa durée, la mobilisation a nécessité un pilotage adapté aux fins de concilier **droit de grève** et **continuité pharmaceutique**. Dans ce cadre, l'ARS a proposé aux autorités préfectorales compétentes des **mesures de réquisition** afin de garantir une permanence pharmaceutique strictement adaptée aux circonstances.

Tout au long de la période, un **dialogue** professionnel et constructif a été conduit avec les syndicats représentatifs. Ceci a permis de sécuriser les dispositions mises en place **au bénéfice de la population**.

En parallèle, l'ARS Corse a développé des **outils internes** visant à automatiser une partie de la gestion du processus (suivi, coordination, mobilisation des leviers réglementaires), pour gagner en **réactivité** et **fiabiliser l'organisation** dans un contexte particulièrement contraint.

Territoires fragiles : 20 communes identifiées pour sécuriser l'accès aux médicaments

L'ARS Corse a mis en œuvre les dispositions nationales relatives aux **territoires dits fragiles** afin de préserver l'accès de la population aux médicaments. À l'issue d'un travail de concertation associant le département **PHAR-BIO**, le **premier recours/Direction de l'Offre de Soins** et les **représentants de la profession**, l'**arrêté ARS du 13 février 2025** a fixé la liste des territoires où l'accès au médicament pour la population n'est pas assuré de manière satisfaisante. Au total, **20 communes** ont été identifiées.

6

C'est le nombre d'officines ayant bénéficié du dispositif en 2025 (2 en 2A, 4 en 2B).

Ce travail a permis, dans le cadre juridique en vigueur, d'ouvrir la possibilité d'un **soutien financier à certaines officines**, via un **conventionnement avec l'Assurance maladie**, afin de consolider la présence pharmaceutique dans les territoires concernés.





PUI : Campagne 2025 de nouvelles autorisations

Le département Pharmacie & Biologie de l'ARS Corse a décliné au niveau territorial le programme national relatif aux **autorisations des pharmacies à usage intérieur (PUI) sans activités à risques**.

Le cadre réglementaire en vigueur imposait, à ces PUI, de détenir de nouvelles autorisations pour continuer à exercer leurs **missions et activités** au-delà du **31 décembre 2025**.

Afin d'accompagner les établissements dans cette démarche, un **webinaire** leur avait été dispensé en début de campagne d'une part, et d'autre part, les **éléments constitutifs des dossiers** à compléter et à déposer ont été mis à leur disposition sur le site internet de l'ARS.

L'**instruction de l'ensemble des demandes d'autorisation** déposées par les établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi que par les Services d'Incendie et de Secours (SIS), a consisté notamment en la réalisation d'enquêtes sur pièces et / ou sur site.

Cette campagne a permis, d'une part, de dresser un **état des lieux exhaustif** des structures concernées, en garantissant leur adaptation aux enjeux réglementaires, techniques et territoriaux, en soutenant leur structuration ainsi que l'adéquation de leurs moyens, et d'autre part, de mettre en place **des plans d'amélioration**.

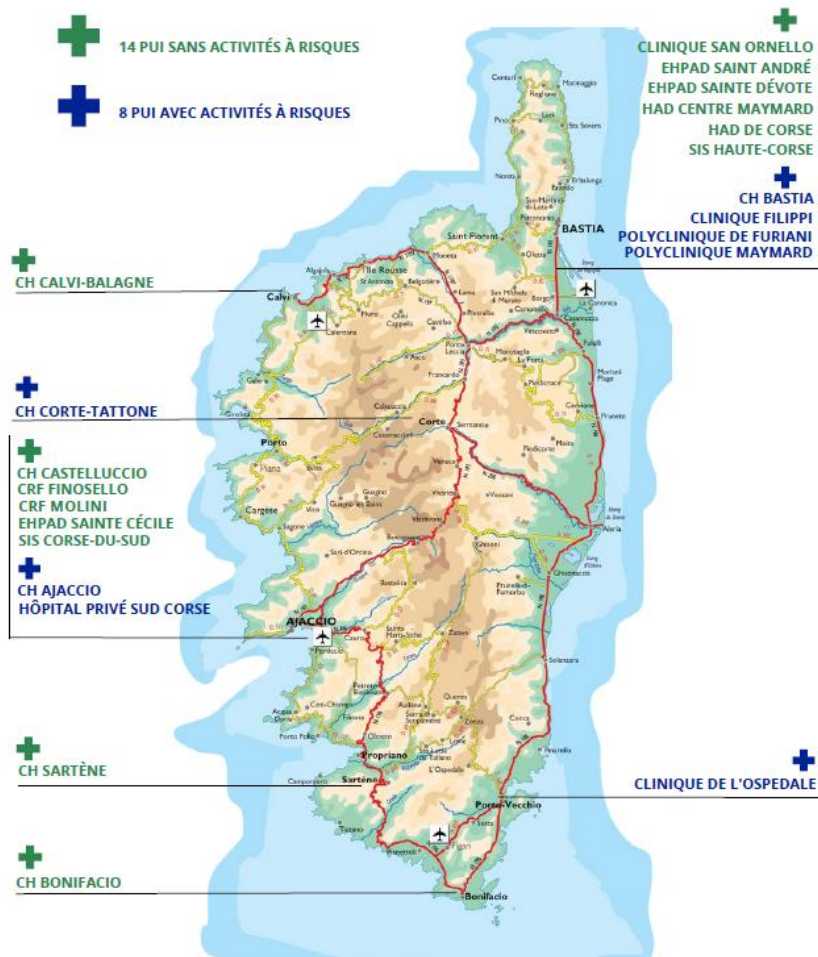
15

C'est le nombre de dossiers d'autorisations de PUI instruits en 2025 (7 en 2A, 8 en 2B, dont un qui a mené à la suppression d'une PUI).

En sus, se sont ajoutées des demandes de modifications substantielles ou non substantielles, ainsi que les dossiers liés à des restructurations (coopérations, sous-traitance, suppression).

Cette campagne s'est inscrite dans un contexte professionnel fort perturbé lié à diverses exigences calendaires, et aux sollicitations subséquentes au mouvement national de grève des officines de pharmacie.

Cartographie des Pharmacies à Usage Intérieur (PUI) avec et sans activités à risques



L'organisation du système de santé





Répondre à un besoin de soins non programmés

De nombreuses structures d'exercice regroupé et cabinets médicaux libéraux participent au dispositif de soins non programmés y compris en téléconsultation. L'engagement de ces professionnels de santé est le fruit d'une mobilisation générale du Service d'Accès aux Soins (SAS) et l'ensemble des territoires de Permanence des Soins Ambulatoire (PSA) est couvert.

SOINS NON PROGRAMMÉS

Au 31 décembre 2025

MSP : maison de santé pluriprofessionnelle
MMG : maison médicale de garde
AMNP : accueil médical non programmé

▲ **URGENCES OU ANTENNES SMUR**

PAYS BASTIAIS

PAYS DE BALAGNE

CENTRE CORSE

CASTAGNICCIA/ MARE E MONTI

PLAINE ORIENTALE

EXTREME SUD / ALTA ROCCA

TARAVO/SARTENAIS/VALINCO

PAYS AJACCIEN

OUEST CORSE

• MSP Calenzana
 • MSP Île-Rousse
 • MSP Isulani

• MSP Cargèse
 • MSP Vico/Sagone
 • MSP Cinarca-Cruzzini

• **MMG du pays d'Ajaccio (CHA)**
 • SOS médecins (Ajaccio + Cavone)
 • MSP Stiletto
 • MSP Bastelicaccia/Prunelli
 • **MMG Porticcio**
 • Centre médical Aiatu Medicele Corsu

• **MMG Sartène**
 • AMNP CH Sartène
 • MSP Sartène

• MSP Cap Corse
 • MSP Bastia Place d'Armes
 • MSP Agliani
 • MSP Nebbiu-Oletta
 • MSP Borgo
 • Centre médical Biguglia
 • Centre de soins non programmés installé dans les locaux de la clinique ALMAVIVA (ex Maynard)

• MSP San Nicolao
 • MSP Penta-di-Casinca
 • MSP Cervione
 • MSP Querciolo

• MSP Prunelli-di-Fiumorbu
 • **MMG de Ghisonaccia**

• **MMG Porto Vecchio**
 • **MMG Sainte Lucie de Porto-Vecchio**
 • **MMG Bonifacio**
 • AMNP CH Bonifacio

L'offre de soins non programmés est à retrouver sur www.santé.fr

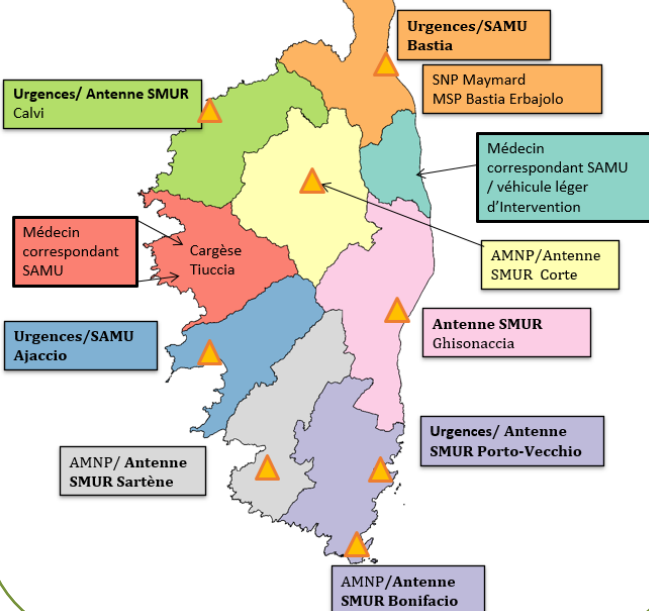


Prendre en charge les urgences

Afin de garantir une réponse adaptée aux situations d'urgence sur l'ensemble du territoire, l'ARS Corse s'appuie sur une organisation structurée.

(SAMU- ANTENNES SMUR – AMNP)

▲ Etablissement de santé et/ou SMUR



- 2 Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR)
- 4 services d'accueil des Urgences (SAU)
- 6 antennes SMUR
- 7 médecins correspondants du SAMU (MCS)
- 3 accueils médicaux non programmés (AMNP)

7 C'est le nombre de Médecins Correspondants du Samu (4 médecins sur Cargèse, 1 sur Tiuccia et 2 sur la Costa Verde).

Le Médecin Correspondant du Samu (MCS) est un médecin de premier recours, formé à l'urgence, qui intervient en avant-coureur du SMUR, sur demande de la régulation médicale, dans des territoires où le délai d'accès à des soins urgents est supérieur à trente minutes et où l'intervention rapide d'un MCS constitue un gain de temps et de chance pour le patient.



Plan estival 2025 : anticiper, coordonner, protéger et répondre au flux touristique

Chaque été, la Corse fait face à une hausse d'activité dans les établissements de santé et à des risques accrus pour la population liés aux fortes chaleurs, aux comportements à risque ou encore aux affections saisonnières. Pour y répondre, l'ARS Corse pilote un plan estival de santé publique qui mobilise l'ensemble des acteurs du système de santé autour d'une stratégie coordonnée, préventive et réactive.

Une coordination régionale renforcée

Le plan estival 2025 s'est appuyé sur une organisation rigoureuse et un suivi quotidien de la situation sanitaire. Les établissements hospitaliers, les SAMU-SMUR, les maisons médicales de garde, les pharmacies et les collectivités locales ont été pleinement associés à cette démarche de vigilance partagée. L'objectif : assurer la continuité des soins, anticiper les tensions dans les services d'urgences et garantir une réactivité optimale face à tout événement sanitaire majeur.

Un suivi constant de l'activité hospitalière

L'ARS a assuré une surveillance quotidienne de l'activité hospitalière, des passages aux urgences et des indicateurs de tension. En lien étroit avec les directions d'établissements, les régulations médicales et les services d'urgences, ce suivi a permis d'adapter rapidement les dispositifs de prise en charge, notamment dans les périodes de pic d'affluence.

Une mobilisation collective pour un été sûr

Le plan estival 2025 a ainsi illustré la solidarité et la coordination entre les acteurs de la santé, les collectivités et les institutions partenaires. En conjuguant prévention, anticipation et communication, il a contribué à assurer un été sûr et serein pour la population et les visiteurs de Corse.



C'est le numéro unique à composer qui permet d'orienter chaque appel vers la filière la plus adaptée.

Prévention et communication au cœur du dispositif

Au-delà de la gestion des flux de soins, la prévention est restée un pilier central du dispositif.

La campagne « Un été sans souci », déployée sur les réseaux sociaux et relayée par de nombreux partenaires, a sensibilisé les habitants et les touristes aux gestes de prévention essentiels :

- ◆ protection contre les fortes chaleurs et les coups de soleil,
- ◆ lutte contre le moustique tigre,
- ◆ vigilance face aux risques alimentaires,
- ◆ prévention des addictions et comportements à risque.

Ces messages simples, diffusés tout au long de l'été, visaient à encourager des comportements responsables et à préserver la santé de tous.



Zoom sur... Le Service d'Accès aux Soins (SAS)



Le **Service d'Accès aux Soins (SAS)** est un dispositif clé du nouveau modèle de prise en charge des patients, né du **Pacte pour la refondation des urgences** et du **Ségur de la santé**. Son objectif : **garantir une réponse adaptée, rapide et coordonnée** à chaque demande de soins urgents ou non programmés, à toute heure et sur tout le territoire corse.

Le SAS repose sur un **numéro unique, le 15**, qui permet d'orienter chaque appel vers la filière la plus adaptée :

- ◆ Un **assistant de régulation médicale** effectue le premier contact et détermine la nature de la demande.
- ◆ Un **opérateur de soins non programmés (OSNP)** approfondit l'analyse et met le patient en lien avec un **médecin régulateur**.
- ◆ Ce dernier évalue la situation et oriente vers la meilleure solution : conseils médicaux, orientation vers un professionnel de santé ou prise de rendez-vous sous 48 heures.

Grâce à une **plateforme numérique nationale** interconnectée avec les agendas des praticiens de ville, les créneaux disponibles sont proposés en temps réel, garantissant **une prise en charge fluide et coordonnée** entre la médecine de ville et l'hôpital.

Bastia : un accès aux urgences régulé pour mieux soigner

Depuis le 15 juillet 2025, **l'accès aux urgences du Centre hospitalier de Bastia se fait désormais après un appel préalable au 15**, sauf en cas d'urgence vitale. Cette régulation, une première en Corse, vise à **désengorger le service pendant la période estivale**, lorsque les urgences peuvent rapidement être saturées.

Ce dispositif permet **de prioriser les cas graves, réduire les attentes inutiles et orienter les patients vers la solution de soins la plus adaptée** : médecin traitant, maison médicale de garde, pharmacie, consultation programmée ou urgences. Les urgences pédiatriques non programmées restent accessibles après appel au 15, tous les jours de 13h à 23h. Les urgences obstétriques et la maternité continuent d'accueillir les patientes 24h/24.



En parallèle, l'ARS Corse **renforce les alternatives à l'hôpital** : implication accrue des médecins libéraux, maillage des pharmacies participant au dispositif OSYS, consultations sans rendez-vous référencées sur [santé.fr](https://www.santé.fr), appui du secteur privé et mobilisation des Ehpad et des Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR).

Pour l'ARS Corse, cette organisation n'a pas pour but d'empêcher les soins mais bien de **mieux les organiser** : **avec un accès régulé, chacun reçoit l'aide dont il a besoin, au bon endroit et sans délai inutile.**

65

C'est le nombre de médecins généralistes inscrits sur la plateforme proposant des créneaux horaires de RDV, **42 en 2A et 23 en 2B.**

24

C'est le nombre de médecins généralistes régulateurs libéraux, **10 en 2A et 14 en 2B.**

7

C'est le nombre d'opérateurs de soins non programmés, **4 en 2A et 3 en 2B.**

Véritable levier d'accès équitable aux soins, le SAS participe à désengorger les urgences, à fluidifier les parcours et à renforcer la coopération entre professionnels au service des patients.

LES URGENCES C'EST PAS UNE EVIDENCE

A partir du 15 juillet

L'accès aux urgences de l'hôpital de Bastia se fait uniquement sur avis médical après appel au centre

Pour les soins non urgents des solutions existent

- 1 Je consulte mon médecin ou mon pharmacien
- 2 Je trouve un lieu de CONSULTATION SANS RENDEZ-VOUS sur [santé.fr](https://www.santé.fr)

Inauguration officielle du nouvel hôpital de la Miséricorde à Ajaccio

Le lundi 24 février 2025, la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et de la Famille et le ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, ont inauguré le centre hospitalier de la Miséricorde à Ajaccio.

Entourés de nombreux élus et représentants institutionnels, les ministres ont visité plusieurs services emblématiques de l'établissement. La ministre de la Santé a insisté sur la nécessité **d'adapter l'offre de soins aux spécificités insulaires**, saluant les investissements réalisés et les progrès obtenus dans des domaines stratégiques, notamment en oncologie.



Grâce à ses équipements de pointe et à ses équipes spécialisées, le centre hospitalier d'Ajaccio consolide son rôle de centre de recours en Corse-du-Sud. Il garantit aux patients un accès à des traitements de haute qualité tout en optimisant le recours à l'offre de soins sur le continent. Cette inauguration marque ainsi une étape clé pour le renforcement de l'offre hospitalière sur l'île.

Nouvel hôpital de Bastia : une étape décisive pour la Haute-Corse

Le 11 août 2025, le ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins s'est rendu à Bastia pour confirmer le lancement du projet de reconstruction du centre hospitalier. Cette annonce a marqué une étape clé pour l'avenir de l'offre de soins en Haute-Corse.

Les terrains destinés au futur établissement sont identifiés par la Ville de Bastia pour accueillir le projet, ouvrant la voie à une **première tranche de travaux de 66 millions d'euros**, comprenant le **centre de longs séjours et l'EHPAD, la psychiatrie et le centre de réadaptation et la cuisine centrale**.



15 hectares

C'est la superficie du terrain dédié au futur hôpital.

Ce projet structurant vise à offrir aux habitants un hôpital moderne, fonctionnel et adapté aux besoins du territoire, avec des conditions d'accueil et de travail améliorées pour les professionnels de santé.

Au-delà de la reconstruction, la visite ministérielle a également permis de rappeler l'ambition d'une attractivité médicale renforcée : la Corse doit accueillir davantage d'internes et de docteurs juniors dans le cadre de son universitarisation progressive.

Le nouvel hôpital de Bastia représente ainsi un levier majeur pour l'accès aux soins, la formation et le développement médical en Haute-Corse.

Hôpital privé Sud Corse : un nouvel élan pour la santé en Corse-du-Sud

Le 18 août 2025, l'Hôpital privé Sud Corse, situé sur la rocade d'Ajaccio, a été inauguré en présence de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, et du ministre de l'Action publique.

Un an après son ouverture, l'établissement est devenu un acteur incontournable du système de santé insulaire, accueillant jusqu'à 2 000 patients par mois.

2000

C'est en moyenne le nombre de patients accueillis chaque mois à l'Hôpital privé Sud Corse.



Avec ses 19 000 m², ses unités de médecine et de chirurgie, son plateau technique de pointe et ses blocs opératoires modernes, l'hôpital offre des conditions d'accueil et de travail de haut niveau. Près de 300 professionnels, dont 220 salariés et 70 libéraux, y exercent.

Symbole de la complémentarité entre secteur public et privé, il coopère étroitement avec le centre hospitalier d'Ajaccio, contribuant à renforcer l'offre de soins et l'attractivité médicale en Corse.

L'oncologie centralisée à l'hôpital d'Ajaccio

Depuis le 3 février 2025, la première étape du transfert de l'oncologie du CH de Castelluccio vers le Centre Hospitalier d'Ajaccio est en place. Cette centralisation regroupe désormais sur un même site **l'oncologie médicale, les soins médicaux de réadaptation en oncologie et la chirurgie liée au cancer**. Le service dispose de **15 places en hospitalisation de jour, 14 lits d'hospitalisation complète et 15 lits de SMR**.

Objectif : simplifier le parcours des patients, améliorer la coordination entre spécialistes et développer l'accès aux soins innovants. La deuxième phase, prévue début 2026, verra le transfert de l'unité de radiothérapie à proximité des locaux de l'hospitalisation de jour Oncologie.

La signature de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Onco2A permettra de faciliter la coopération avec l'Institut Paoli-Calmette et l'Institut Gustave Roussy, sur le volet RH avec la mise à disposition de professionnels de santé et sur le volet recherche avec l'accès aux essais cliniques avec un appui renforcé de partenaires comme l'IPC et l'IGR.

Ces deux projets traduisent la volonté de l'ARS Corse et des établissements hospitaliers de moderniser l'offre de soins, pour garantir à chaque patient un accès à des prises en charge spécialisées de qualité, au plus près de son lieu de vie.

521 C'est le nombre de prises en charge chirurgicales pour un cancer en Corse (Source PMSI-ARS Corse- 2023).

Les cancers les plus fréquemment diagnostiqués



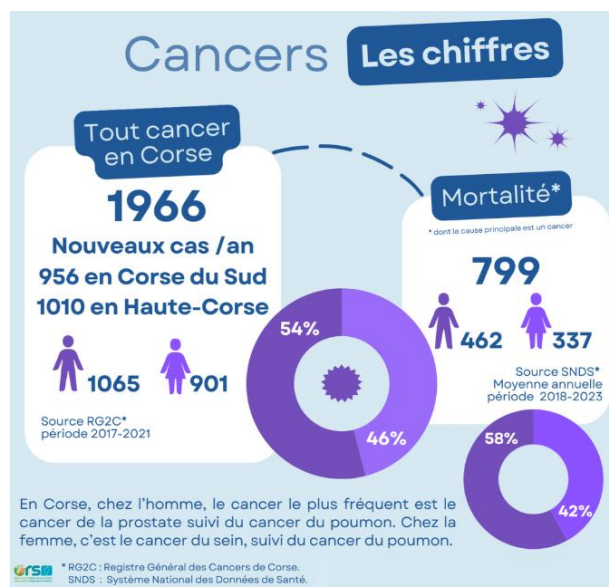
Zoom sur... INCa – ARS Corse : cap renforcé pour la cancérologie insulaire

Le **8 juillet 2025**, l'ARS Corse a accueilli à **Ajaccio** Nicolas Scotté, directeur général et une délégation de l'**Institut national du cancer (INCa)**, pour une journée d'échanges dédiée à la cancérologie insulaire. La matinée a permis de partager un état des lieux du parcours de cancérologie en Corse et d'identifier les priorités : prévalence élevée des cancers dans un contexte de vieillissement, renouvellement de l'offre de soins (autorisations actualisées, projet d'**Institut Régional Corse de Cancérologie – IRCC**), coopérations renforcées avec des centres experts du continent, enjeux persistants (oncogériatrie, oncogénétique, soins de support, attractivité médicale) et actions en faveur de la prévention et du dépistage, notamment via des outils numériques. Les échanges ont également porté sur le projet stratégique d'implantation d'un **TEP dans chaque département**.

L'après-midi, la délégation a visité le **nouveau service d'oncologie du centre hospitalier d'Ajaccio**, transféré depuis Castelluccio. Le service, pleinement opérationnel (hôpital de jour, hospitalisation complète, SMR mention oncologie), a enregistré une **hausse de 13 %** de l'activité de l'hôpital de jour.

Cette séquence a mis en lumière l'engagement des équipes et le partenariat ARS-INCa pour renforcer l'accès à des soins de qualité, au plus près des patients.

inca
Institut National
du Cancer



6,14 %

C'est le taux de prévalence en 2025 (soit 19 560 patients), en hausse par rapport à 2015 (5,75 %).

Focus sur la médecine nucléaire et l'arrivée du Pet-scan en Corse en 2027

Le transfert de la médecine nucléaire du CH de Castelluccio vers le CH d'Ajaccio interviendra début 2027 pour l'activité de scintigraphie.

La Corse, dernière région française à ne pas disposer de Pet-scan, se rapproche enfin de cet outil d'imagerie médicale essentiel dans la lutte contre le cancer et d'autres maladies. Le 5 mai 2025, les sociétés savantes de médecine nucléaire et de radiopharmacie ont validé, après une année d'analyse, la faisabilité de l'installation de deux Pet-scan en Corse. Cette nouvelle activité nécessitant l'injection de médicaments radiopharmaceutiques (comme le FDG), une étude a été menée sur un acheminement aérien, dans l'attente de la construction d'un cyclotron

Grâce à cette validation, deux appareils pourront être installés, l'un à l'hôpital d'Ajaccio et l'autre au sein de Corscintigraphie à Bastia (Groupe Almaviva Santé).

Des acteurs de l'aéronautique commerciale ou privée devront se positionner sur la base d'un cahier des charges exigeant en termes de fiabilité et flexibilité.

3 143

C'est le nombre de résidents corses qui ont dû se rendre sur le continent pour bénéficier d'un Pet-scan en 2022.



Une coopération renforcée pour la prise en charge du cancer en Corse-du-Sud

En octobre 2025, la signature de la convention constitutive du **Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de cancérologie de Corse-du-Sud** marque une avancée majeure pour la prise en charge des patients atteints de cancer sur le territoire.

Ce groupement réunit le **Centre hospitalier d'Ajaccio**, le **Centre hospitalier de Castelluccio**, ainsi que deux centres nationaux de référence — **l'Institut Paoli-Calmettes** (Marseille) et **l'Institut Gustave Roussy** (Villejuif). Ensemble, ils visent à garantir une **offre de soins graduée et coordonnée**, intégrant **recherche et innovation** au service des patients.

Ce partenariat constitue la **première étape vers la création de l'Institut Régional Corse du Cancer (IRCC)**, inscrit dans le **schéma régional de santé 2023-2028**. L'objectif : offrir une prise en charge de proximité, pluridisciplinaire et adaptée aux besoins des publics les plus vulnérables.

La convention prévoit enfin la **possibilité d'élargir progressivement le groupement** à d'autres membres, pour renforcer encore la coopération médicale et la qualité des soins en cancérologie sur l'île.





Un deuxième Institut du Sein en Corse : une prise en charge globale et de proximité pour les patientes

Inauguré le 17 octobre au **Centre hospitalier d'Ajaccio**, en présence du **Professeur Agnès Buzyn**, ancienne Ministre de la Santé et des Solidarités, l'**Institut du Sein Ajaccien (ISA)** marque une nouvelle étape dans l'amélioration de la prise en charge des pathologies mammaires en Corse-du-Sud. Cette structure, intégrée au **réseau national des 22 Instituts du Sein**, dont fait partie le **Bastia Institut du Sein**, offre aux patientes un **parcours coordonné et complet**, du dépistage au suivi post-traitement.

L'ISA regroupe au sein d'un même parcours des **équipes pluridisciplinaires** (radiologues, chirurgiens, oncologues, radiothérapeutes, psychologues, infirmiers coordonnateurs et assistants sociaux) pour garantir un accompagnement global, humain et de qualité.

1/3

C'est le nombre de femme qui se rendaient encore sur le continent pour des soins liés au cancer du sein avant l'ouverture de l'Institut du Sein Ajaccien.

Ce nouvel institut répond à un enjeu majeur : **permettre aux femmes de Corse-du-Sud d'accéder à des soins spécialisés sans quitter l'île**. Il contribue ainsi à réduire le recours au continent, tout en assurant une prise en charge conforme aux recommandations du **plan cancer 2021-2030**.

L'initiative s'inscrit pleinement dans la volonté du **Centre hospitalier d'Ajaccio** et de l'**ARS Corse** de renforcer une **médecine de proximité, moderne et solidaire**, au service de la santé et de la qualité de vie des femmes.



Dépistages organisés

Hors dépistage individuel / Source 2023 geodes.santepubliquefrance.fr



Cancer du sein

2022-2023 : Corse 30 %, France 46 %
2017-2018 : Corse 35 %, France 50 %

Un nouveau pôle gériatrique à Castelluccio

Depuis février 2025, le Centre Hospitalier de Castelluccio accueille un pôle départemental d'aval gériatrique, créé pour répondre au vieillissement rapide de la population corse. Selon l'INSEE, l'île comptera 21 000 personnes dépendantes d'ici 2030, soit une hausse de 40 % par rapport à 2015. Ce pôle dispose de 28 lits d'hospitalisation complète, 5 places d'hôpital de jour et d'une Unité Cognitivo-Comportementale de 12 lits. Il prend en charge des patients atteints de pathologies chroniques ou invalidantes, dans le but de prévenir ou limiter la perte d'autonomie. Un service géronto-psychiatrique complète l'offre, facilitant la coordination avec les acteurs du domicile et les structures de proximité.

28

C'est le nombre de lits d'hospitalisation complète.

21 000

C'est le nombre de personnes dépendantes en Corse d'ici 2030 (+40 % vs 2015).



La création du Centre Spécialisé de l'Obésité (CSO) en Corse

En application de l'instruction du 20 septembre 2023 relative à l'organisation de filières dédiées à la prise en charge de l'obésité et au cahier des charges des CSO, la Corse s'est dotée en 2025 d'un **Centre Spécialisé de l'Obésité (CSO)**.

Porté par la **Clinique Valicelli (Ocana)**, le **CSO assure plusieurs missions :**

- ◆ Il contribue à la **structuration de la filière obésité en Corse** : aux côtés de l'ARS Corse, il anime la filière régionale en renforçant les coopérations entre acteurs, en organisant des formations à destination des professionnels (en partenariat avec le CERON PACA) et en favorisant la diffusion des bonnes pratiques de prise en charge ;
- ◆ il assure une **prise en charge médicale et pluridisciplinaire** (nutrition, endocrinologie, chirurgie, diététique, psychologie, activité physique adaptée, soins infirmiers) **des personnes souffrant d'obésité sévère ou complexe** (adolescents et adultes);
- ◆ il organise un **parcours de soins coordonné**, gradué et accessible, à l'échelle de toute l'île : le CSO assure le 3e recours et il accompagne / oriente, en lien avec ses partenaires, les situations relevant du 1er ou 2e recours.

L'objectif est de rendre l'offre de soins plus lisible pour les patients et les professionnels de santé ainsi que d'améliorer la coordination entre les différents acteurs du système de santé.

Un **programme d'éducation thérapeutique (ETP)** soutient l'autonomie des patients ; une offre pédiatrique (4-11 ans) est en cours de structuration.



Une montée en charge prévue pour "plusieurs centaines" de patients par an

Le dispositif vise à suivre plusieurs centaines de patients par an (consultations, hôpital de jour, suivi post-chirurgical, accompagnement éducatif) et devient le **référént régional pour les formes sévères et complexes d'obésité**.

Le développement du CSO Corse s'inscrit dans le Plan régional de santé 2023-2028 et répond à un enjeu de santé publique majeur : **l'augmentation du surpoids et de l'obésité sur l'île**, qui touche une part croissante de la population.

Ce dispositif permettra de mieux organiser la prise en charge de plusieurs centaines de patients chaque année et de renforcer la coordination entre les acteurs médicaux, paramédicaux et sociaux, conformément à la feuille de route 2026-2030 pour la prise en charge des personnes en situation d'obésité.

2264 C'est le nombre de **patients en situation d'obésité ou de surpoids** suivis en Corse en 2023 (vs 1910 en 2021).

+ 40% C'est le pourcentage **d'augmentation du nombre de patients traités pour obésité** en Corse entre 2021 et 2023, dont 80% de femmes pour la chirurgie bariatrique.

150 000 €

C'est le financement de l'ARS Corse alloué pour la création du Centre Spécialisé de l'Obésité (CSO) en Corse, **en cohérence avec le Plan régional de santé 2023-2028**.

Objectif : garantir un accès équitable à une prise en charge coordonnée et de qualité, sur tout le territoire.



Une feuille de route pour renforcer les soins palliatifs en Corse

En 2025, l'ARS Corse a déployé une **feuille de route régionale des soins palliatifs**, en cohérence avec la stratégie nationale décennale 2024-2034. Élaborée à partir des besoins exprimés lors des rencontres territoriales en santé, elle vise à garantir une prise en charge équitable et digne sur l'ensemble du territoire.

Cette stratégie repose sur deux objectifs majeurs : Structurer l'offre de soins pour répondre au vieillissement de la population et à l'augmentation des maladies chroniques.

Assurer l'égalité d'accès aux soins palliatifs, à l'hôpital, en ville ou à domicile.



1,5 M€

C'est l'investissement consacré en 2025 aux soins palliatifs en Corse.

Il comprend **580 000 €** de moyens nouveaux, qui ont permis de soutenir les équipes mobiles, de développer des relais territoriaux et de lancer des projets innovants.

Le déploiement s'appuie sur un réseau d'acteurs variés : unités de soins palliatifs, lits identifiés, équipes mobiles, HAD, établissements médico-sociaux, associations, dispositifs d'appui et espace éthique. L'animation régionale est assurée par la cellule Corspalliatif, qui coordonne les actions et diffuse une culture palliative partagée.

La feuille de route s'articule autour de quatre priorités :

- ◆ Promouvoir la culture palliative et les droits des patients,
- ◆ Renforcer et mailler l'offre sur tout le territoire,
- ◆ Développer la formation des professionnels,
- ◆ Expérimenter et innover.

Avec ce cadre collectif, l'ARS et ses partenaires réaffirment une ambition claire : offrir à chaque habitant de Corse un accès équitable aux soins palliatifs, en plaçant la dignité et l'accompagnement au cœur des parcours de santé.



Renforcer l'offre de soins : les autorisations sanitaires

En 2025, l'ARS Corse a poursuivi son action de régulation et de structuration de l'offre de soins à travers la délivrance de plusieurs autorisations sanitaires stratégiques, répondant aux besoins du territoire.



Les **activités de soins critiques** ont été sécurisées au sein des centres hospitaliers d'Ajaccio et de Bastia, garantissant la continuité et la qualité de la prise en charge des patients les plus graves. Dans le champ de la **psychiatrie**, plusieurs autorisations ont été délivrées à des établissements publics et privés, contribuant à consolider l'offre et à améliorer la couverture territoriale des prises en charge en santé mentale.



L'année 2025 a également marqué une avancée significative en matière d'**assistance médicale à la procréation (AMP)**, avec l'autorisation de nouvelles activités au centre hospitalier de Bastia et au laboratoire Vialle, renforçant l'accès à ces soins spécialisés sur l'île. Par ailleurs, des autorisations ont été accordées dans le domaine de l'**imagerie médicale**, tant en radiologie diagnostique qu'en activités interventionnelles sous imagerie, au bénéfice des centres hospitaliers d'Ajaccio et de Bastia.



Enfin, l'**offre de médecine** a été confortée par des autorisations délivrées sur deux nouveaux sites : autorisation au Centre Hospitalier de Bastia sur le site de Ghisonaccia (hôpital de jour) et autorisation au Centre Hospitalier d'Ajaccio sur le site d'Eugénie (filiale gériatrique), afin de rapprocher les soins des populations. L'ensemble de ces décisions illustre l'engagement constant de l'ARS Corse à adapter et renforcer l'offre sanitaire, en cohérence avec les besoins de santé du territoire et les orientations du Projet régional de santé.



HAD en Corse : une nouvelle dynamique portée par la réforme des autorisations

En 2025, l'hospitalisation à domicile (HAD) a fait l'objet d'une profonde réorganisation à l'échelle nationale, avec la **réforme des autorisations** entrée en vigueur cette année. Celle-ci vise à **adapter l'offre aux besoins de santé des territoires**, à garantir une **qualité homogène des prises en charge** et à **favoriser les coopérations entre établissements**.



Que change la réforme des autorisations d'activités de soins ?

La réforme des autorisations d'activités de soins issue de l'ordonnance 2021-583 du 12 mai 2021 et des décrets des 31 décembre 2021 et 31 janvier 2022 a érigé l'HAD au rang **d'établissement sanitaire à part entière, titulaire à ce titre d'une autorisation spécifique d'activité de soins et soumis au respect de conditions d'implantation et de conditions techniques de fonctionnement**.

Cette nouvelle activité est désormais déclinée en quatre mentions :

- ◆ **Socle** : ensemble des prises en charge, dont les soins palliatifs, à l'exception de celles entrant dans le périmètre des autres mentions
- ◆ **Réadaptation** : ensemble des prises en charge de réadaptation visant à assurer au domicile du patient une réadaptation complexe, pluridisciplinaire et coordonnée afin de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, les déficiences et les limitations d'activité, et répondant aux conditions techniques de fonctionnement définies dans le décret du 31 janvier 2022.
- ◆ **Enfants de moins de trois ans** : ensemble des prises en charge réalisées sur les enfants de moins de trois ans, dont la néonatalogie.
- ◆ **Ante et post – partum** : ensemble des prises en charge réalisées dans le cadre du suivi ante et post partum des femmes intégrant une dimension pathologique.

Les établissements répondent aux exigences en matière de conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement à travers leurs ressources internes ou à travers des conventions passées avec les différents acteurs du secteur. Un même établissement peut être autorisé au titre de plusieurs mentions sur une aire géographique bien définie qui peut être différente ou pas entre chaque mention autorisée.

Si la superposition des aires d'interventions associées à chaque mention autorisée de différents établissements d'HAD est possible, il appartient à l'ARS de veiller à la fois au respect des périmètres d'action autorisés et à la cohérence de l'offre sur le territoire.



Des organisations territoriales renforcées

L'ARS a donné les autorisations des établissements d'HAD de la région corse à effet du 01/01/2025 en recherchant la lisibilité et la complémentarité de l'offre entre ces différentes structures.

Ainsi, aujourd'hui l'offre régionale d'hospitalisation à domicile se structure autour de **5 établissements d'HAD** qui se complètent tant sur le plan de leur périmètre d'intervention géographique que sur la nature de leurs prises en charge afin de couvrir l'ensemble du territoire régional :

Corse du sud

- ◆ **Union des Mutuelles de Corse Santé (UMCS)**
Autorisation des mentions "socle" et "réadaptation".
- ◆ **Centre Hospitalier de Sartène**
Autorisation mention "socle".

Haute-Corse

- ◆ **Centre Raoul François Maynard**
Autorisation mention "socle".
- ◆ **Centre Hospitalier de Corte-Tattone**
Autorisation des mentions "socle" et "réadaptation".
- ◆ **HAD de Corse**
Autorisation des mentions "socle", "réadaptation", et "enfants de moins de trois ans".

450

C'est le nombre de patients pris en charge sur l'ensemble de l'île en 2025.



L'hospitalisation à domicile est aujourd'hui un véritable pilier du parcours patient en Corse : elle rapproche le soin du lieu de vie, tout en garantissant la même qualité et la même sécurité qu'à l'hôpital.



Autorisation des activités SMR : une offre renforcée en Corse



En 2025, l'ARS Corse a engagé une **réorganisation majeure des Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)**, anciennement appelés Soins de Suite et de Réadaptation (SSR). Cette réforme, portée par le nouveau régime d'autorisations, vise à **renforcer l'accessibilité et la qualité de la rééducation sur l'ensemble du territoire**.

Entre janvier et mai 2025, **14 établissements** ont obtenu une nouvelle autorisation d'activité SMR. Ces autorisations concernent **10 mentions**, réparties comme suit : polyvalentes (12), gériatrie (5), locomoteur (4), système nerveux (4), cardio-vasculaire (2), pneumologie (1), système digestif-endocrinologie-diabétologie-nutrition (1), conduites addictives (2), enfants et adolescents (1) et oncologie (2).

Cette diversification permet de mieux répondre aux besoins spécifiques des patients tout en soutenant la territorialisation de l'offre.

Une offre renouvelée et mieux répartie

Cette réforme a permis de consolider plusieurs filières prioritaires :

- ◆ **En oncologie**, des unités de réadaptation ont été autorisées au CH d'Ajaccio et à la clinique de Toga ;
- ◆ **En pédiatrie**, des activités dédiées ont été développées au Centre Finosello et au Centre Valicelli, limitant les transferts vers le continent ;
- ◆ **En gériatrie**, l'offre a été renforcée dans les hôpitaux de Sartène, Bonifacio et Corte, et complétée par la création d'un SMR gériatrique au centre hospitalier de Castelluccio, associé à une unité cognitivo-comportementale.

À l'échelle régionale, l'offre actuelle de SMR en hospitalisation complète représente **558 lits**, dont **425 en Corse-du-Sud (76 %)** et **133 en Haute-Corse (24 %)**, répartis sur **12 établissements ouverts**. Cette répartition souligne les enjeux de rééquilibrage territorial portés par l'ARS.

Dans cette perspective, **deux projets structurants concernent la Haute-Corse**. La **clinique Zuccarelli**, implantée au sud de Bastia, proposera à terme **60 lits d'hospitalisation complète et 10 places d'hôpital de jour**, avec des mentions polyvalent, locomoteur, système nerveux et conduites addictives ; son ouverture est prévue en 2027. Par ailleurs, un **hôpital de jour à Ghisonaccia**, dont l'ouverture est programmée au premier trimestre 2026, viendra renforcer l'offre de proximité pour la plaine orientale, en cohérence avec le Projet régional de santé 2023-2028 et le Contrat territorial de santé.

14

C'est le nombre d'établissements ayant obtenu une nouvelle autorisation d'activité SMR en 2025 (dont 2 nouveaux sites).



Des avancées au service des patients

La mise en œuvre de ces autorisations contribue à améliorer la proximité des soins, la qualité et la sécurité des prises en charge, tout en réduisant les recours hors région. À ce titre, le taux de fuite interrégional est passé de **14 % à 12 % entre 2019 et 2023**. En soutenant cette transformation, l'ARS Corse poursuit un objectif clair : garantir à chaque patient un accès à des soins de réadaptation performants, au plus près de son lieu de vie.

558

C'est le nombre de lits de SMR en hospitalisation complète en Corse :

- ◆ **Corse du Sud (8 établissements) : 425 lits** soit environ **76 %** des lits,
- ◆ **Haute-Corse (4 établissements) : 133 lits** soit environ **24 %** des lits.

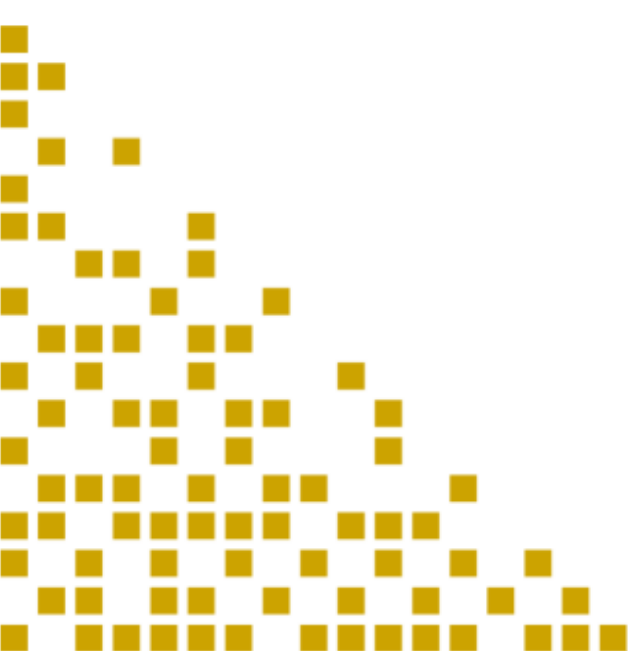
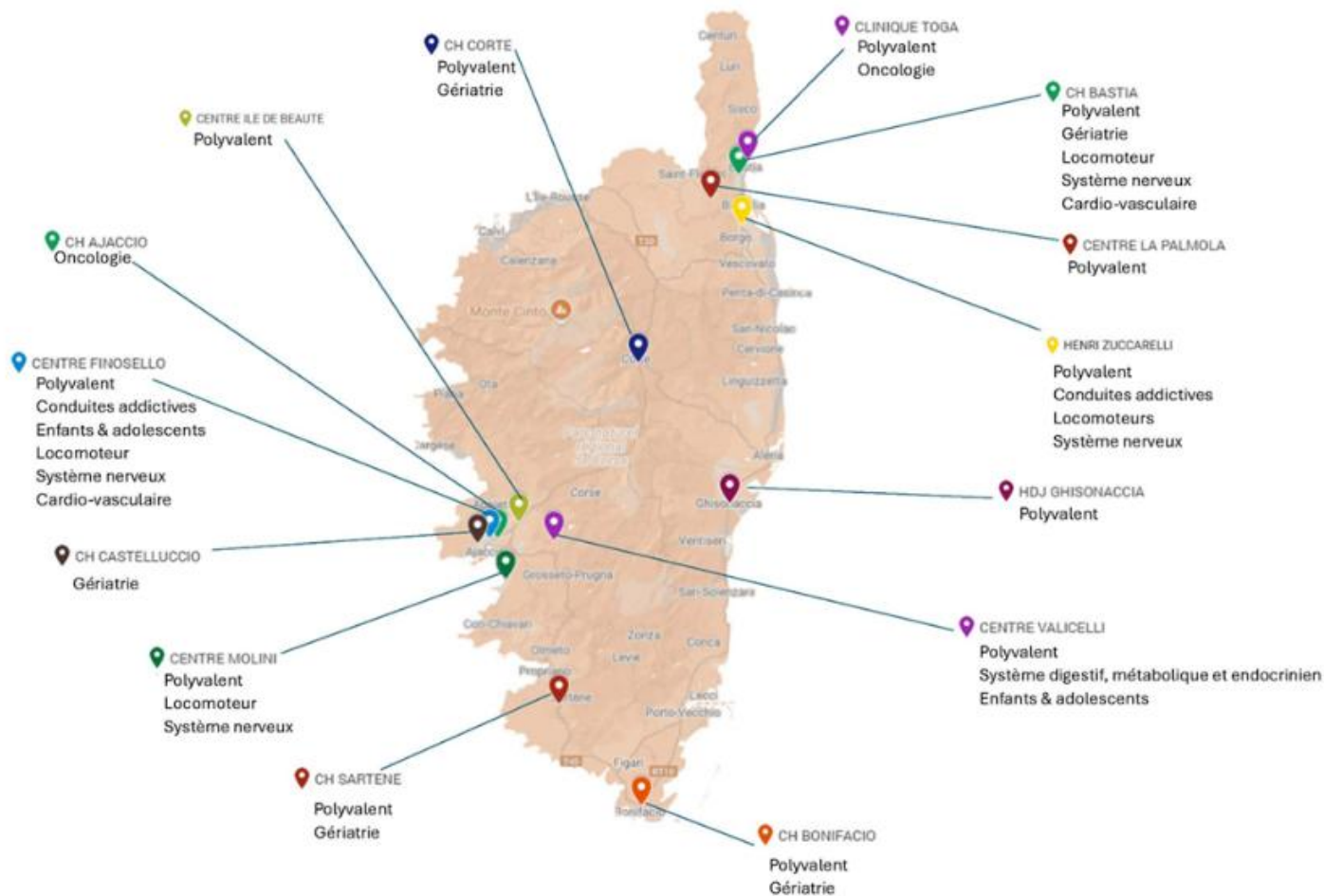
10

C'est le nombre de mentions spécialisées autorisées en 2025.

2

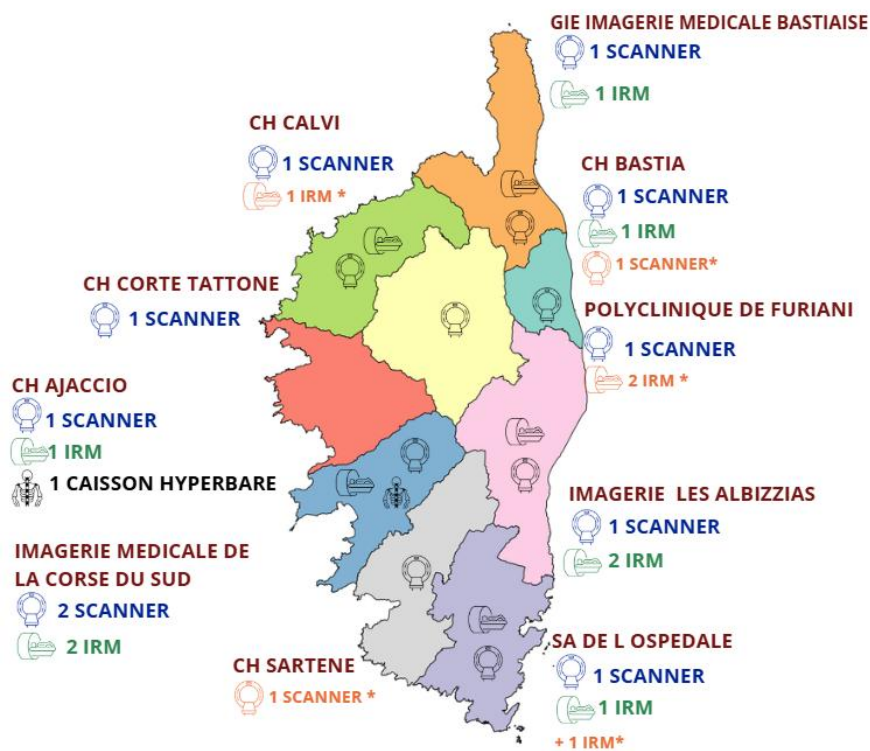
C'est le nombre d'Unités Cognitivo- Comportementales.

CARTOGRAPHIE REGIONALE DES ETABLISSEMENTS SMR PAR MENTIONS



Cartographie de l'imagerie médicale en Corse

Au 31 décembre 2025



IRM



SCANNER

8

C'est le nombre d'IRM installés en Corse.

10

C'est le nombre de scanners installés en Corse, (+1 scanner per-opérateur en neuronavigation).

+ 6

C'est le nombre prévisionnel de nouveaux équipements matériels lourds (scanners et IRM) qui seront installés à l'horizon 2026-2027



Signature de la convention PMIM : vers une mutualisation renforcée du plateau d'imagerie médicale sur le territoire de la Haute-Corse

Le 4 août 2025, le Centre hospitalier de Bastia a signé l'avenant à la convention Plateau Mutualisé d'Imagerie Médicale (PMIM).

Créé en 2023, le PMIM est un **outil de coopération innovant** qui permet aux radiologues d'intervenir dans plusieurs structures publiques et privées de Corse. Cette mutualisation vise à **renforcer l'offre d'imagerie médicale** et à **améliorer la continuité des soins** sur l'ensemble du territoire.

En juillet 2025, le Centre hospitalier de Bastia a intégré le PMIM, sous l'impulsion du dynamisme qui anime son équipe de radiologues.

Un projet a été proposé et validé par l'ARS pour structurer l'activité d'imagerie sur les trois établissements du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de Haute-Corse : Bastia, Corte et Calvi.

Dès septembre 2025, le dispositif a permis :

- ◆ d'assurer le **fonctionnement du scanner de Calvi** (2 jours en présentiel, 3 jours en distanciel) ;
- ◆ de garantir la **permanence des soins les week-ends**, avec une présence à Bastia et un appui à distance pour Corte et Calvi.

À terme, cette organisation appuiera la **mise en service de l'IRM de Calvi**, le **déploiement d'un second scanner à Bastia** et la **prise en charge de la mammographie au CH Corte-Tattone**.

Cette convention constitue un **tournant majeur pour l'imagerie en Haute-Corse**, en favorisant la **coopération entre les établissements**, la **stabilisation des équipes de radiologie** et une **meilleure accessibilité aux soins** pour les patients.

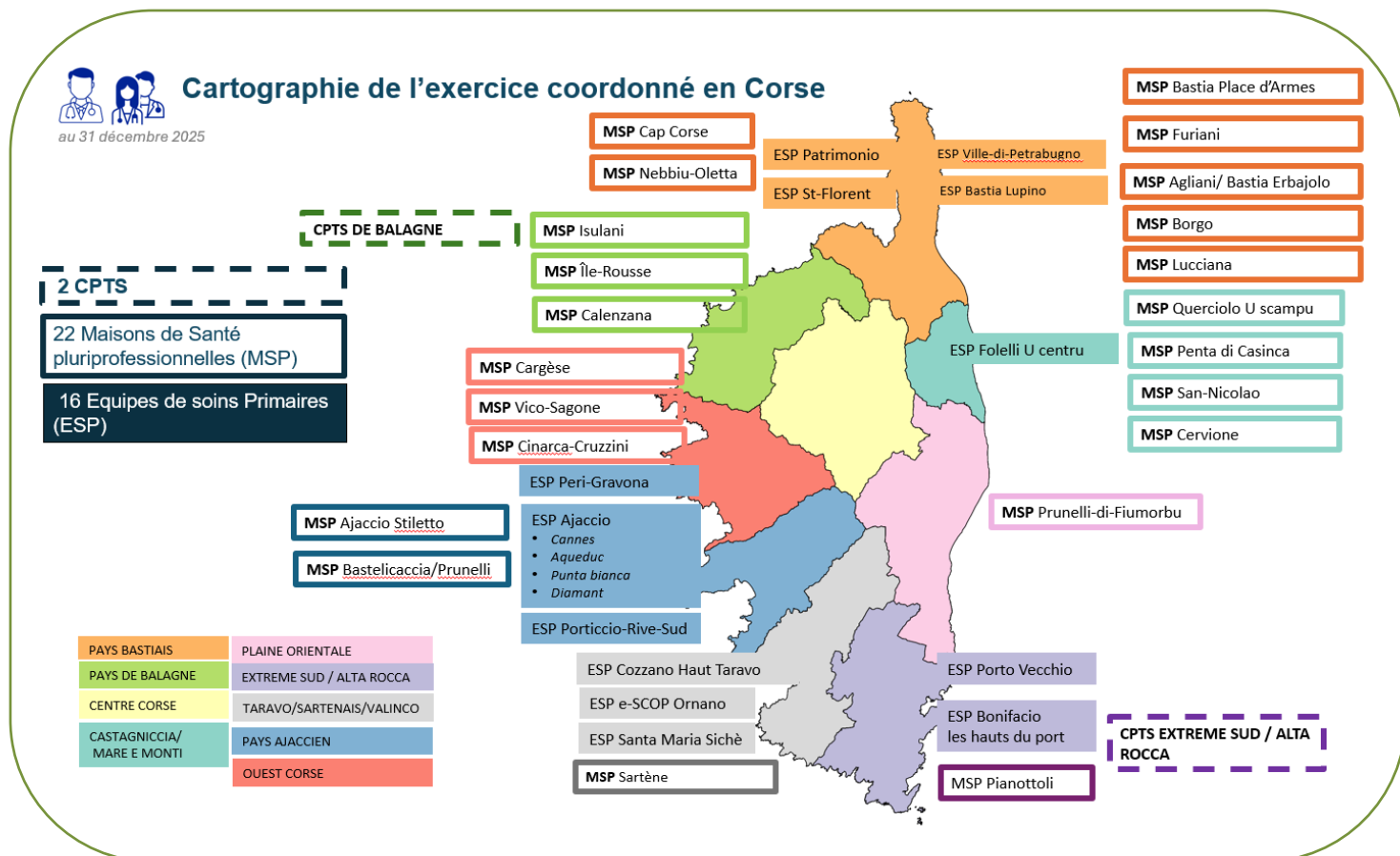


Coordonner et fédérer les acteurs au plus près des territoires





L'organisation de l'exercice coordonné



Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de l'extrême sud-Alta Rocca

Le 22 octobre 2025, la **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de l'Extrême Sud** a officiellement signé son **accord conventionnel interprofessionnel (ACI)**, marquant une étape clé pour la coordination des soins sur ce territoire.

Cette signature témoigne d'une **dynamique collective** réunissant **plus de 100 professionnels de santé** (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes) ainsi que les patients, pleinement associés au sein du conseil d'administration.

Ensemble, ils partagent des objectifs communs : **favoriser l'accès aux soins, développer la prévention et renforcer les liens entre la ville et l'hôpital.**

La CPTS de l'Extrême Sud couvre un bassin de **29 000 habitants** et s'appuie sur des valeurs fortes de **solidarité, d'innovation et d'engagement collectif** pour améliorer la qualité et la continuité des soins.

Ce projet illustre la volonté de l'ARS Corse de soutenir des organisations territoriales capables de proposer des réponses locales, concertées et humaines aux besoins de santé de la population.





Zoom sur... Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont un mode d'exercice professionnel collectif et coordonné qui répond aux problématiques de santé actuelles (isolement des professionnels, prise en charge de plus en plus lourde de maladies chroniques, vieillissement de la population, etc...) en favorisant :

- ◆ La coopération d'une équipe autour de ses patients, facilitant le parcours de soins.
- ◆ L'ouverture à des acteurs de prévention et d'éducation à la santé pour porter des projets de santé publique.

22 C'est le nombre de MSP en Corse dont 7 nouvelles labellisées en 2025 (4 en Haute-Corse et 3 en Corse-du-Sud) illustrant la volonté de l'ARS Corse de territorialiser l'offre de soins et de soutenir des projets médicaux innovants, au plus près des habitants.



Venzolasca, Furiani, Lucciana et Cervioni : une offre de proximité renforcée en Haute-Corse

En Haute-Corse, plusieurs maisons de santé pluriprofessionnelles labellisées en 2025 viennent renforcer l'offre de soins coordonnée.

À Venzolasca, la **MSP de Querciolu**, inaugurée en avril, constitue un véritable pôle de santé pour la plaine orientale. Porté par la commune avec le soutien de l'ARS Corse et de la Collectivité de Corse, le projet vise à pérenniser la présence médicale dans un secteur fragilisé et à proposer un suivi coordonné pour les habitants, notamment les personnes âgées ou atteintes de pathologies chroniques. La structure développe également des actions de prévention et d'éducation à la santé en lien avec les acteurs locaux.

À Furiani, une MSP labellisée couvre désormais un territoire englobant **Borgo, Biguglia et Bastia**. Elle réunit médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes et diététicienne autour d'un projet de soins original centré sur la prise en charge des **pathologies ostéoarticulaires**. Ce dispositif contribue à renforcer la coordination entre médecine de ville et hôpital, à réduire les délais de consultation et à garantir une continuité des soins adaptée aux besoins du territoire.

La dynamique se poursuit avec la labellisation de la **MSP de Lucciana**, qui vient consolider l'accès aux soins de proximité dans un secteur en forte croissance démographique, et de la **MSP de Cervioni**, renforçant le maillage territorial et la réponse coordonnée aux besoins de santé des habitants de la plaine orientale et de ses environs.



Trois nouvelles maisons de santé labellisées en Corse-du-Sud

À Tiuccia, la **MSP Cruzini-Cinarca**, labellisée au printemps, réunit médecins, infirmiers, kinésithérapeutes et pharmacien autour d'un projet de soins coordonnés. Centrée sur la prévention des maladies chroniques, l'accompagnement des familles et le maintien de l'autonomie des personnes âgées, elle contribue à améliorer l'accès aux soins sur le territoire de l'Ouest Corse.

La commune de **Pianottoli-Caldarello** accueille désormais la **MSP Annunziata**, labellisée par l'ARS Corse. Multisite, elle rayonne sur **Pianottoli-Caldarello, Monaccia d'Aullène, Figari et Bonifacio**, réunissant une équipe pluridisciplinaire de soignants autour d'un **projet de soins coordonnés** centré sur la **prévention, la santé des femmes et des enfants, la gestion de la douleur et l'activité physique adaptée**.

À Sartène, la nouvelle **MSP A Salvia** a été inaugurée fin août après une vaste opération de réhabilitation des locaux portée par la commune, la Collectivité de Corse et l'État. Véritable outil d'avenir, elle propose un cadre moderne et attractif pour les professionnels, favorisant l'installation de jeunes praticiens. Ce lieu fédère médecins, infirmiers, orthophoniste, orthoptiste et ostéopathe, et prévoit des actions thématiques de prévention en lien avec les habitants.





Améliorer l'accès aux soins : une stratégie territoriale partagée et adaptée aux réalités locales



Zoom sur... Dispositif « Un médecin près de chez vous »

Deux territoires pilotes pour une solidarité renforcée

Face aux tensions persistantes en matière de démographie médicale, l'ARS Corse a poursuivi en 2025 une stratégie d'action ciblée.

Deux intercommunalités, **Pasquale Paoli** et **l'Oriente**, ont été identifiées comme zones particulièrement fragiles selon un indice de vulnérabilité croisant accessibilité médicale, âge des praticiens, pathologies lourdes, temps d'accès aux urgences et niveau de vie. Dès septembre 2025, elles ont intégré le **dispositif national de solidarité territoriale**, prévoyant la mise en place de **consultations avancées** par des médecins volontaires.



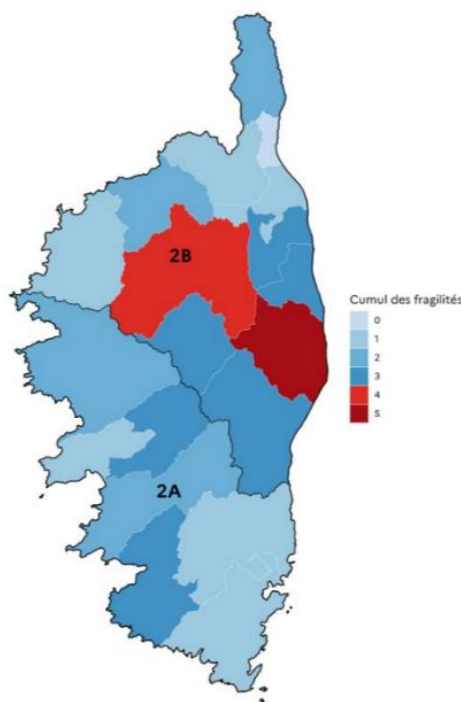
Cartographie des vulnérabilités

2

C'est le nombre d'intercommunalités qui sont à fort indice de vulnérabilité.

12 305

C'est le nombre d'habitants qu'elles regroupent, soit 3.5% de la population.



Enfin, l'ARS a encouragé la mise en œuvre de **solutions innovantes** (maisons de santé multisites, téléconsultation, médicobus et partage du temps médical entre communes) afin d'adapter durablement l'organisation des soins aux réalités de terrain.



Zoom sur... Un nouveau cabinet médical inauguré à Porto-Ota

Le 6 février 2025, l'ARS Corse, la Collectivité de Corse, l'Assurance Maladie et les élus locaux ont inauguré un cabinet médical secondaire à Porto (commune d'Ota) pour répondre au risque de désertification médicale dans l'Ouest Corse. Dans ce territoire de moins de 500 habitants hors saison, le départ en retraite du seul médecin avait laissé la population sans accès immédiat à des soins.

Grâce à une mobilisation conjointe, la mairie a mis à disposition un local communal dont l'équipement a été financé par l'ARS et la Collectivité de Corse. Depuis, un médecin de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Cargèse assure une permanence tous les jeudis : consultations le matin au cabinet et visites à domicile l'après-midi pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou isolées.

Cette organisation garantit une présence médicale régulière et répond aux besoins de la population locale. Pour faire face à l'afflux touristique, des créneaux supplémentaires ont été ouverts pendant la période estivale.

Ce projet illustre la stratégie de territorialisation des soins portée par l'ARS Corse : maintenir un accès de qualité dans les zones rurales, soutenir les initiatives des collectivités locales et adapter l'offre aux réalités de chaque territoire. L'exemple de Porto-Ota montre qu'une approche concertée et innovante est un levier efficace pour lutter contre les déserts médicaux.



Un medicobus pour rapprocher les soins des zones rurales

Depuis le 4 février 2025, l'ARS Corse déploie un service médical itinérant : le **medicobus**. Conçu pour améliorer l'accès aux soins dans les zones rurales les plus isolées, il cible notamment les habitants sans médecin traitant, les personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques, et celles pour qui les déplacements sont difficiles.

Le premier circuit est lancé dans le Taravo, avec des passages réguliers à Pila Canale, Cozzano, Olivese, Petreto-Bicchisano et Serra-di-Ferro. Chaque étape propose des consultations spécialisées – **gynécologie, pédiatrie et médecine générale** – assurées par une équipe composée de quatre médecins, d'un assistant médical et d'un secrétariat.



5 C'est le nombre de communes desservies par le Medicobus.

12 C'est le nombre de sorties effectuées par le medicobus sur 9 mois.

(De mars à décembre 2025)

Financé à hauteur de 155 000 €, dont 100 000 € par l'ARS Corse, ce projet bénéficie du Plan France Ruralité, qui soutient les initiatives contre la désertification médicale. Complémentaire à la téléconsultation et aux dispositifs existants, le medicobus offre une réponse concrète et flexible aux besoins locaux. Pour le Dr Augustin Vallet, porteur du projet, « ce service représente un véritable progrès pour les habitants de la région, permettant à chacun de bénéficier des soins dont il a besoin ».



Les contrats de santé : améliorer la santé de la population d'un territoire

Le **contrat local de santé (CLS)** vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des populations d'un territoire afin de **réduire les inégalités territoriales et sociales de santé**. Au vu des besoins et de l'offre qu'on y trouve, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.

Contrats de santé signés (☑) ou en cours de rédaction

● Conseil local de santé mentale (CLSM)

▲ Contrat local de santé (CLS) 2ème génération

■ Contrat Territorial de santé

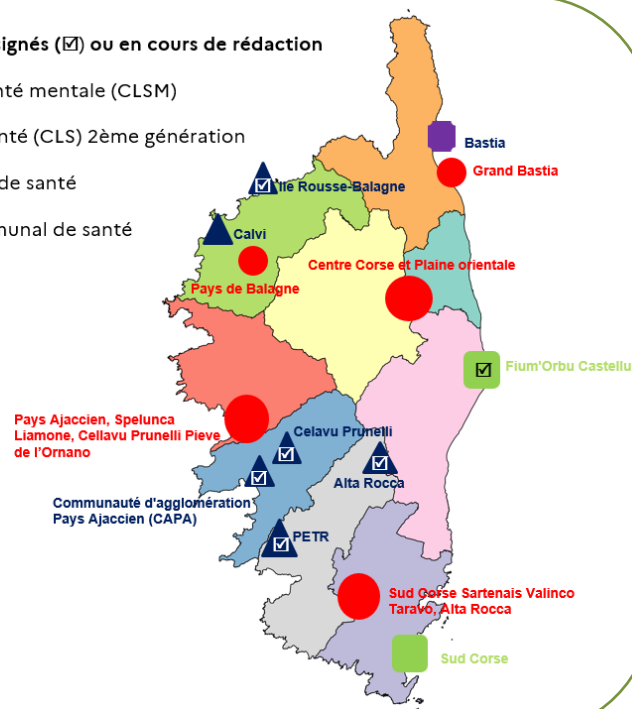
■ Contrat intercommunal de santé

CLS
Contrat Local de Santé
5 signés 1 en cours

CTS
Contrat Territorial de Santé
1 signé 1 en cours

CL SMA
Conseil Local de Santé
Mentale-Addiction
5 signés

CIS
Contrat intercommunal de Santé
1 signé



Signature du contrat intercommunal de santé de la Communauté d'agglomération de Bastia

Le **13 octobre 2025**, la **Communauté d'agglomération de Bastia**, l'**ARS Corse** et l'**Assurance maladie** ont signé un **contrat intercommunal de santé** d'une durée de cinq ans. Ce document stratégique fixe **quatre axes d'actions** et **seize mesures concrètes** pour améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Les priorités portent sur la **santé des femmes**, avec la prévention des maladies cardio-vasculaires et l'accès aux soins gynécologiques, sur la **promotion de l'activité physique adaptée** et de l'inclusion, sur la **lutte contre la précarité** à travers la professionnalisation de la maraude, et sur la **santé environnementale**, autour de l'alimentation saine, des jardins familiaux et de la qualité de l'air.

Signé en présence de nombreux **partenaires institutionnels, associatifs et médico-sociaux**, ce contrat traduit une **dynamique collective forte** en faveur de la santé publique. Il s'accompagne du lancement du **diagnostic territorialisé du Conseil Local de Santé Mentale et Addictions (CLSM-A)**, destiné à renforcer la coordination des acteurs autour des enjeux de santé mentale.

Signature du Contrat Local de Santé du Celavù Prunelli

Le **10 octobre 2025**, l'**ARS Corse**, la **Communauté de communes du Celavù Prunelli**, la **Collectivité de Corse**, la **MSA** et la **CPAM** ont signé le **Contrat Local de Santé (CLS)**, en présence de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Ce contrat, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, fixe les **priorités de santé du territoire** : soutien à la parentalité, prévention en santé mentale des jeunes, amélioration de l'accès aux soins en milieu rural, promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique, et accompagnement du vieillissement.

Plusieurs **actions concrètes** sont prévues, notamment le **déploiement d'un bus santé**, des **ateliers de prévention** et la **présence de la Maison des Adolescents**.

Ce CLS illustre la **mobilisation collective** des partenaires pour une **santé de proximité, inclusive et adaptée aux besoins des habitants**.



L'ARS Corse aux côtés des élus : renforcer le dialogue sur les territoires

En 2025, l'ARS Corse a réaffirmé sa volonté de proximité et de concertation avec les élus locaux en participant aux assemblées des maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

Le 15 mars, à Borgo, lors de l'**assemblée des maires de Haute-Corse**, l'agence est intervenue pour mobiliser les élus autour **des Rencontres territoriales en santé 2025**. Les élus ont été invités à encourager la participation de tous, dans une logique ascendante et inclusive, sans prérequis techniques ni expertise particulière.



Ces deux rendez-vous ont illustré la volonté de l'ARS de renforcer le dialogue avec les élus et de co-construire une politique de santé adaptée aux besoins des territoires, au plus près des habitants.

Le 24 octobre, l'ARS a aussi pris part au **Congrès des maires de Corse-du-Sud** au Palais des Congrès d'Ajaccio. Un stand d'information a permis d'aborder les grands enjeux de santé publique autour de trois axes :

- ◆ Le médico-social, avec les nouvelles structures et dispositifs d'accompagnement (PAMES, unités de vie adaptées, plateformes...);
- ◆ L'offre de soins, incluant les maisons de santé pluriprofessionnelles, la télémédecine et la régulation ;
- ◆ La santé-environnement, portant sur la qualité de l'eau potable, de l'air intérieur dans les écoles et des eaux de baignade.



Les Rencontres Territoriales en Santé : mieux comprendre pour mieux agir

De mars à juin 2025, l'ARS Corse a organisé, en partenariat avec les associations des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, une série de **Rencontres Territoriales en Santé dans les neuf territoires de projets de l'île**. Elles se sont tenues dans les communes de Ghisonaccia, Corte, Santa Reparata di Balagna, San Nicolao, Bastia, Sartène, Ajaccio, Cargèse et Porto-Vecchio, couvrant ainsi l'ensemble du territoire insulaire.

Chaque rencontre s'est articulée en deux temps :

- ◆ Un espace d'information en format « salon », pour présenter l'offre de santé disponible, les projets réalisés ou en cours dans le cadre du PRS, ainsi que les outils numériques déployés par le GRDeS (télémédecine, mallettes connectées, DMP).
- ◆ Un débat et des ateliers participatifs sur les soins palliatifs, en lien avec la Cellule d'Appui Territoriale, afin de réfléchir à l'organisation des parcours en fin de vie et aux dispositifs existants (projet de vie, directives anticipées, plan personnalisé de soins).



Ces rencontres ont permis de définir des priorités partagées : amélioration du repérage, meilleure coordination des parcours, renforcement de l'information et médiation en santé.

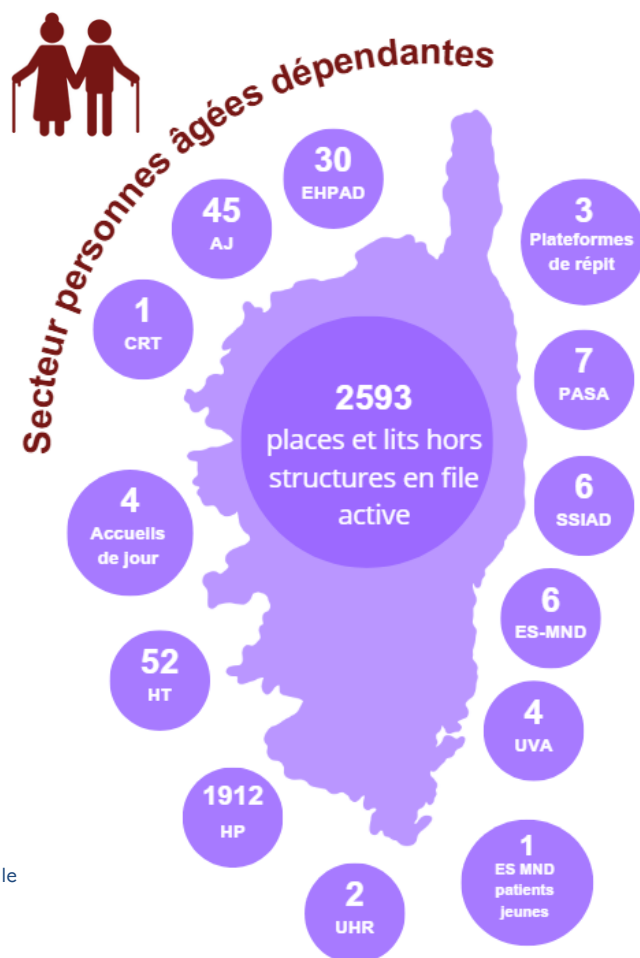
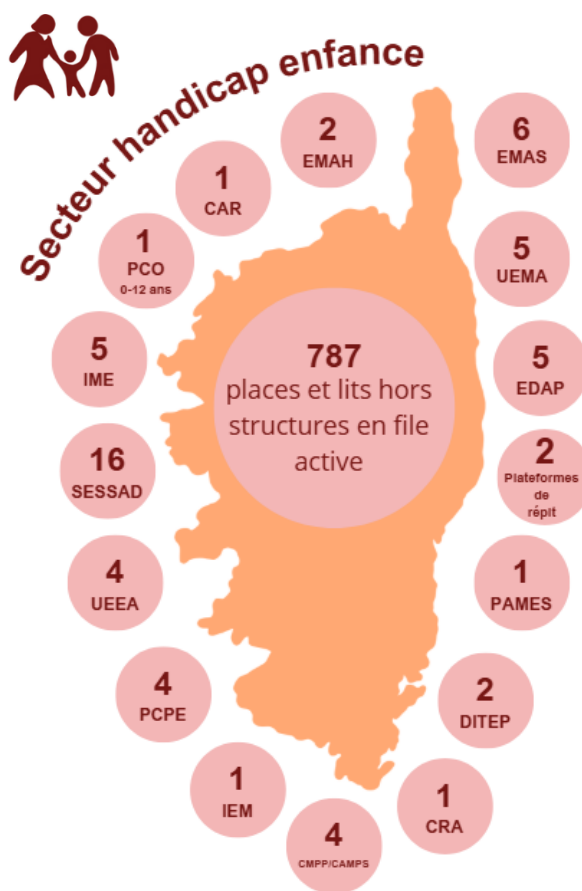
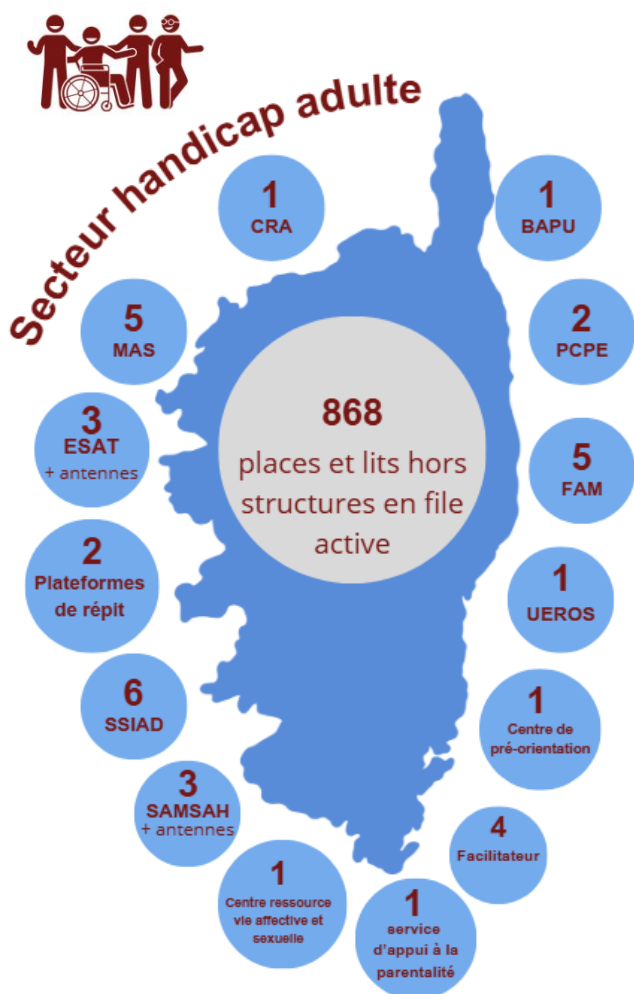
Une dynamique qui se poursuit : les enseignements recueillis au fil de cette tournée viendront nourrir la mise en œuvre du Projet Régional de Santé et renforceront les actions de terrain à venir. L'ARS Corse reste mobilisée pour construire une offre de santé juste, cohérente et adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Développer les accompagnements dans le domaine médico-social



L'offre Médico-sociale en Corse

Compétence ARS



- AJ : Accueil de jour
- BAPU : Bureau d'Aide Psychologique Universitaire en Corse
- CAMPS : centres médico-psycho-pédagogiques
- CAR : Collège d'auto-régulation
- CMPP : centres d'action médico-sociale précoce
- CRA : Centre Ressources Autisme
- CRT : Centre de ressources territorial pour les personnes âgées
- DITEP : dispositifs d'instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques
- EDAP : équipe Diagnostic Autisme de Proximité
- EMAH : Équipe Mobile d'Alternative à l'Hospitalisation
- EMAS : équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation
- ESAT : établissements et services d'accompagnement par le travail
- ES-MND : équipe spécialisée maladies neurodégénératives
- FAM : foyers d'accueil médicalisés
- HP : hébergements permanents
- HT : hébergements temporaires
- IEM : Instituts d'Éducation Motrice
- IME : Institut médico-éducatif
- MAS : maison d'accueil spécialisée
- PAMES : plateforme d'accompagnement multimodale Extrême Sud
- PASA : pôles d'activités et de soins adaptés
- PCO : Les plateformes de coordination et d'orientation
- PCPE : Pôle de compétences et de prestations externalisées
- SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
- SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile
- UEEA : unités d'enseignement élémentaire autisme
- UEMA : unités d'enseignement maternelle autisme
- UEROS : unités d'évaluation de réentrainement et d'orientation sociale et professionnelle
- UHR : unité d'hébergement renforcée
- UVA : Unité de vie adaptée



Territorialisation et inclusion : le plan « 50 000 solutions » en action

En 2025, l'ARS Corse a poursuivi la transformation de l'offre médico-sociale avec le déploiement du plan national "50 000 solutions", intégré au **Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2024-2028**. Ce plan ambitieux vise à renforcer l'offre et la territorialisation des réponses aux besoins, tout en promouvant l'inclusion et l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

#50 000 SOLUTIONS



20 ans de la loi de 2005 : l'ARS Corse mobilisée pour une société plus inclusive

En février 2025, l'ARS Corse a célébré le **20^e anniversaire de la loi handicap**. Cette loi constitue une avancée majeure en posant les bases de l'accès aux droits, de l'inclusion et de l'autonomie des personnes en situation de handicap.

L'ARS a engagé un appel à manifestation d'intérêt visant à faire émerger et soutenir des initiatives locales en faveur de l'autonomie, de l'inclusion et de la participation citoyenne. Entre le 10 et le 16 février 2025, de nombreux événements se sont tenus partout sur l'île : ateliers pédagogiques, expositions, événements sportifs, ou encore créations audiovisuelles, donnant la parole et une place active aux personnes concernées.

Parmi les temps forts, les acteurs du médico-social et de l'Education Nationale se sont réunis le 12 février à l'école bilingue d'Alata Trova, lors d'une conférence-débat animée par M. José Puig, ancien directeur de l'Institut national pour l'éducation inclusive. Une journée qui a permis d'échanger sur les enjeux actuels et les perspectives en matière d'inclusion.

Ces actions, soutenues par l'ARS Corse, illustrent une dynamique collective et une mobilisation régionale en faveur d'un avenir inclusif, visant à renforcer les synergies entre acteurs institutionnels, collectivités, associations et usagers.

20 ANS
DE LA
LOI HANDICAP



Débats, tables rondes, ateliers et témoignages à l'espace culturel de Cargèse



Baptêmes handivoile et handivalide avec un voilier adapté à Sainte Lucie de Porto-Vecchio



Séance de partage créatif entre résidents du FAM de Guagno et collégiens de Vico.





Le plan de transformation des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) : un cadre repensé au service de l'inclusion au sein des territoires

Le plan de transformation des ESAT vise à améliorer le parcours dans l'emploi des personnes en situation de handicap à travers une évolution des modalités d'accompagnement des ESAT passant notamment par une modernisation et une diversification de leurs activités. Les ESAT de Corse se sont pleinement engagés dans cette dynamique.

A ce titre, l'ARS a participé le 27 juin 2025, à l'inauguration des **nouveaux locaux de l'ESAT de Porto-Vecchio**, aux côtés du maire de la commune, de la présidente et de la directrice générale de l'ADAPEI 2A, du directeur de l'établissement et de nombreux partenaires (France Travail, Cap Emploi, Fondation de la Mutuelle de Corse...).

La visite, guidée par les travailleurs eux-mêmes, a permis de découvrir des espaces modernisés et pensés pour valoriser les compétences : unité de conditionnement du sel, salle de restauration, bureaux administratifs, terrasse en bois et espaces végétalisés. Ce nouvel environnement favorise la diversification des activités et renforce la qualité de vie au travail.

Le 27 août, l'ARS a également participé à l'inauguration de la 1ère ferme d'aquaponie portée par l'ESAT Stella Matutina (APAJH) en collaboration avec la mairie de Prunelli di Fiumorbu. Cette activité permet de relancer l'activité « serre » de l'ESAT abandonnée depuis plusieurs années, dans une logique de développement durable remarquable (réduction consommation eau, autonomie alimentaire...).

Deux beaux exemples de transformation de l'offre médico-sociale rendus possible grâce aux travailleurs handicapés, à la mobilisation des acteurs du médico-social et un partenariat actif et volontaire avec les communes d'implantation en faveur d'une société plus inclusive.



PAMES : une plateforme de services innovante pour accompagner les jeunes en situation de handicap dans l'Extrême Sud



Le **22 octobre 2025**, à Porto-Vecchio, la **Plateforme d'Accompagnement Multimodal de l'Extrême Sud (PAMES)** a été inaugurée. Impulsée par l'ARS, la PAMES est pilotée par l'association *Espoir Autisme Corse*, avec le soutien financier de l'ARS Corse (à 90 %) et de la Collectivité de Corse (à 10 %). Cette structure inédite en France vise à proposer un accompagnement souple et personnalisé aux enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 25 ans en situation de handicap.

80

C'est le nombre de jeunes pouvant être accompagnés chaque année par la plateforme. Fin 2025, 35 jeunes ont déjà bénéficié d'un suivi personnalisé.

#50 000 SOLUTIONS

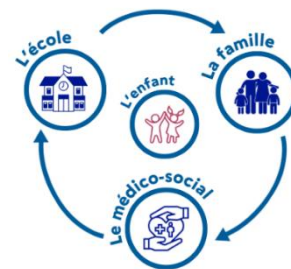


La PAMES offre, sur un même site, un dispositif intégré de **repérage, diagnostic, orientation et accompagnement**. Son équipe pluridisciplinaire, composée de médecins, psychologues, éducateurs spécialisés, orthophonistes et ergothérapeutes, privilégie une approche inclusive, en lien étroit avec les familles, les établissements scolaires et médico-sociaux. L'objectif est clair : **renforcer l'inclusion, favoriser l'autodétermination et ancrer l'accompagnement dans le territoire** de l'Extrême Sud. Dès son lancement, la plateforme a démontré son utilité concrète, en proposant des solutions de proximité évitant aux familles de se déplacer sur le continent.

L'école inclusive

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) : un dispositif pour une école accessible à tous

Le **Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)** a pour mission de garantir à chaque élève un accès équitable à la scolarité, en apportant un **soutien ponctuel et personnalisé** aux équipes éducatives et aux familles. Son objectif : **adapter l'environnement scolaire** pour permettre à chaque enfant d'apprendre dans de bonnes conditions, avec ou sans reconnaissance de handicap.



Les équipes du PAS interviennent directement dans les classes pour **observer les situations, proposer des aménagements pédagogiques** (organisation, matériel adapté, rythme de travail) et accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de solutions concrètes. Ce travail collectif permet d'ajuster les pratiques et de renforcer la réussite éducative des élèves concernés.

Le dispositif repose sur une **équipe mixte Éducation nationale / médico-sociale**, composée d'un **enseignant spécialisé coordonnateur** et d'un **éducateur spécialisé**, qui élaborent ensemble avec la famille un **plan d'appui individualisé** assorti d'un calendrier de suivi et d'une évaluation.

En 2025, **3 PAS** sont opérationnels :

- ◆ **PAS Baléone-Vico** (ARSEA),
- ◆ **PAS Porto-Vecchio-Bonifacio** (Espoir Autisme Corse),
- ◆ **PAS Montessoro-Saint-Joseph** (ADPS).

Les PAS sont intégrés au sein des pôles d'expertise médico-sociaux capable de renforcer temporairement les appuis, coordonner les parcours et prévenir les ruptures à l'école mais aussi au domicile de l'enfant concerné par une double vulnérabilité. Le pilotage des PAS est assuré conjointement par l'Éducation nationale, les organismes gestionnaires et l'ARS Corse.

12

C'est le nombre de PAS prévu d'ici 2027.

Le maillage territorial sera progressivement élargi pour garantir proximité, réactivité et égalité d'accès à une scolarité adaptée sur tout le territoire insulaire.



Renforcement de l'accompagnement des enfants protégés en situation de handicap : déploiement des EMAH

En 2025, l'ARS Corse a déployé des **Équipes Mobiles Médico-Sociales (EMAH)** afin de mieux accompagner les enfants en situation de handicap relevant également de la protection de l'enfance. Portées par l'**ARSEA** en Corse-du-Sud et par l'**ADPS** en Haute-Corse, ces équipes renforcent la coordination entre le secteur médico-social, le secteur sanitaire et l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Composées d'infirmiers, de psychologues et de personnels socio-éducatifs, les **EMAH interviennent pour :**

- ◆ **soutenir** les professionnels de l'ASE et les familles d'accueil, notamment face à des troubles du comportement,
- ◆ **coordonner** les parcours complexes et prévenir les ruptures de prise en charge,
- ◆ **faciliter** l'accès aux soins spécialisés, en particulier en pédopsychiatrie, en lien avec les équipes mobiles existantes.

Cette dynamique, portée conjointement par l'ARS et la Collectivité de Corse, marque un pas important vers **une meilleure prise en charge des enfants les plus vulnérables** et une fluidification de leurs parcours de soins. Les EMAH, comme les PAS, sont intégrés au sein des pôles d'expertise médico-sociale pour assurer la coordination et la continuité du parcours de l'enfant entre ses différents lieux de vie.



ÉQUIPES MOBILES MÉDICO-SOCIALES (EMAH)

29

C'est le nombre de situations critiques identifiées depuis le lancement des EMAH en concertation avec les professionnels de l'ASE.

8

C'est le nombre d'enfants accompagnés, évitant ainsi des ruptures de parcours.



L'Institut médico-éducatif à l'école à Afa : une expérimentation inédite pour renforcer l'école inclusive

Lancé à la rentrée 2025 à Afa, le projet « **IME Les Moulins Blancs à l'école** » marque une étape importante pour l'inclusion scolaire en Corse-du-Sud.

Ce projet innovant, porté par l'ARS Corse, l'Éducation nationale, la commune d'Afa et l'Adapei 2A, a un objectif simple : permettre à des enfants en situation de handicap de grandir, apprendre et s'épanouir dans un environnement scolaire ordinaire, aux côtés des autres élèves.

Pour la première fois sur l'île, une **équipe médico-sociale** s'installe directement au sein de l'école afin d'accompagner les enfants dans un cadre scolaire ordinaire, au plus près de leurs camarades.

Ce dispositif repose sur une **coopération renforcée** :

- ◆ accompagnement éducatif et thérapeutique sur site,
- ◆ temps de classe adaptés,
- ◆ socialisation facilitée,
- ◆ passerelles concrètes entre le médico-social et l'école.

Cette démarche contribue à **fluidifier les parcours**, renforcer l'autonomie des enfants, et favoriser un environnement plus équitable et plus humain pour tous.

À plus long terme, cette expérimentation a vocation à devenir un modèle reproductible, inspirant d'autres communes en Corse et ailleurs, conformément aux orientations nationales.



4,3 %

C'est le pourcentage d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles de Corse-du-Sud, et 3,7 % en Haute-Corse.

41

C'est le nombre d'enfants accompagnés par l'IME « Les Moulins Blancs ».

6

C'est le nombre élèves scolarisés dans cette unité.





Développement de l'accueil temporaire en EHPAD : un soutien renforcé aux aidants

Dans le cadre de la mise en œuvre de son **plan de renforcement et de rattrapage de l'offre en faveur des personnes âgées dépendantes**, l'ARS Corse poursuit en 2025 le déploiement de solutions concrètes pour **offrir du répit aux aidants** et garantir une **prise en charge adaptée des personnes âgées**, notamment lors de situations de fragilité ou de rupture à domicile.

Une offre élargie d'hébergement temporaire sur l'ensemble du territoire

L'**hébergement temporaire en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** constitue une réponse structurante, mobilisable en cas de rupture **médicale** (sortie d'hospitalisation, décompensation, perte d'autonomie...) ou **sociale** (isolement, épuisement de l'aidant, absence imprévue...).

En Corse, **52 lits d'hébergement temporaire** sont aujourd'hui **répartis sur l'ensemble du territoire**.

L'ambition régionale portée par l'ARS Corse est claire : **proposer une capacité d'hébergement temporaire dans chaque EHPAD**, afin de renforcer l'accès au répit et la fluidité des parcours.

Deux dispositifs prioritaires pour répondre aux situations d'urgence et de transition

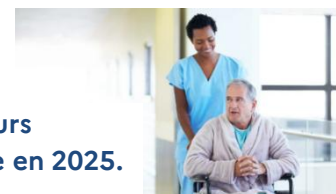
Deux formes d'accueil temporaire sont particulièrement mises en avant :

- ◆ **HTSH – Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation** : destiné aux patients **médicalement stabilisés** sortant d'un court séjour/ services d'urgence, lorsque le retour à domicile est **impossible ou trop risqué**. Ce dispositif sécurise la transition et limite les ruptures de parcours.
- ◆ **HTU – Hébergement Temporaire d'Urgence** : destiné aux personnes âgées vivant à domicile en **situation de rupture**, notamment en cas **d'absence ou d'épuisement de l'aidant**, après **évaluation par le DAC Corsica**.

Pour ces situations prioritaires, les **frais d'hébergement sont intégralement pris en charge pendant 30 jours par l'ARS** (crédits de **l'Assurance Autonomie**), facilitant une mobilisation rapide du dispositif et réduisant le reste à charge pour les familles.

97

C'est le nombre de séjours financés par l'ARS Corse en 2025.



Une innovation 2025 : lancement de l'expérimentation « Accueil de nuit »

Depuis le **1er juin 2025**, trois **EHPAD corses** (le **CHI Corte-Tattone**, l'**EHPAD U Serenu** à Corte et l'**EHPAD Casa Serena** à Propriano) participent à une **expérimentation nationale d'accueil de nuit** à destination des personnes âgées vivant à domicile. Inscrite dans le cadre de la **loi « Bien vieillir » du 8 avril 2024**, cette initiative vise à **offrir un répit nocturne aux aidants** tout en **sécurisant les personnes âgées** dans un environnement adapté et surveillé.

Concrètement, ce dispositif permet d'accueillir ponctuellement, pour deux ou trois nuits par semaine, des personnes âgées de **plus de 60 ans** vivant à domicile avec un aidant. Les séjours incluent un hébergement nocturne, les soins d'hygiène du matin, le petit-déjeuner et l'accès aux prestations habituelles de l'EHPAD.

L'expérimentation, pilotée en Corse par l'**ARS Corse**, la **Collectivité de Corse**, les **directions des établissements volontaires** et **Via Salute DAC Corsica**, constitue une avancée concrète pour le soutien au maintien à domicile et la prévention des ruptures d'accompagnement.

Elle illustre la volonté de l'agence de **développer des solutions innovantes et souples**, adaptées aux réalités du territoire insulaire.

3

C'est le nombre d'EHPAD corses engagés dans cette expérimentation.

60 ans

C'est l'âge minimum des bénéficiaires concernés.

En 2025, ces actions traduisent la volonté de l'ARS Corse de diversifier les solutions de répit, de sécuriser les transitions (notamment post-hospitalières) et de prévenir les ruptures de prise en charge. En renforçant l'accueil temporaire et en innovant avec l'accueil de nuit, l'ARS Corse contribue à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et à reconnaître le rôle essentiel des aidants au quotidien.



Zoom sur... Les Pôles Territoriaux d'Aide aux Aidants (PTAA) : accélération du déploiement en Corse

En 2025, l'ARS Corse et la Collectivité de Corse ont poursuivi la structuration des **Pôles Territoriaux d'Aide aux Aidants (PTAA)**. Ces pôles, articulants **Accueil de jour (AJ)** et **Plateformes de répit (PFR)**, répondent à un double enjeu : **offrir du répit aux aidants** et **proposer des solutions d'accompagnement de proximité** pour les personnes âgées ou en situation de handicap vivant à domicile. Cette dynamique s'inscrit dans les orientations nationales et régionales en faveur de l'autonomie et de l'appui aux aidants.

3 PTAA sont aujourd'hui structurés :

- ◆ Pays de Balagne / Centre Corse (CAP AIUTU),
- ◆ Pays Bastiais (ADMR 2B),
- ◆ Plaine Orientale / Castagniccia – Mare e Monti (ADMR 2B).

Ils représentent **35 places d'accueil de jour**, dont **14 itinérantes**, et **6 plateformes de répit** (9/12/14 places d'accueil de jour selon les territoires, avec 2 PFR chacun).



L'objectif est de couvrir à terme les **9 territoires** avec **63 places d'accueil de jour** et **10 plateformes de répit**.

Les accueils de jour soulagent les aidants, maintiennent le lien social et les capacités, et peuvent préparer une entrée en établissement. Les plateformes de répit apportent information, écoute, soutien et solutions adaptées. L'itinérance renforce enfin l'équité d'accès en allant au plus près des lieux de vie.



Maladies neurodégénératives :

une nouvelle stratégie pour mieux accompagner les patients et les aidants

Le **19 septembre 2025**, à l'occasion de la journée « **Maladie d'Alzheimer, quoi de neuf ?** » organisée par le **Gérontopôle de Corse**, l'ARS Corse a présenté les **orientations de la stratégie nationale Maladies Neuro-Dégénératives (MND) 2025-2030**. Cette feuille de route fixe un cap clair : **améliorer l'accès aux soins, favoriser l'innovation et renforcer le soutien aux aidants**.

En Corse, **6 722 personnes** sont concernées par une MND, soit **3 700 cas de plus qu'en 2019** (source : Assurance Maladie 2023). La prévalence est plus forte en Haute-Corse (**1,36 %**) qu'en Corse-du-Sud (**1,04 %**). Ces chiffres illustrent la nécessité d'une mobilisation collective face au vieillissement de la population et à la montée du nombre d'aidants, estimés à **43 500**, soit **14,5 % des habitants**.

La déclinaison régionale de la stratégie repose sur des **actions concrètes** :

- ◆ Renforcement des **consultations mémoire** et déploiement de **9 ESA-MND** (équipes spécialisées Alzheimer) ;
- ◆ Pérennisation d'un **dispositif ESA-MND** sur le territoire de Haute-Corse pour des accompagnements de réhabilitation sociale et citoyenne **en faveur des patients jeunes** atteints d'une MND.
- ◆ Développement de l'**HAD**, de l'**hébergement temporaire** et des **plateformes de répit** (5 pôles territoriaux, 11 plateformes) ;
- ◆ Transformation de l'offre en **EHPAD** et diversification des **habitats sécurisés**.

6722

C'est le nombre de personnes concernées par une maladie neurodégénérative en Corse.

Source : Assurance Maladie 2023

+3 700

C'est l'augmentation du nombre de cas depuis 2019.

43 500

C'est le nombre d'aidants sur l'île, soit 14,5 % de la population.



« **Mme Audrey Colonna, directrice du médico-social à l'ARS Corse, a salué une dynamique déjà engagée** « Ensemble, professionnels, associations et aidants, nous pouvons relever le défi du vieillissement et améliorer la qualité de vie des personnes touchées. » »



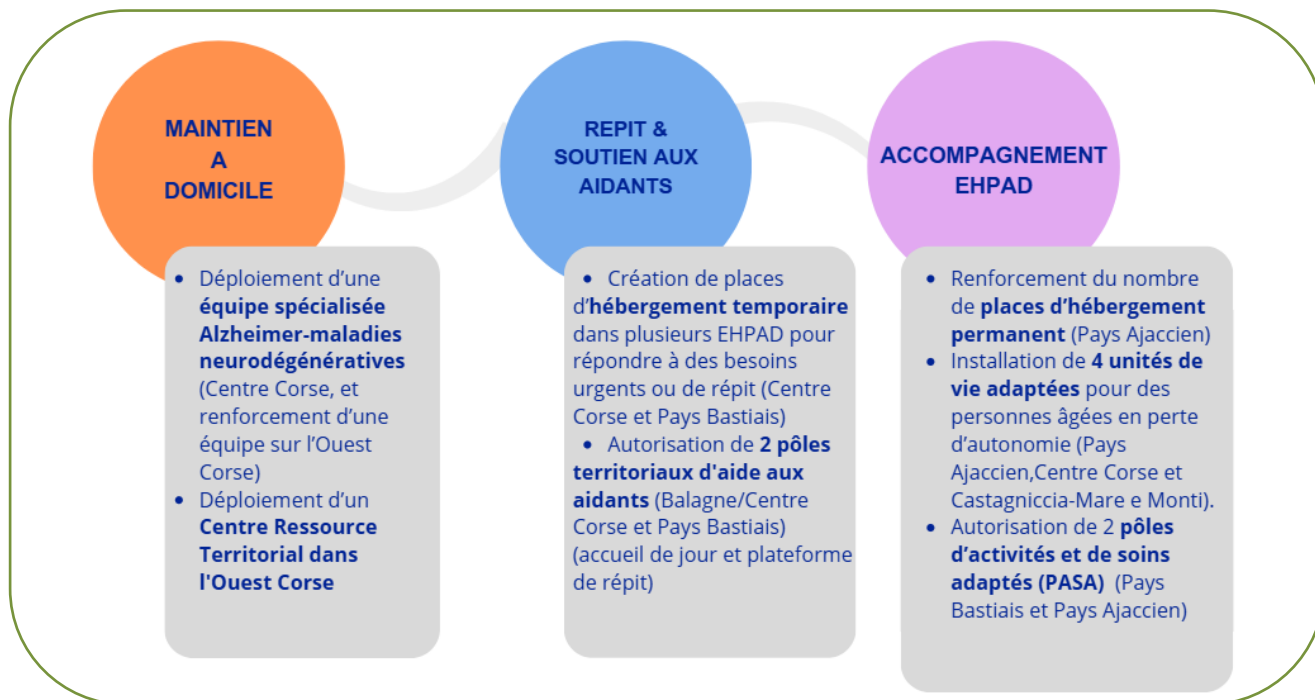


Plan régional de rattrapage de l'offre pour personnes âgées dépendantes : des résultats déjà visibles sur le terrain

Le plan de **renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale pour les personnes âgées dépendantes** (2018-2028) fixe une trajectoire pluriannuelle de développement de l'offre autour de trois priorités :

- ◆ consolider le maintien à domicile,
- ◆ déployer des solutions de répit accessibles dans chaque territoire
- ◆ améliorer la qualité de l'accompagnement en EHPAD.

Sa mise en œuvre se traduit par des avancées concrètes et perceptibles sur le terrain :



Zoom sur... Les Unités de Vie Adaptées (UVA) : faire évoluer l'accompagnement en EHPAD

Le déploiement des Unités de Vie Adaptées (UVA) s'inscrit pleinement dans cette stratégie d'amélioration de l'accompagnement en EHPAD.

Les UVA apportent une réponse spécifique aux besoins des résidents d'EHPAD atteints de **maladies neurodégénératives**, en particulier la maladie d'Alzheimer et les pathologies apparentées, présentant des **troubles psychologiques et/ou du comportement de stade modéré à sévère**, à l'exclusion des pathologies psychiatriques. Elles reposent sur un modèle d'accompagnement adapté, centré sur la personne et son environnement.

Ces unités s'appuient sur une **organisation souple et individualisée**, respectueuse des rythmes de vie des résidents, et sur un **environnement sécurisé et apaisant**, intégrant les principes de l'architecture thérapeutique. Elles privilégient le **recours aux approches non médicamenteuses** et s'accompagnent d'une **montée en compétences des équipes pluridisciplinaires**, dont les bénéfices diffusent à l'ensemble de l'établissement.

4 C'est le nombre d'Unités de Vie Adaptées labellisées en Corse, réparties de manière équilibrée entre les deux départements (2 en Haute-Corse et 2 en Corse-du-Sud).

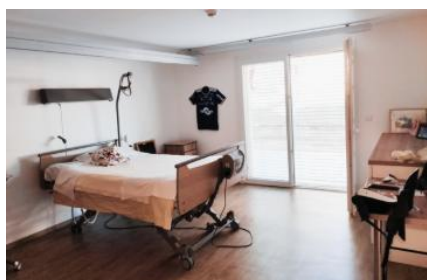
Les UVA constituent les premières briques d'un **maillage territorial structuré**. Cette dynamique se poursuivra dès le premier trimestre 2026, avec la labellisation programmée de deux nouvelles UVA sur les territoires du Pays Bastiais et du Pays Ajaccien, dans la perspective de disposer à terme d'une unité de vie adaptée au sein de chaque EHPAD, afin de renforcer progressivement la couverture territoriale et d'apporter une réponse toujours plus adaptée aux besoins des usagers.

À terme, l'objectif est de disposer d'une unité de vie adaptée au sein de chaque EHPAD.

À travers le développement des UVA, l'ARS Corse affirme sa volonté d'anticiper les enjeux liés au vieillissement de la population et de préparer les établissements aux orientations du futur plan Grand Âge, en plaçant la qualité de l'accompagnement et le respect des personnes au cœur des priorités.



64 M€ investis pour moderniser les EHPAD et structures médico-sociales



Une chambre rénovée de l'EHPAD de Porto-Vecchio

Entre 2019 et 2025, l'ARS Corse a consacré **64 millions d'euros** à la **modernisation des EHPAD et des établissements accueillant des personnes en situation de handicap.**

Des rénovations qui ont pour but d'offrir aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap un cadre de vie plus apaisant, plus fonctionnel, et plus adapté à leurs besoins.

Dans plusieurs établissements – **Corte-Tattone, Valle Longa, Jeanne d'Arc, Maris Stella, Porto-Vecchio** – les travaux ont permis d'introduire plus de lumière naturelle, des circulations mieux définies, des espaces de repos conviviaux et des chambres individuelles pour préserver l'intimité.

Du côté du handicap, des aménagements ont été réalisés à la **MAS de Tattone, à l'IME Les Moulins Blancs et au FAM Funtanella**, avec une conception des espaces pensée pour réduire le stress, sécuriser les parcours et améliorer le confort.

Ces investissements contribuent non seulement à un cadre de vie modernisé pour les résidents, mais aussi à de meilleures conditions de travail pour les professionnels, favorisant l'attractivité et la stabilité des équipes.

« Dans le médico-social, on promeut beaucoup l'architecture thérapeutique », explique **Audrey Colonna, directrice du médico-social à l'ARS Corse**, « Pour certaines pathologies, que ce soit dans le cas de personnes en situation de handicap très difficiles ou de personnes âgées ayant des troubles cognitifs, l'architecture joue un rôle d'apaisement. »





Les Centres Ressources Territoriaux : un nouveau modèle d'accompagnement des personnes âgées en Corse

L'ARS Corse déploie progressivement les **Centres Ressources Territoriaux (CRT)**, un dispositif novateur destiné à **mieux accompagner les personnes âgées**, à **soutenir leurs aidants** et à **renforcer les compétences des professionnels** du secteur.

Ces structures, au croisement du sanitaire, du médico-social et du social, ont pour ambition de **repenser l'accompagnement de la perte d'autonomie**. Chaque CRT s'articule autour de deux volets complémentaires :

- ◆ **L'appui aux professionnels** à travers la coordination, la formation, le partage d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques.
- ◆ **L'accompagnement renforcé à domicile**, offrant un suivi équivalent à celui d'un EHPAD, mais directement dans le cadre de vie de la personne âgée.

Chaque centre déploie une **équipe territorialisée de prévention** intervenant sur des thématiques majeures : **nutrition, prévention des chutes, santé mentale, hygiène bucco-dentaire, ou encore soutien aux aidants**. Ces actions contribuent à maintenir l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées, tout en réduisant les hospitalisations évitables.

6

C'est le nombre de nouveaux CRT qui seront sélectionnés d'ici 2026.

400 000 €

C'est la dotation annuelle accordée à chaque CRT.

Complété par une enveloppe de 100 000 à 150 000 € dédiée à l'équipe de prévention. Les prestations sont entièrement gratuites pour les bénéficiaires, témoignant de la volonté de l'ARS de renforcer le soutien à domicile et de faire de l'EHPAD un acteur pivot de la coordination territoriale.

Un premier CRT a été attribué à l'**Ouest Corse (EHPAD Maison Jeanne d'Arc – HD2A)**. Depuis **juillet 2025**, un **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** est ouvert pour la création de **six nouveaux CRT** sur les territoires prioritaires, selon un déploiement progressif jusqu'en 2026. Ces nouvelles implantations permettront d'assurer une **couverture homogène** du territoire et d'offrir une **réponse de proximité** adaptée aux besoins des personnes âgées et de leurs familles.

Au-delà du renforcement de l'accompagnement, ce dispositif vise également à **valoriser le rôle des EHPAD** comme **acteurs de ressources et d'appui territorial**, en les intégrant pleinement dans les réseaux de coopération locaux (SAD, SSIAD, HAD, DAC, MSP, etc.).

En Corse, le déploiement des CRT s'inscrit dans le cadre du Schéma régional de santé 2023-2028, avec l'ambition de couvrir l'ensemble des territoires et d'améliorer l'attractivité des métiers du grand âge.



Suivi des ESMS en difficulté : un pilotage renforcé en 2025

Instituée en 2023, la **commission régionale de suivi des établissements et services médico-sociaux (ESMS) en difficulté** s'est réunie le 23 octobre 2025 afin de dresser un point d'étape sur l'année écoulée.

Cette commission a pour mission d'identifier les établissements présentant des difficultés structurelles et/ou conjoncturelles susceptibles d'entraîner un risque de rupture dans la continuité des activités et de l'accompagnement des usagers, et d'organiser un suivi interinstitutionnel adapté.

En Corse, le périmètre de la commission a été élargi à l'ensemble des ESMS relevant du champ de compétence de l'ARS. Elle réunit, autour de l'ARS Corse, des représentants de la **Collectivité de Corse**, de la **DRFIP**, de l'**URSSAF**, de la **Banque des Territoires**, de la **MSA** et des **CPAM**. L'engagement coordonné de ces partenaires vise à soutenir la mise en œuvre de plans d'actions portés par les directions des établissements, destinés à rétablir un équilibre durable.

Au titre de l'**exercice 2025**, la commission a été destinataire de **14 dossiers** : **4** dans le secteur du **handicap** (dont **1 dossier déclaré non éligible**) et **10** dans le secteur des **personnes âgées**, répartis à parts égales entre le secteur public hospitalier (50 %) et le secteur privé non lucratif (50 %).

3,8M€

C'est le montant total des soutiens sollicités au titre des 13 dossiers éligibles.

Si chaque situation est spécifique, l'analyse des dossiers met en évidence des problématiques communes : des **charges de personnel difficilement maîtrisées** en lien avec un **absentéisme important**, des **process de contrôle interne à renforcer** (notamment sur le recouvrement des créances) et des **taux d'occupation insuffisants**, souvent liés à une organisation de l'établissement parfois inadaptée, y compris sur le plan architectural.

À l'issue de la commission, il a été acté l'organisation d'un suivi resserré des 13 dossiers éligibles, avec une présentation de l'évolution de leur situation lors de la prochaine commission prévue au 2^e trimestre 2026, sur la base des plans d'actions arrêtés sous la supervision de l'ARS Corse.

En parallèle, l'ARS organise plusieurs soutiens : un **soutien financier non pérenne de 2,3 M€**, la mise à disposition d'appuis experts de type **LaMarec** et **PERFEHPAD** (puis **PERFHANDICAP** en 2026), ainsi que le déclenchement **d'audits organisationnels et RH** dans le cadre du marché national inter-ARS.

L'objectif prioritaire de ces mesures est d'assurer la pérennité des autorisations délivrées et de garantir un accompagnement sécurisé et continu des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap accueillies au sein des ESMS.



LaMAREC : un appui stratégique renforcé pour les ESMS de Corse

Depuis le 1er janvier 2025, **LaMAREC** est officiellement reconnue comme **Structure Régionale d'Appui et d'Expertise (SRAE)** pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) de Corse. Après quatre années d'expérimentation soutenue par l'ARS, cette reconnaissance marque une étape importante dans la transformation du secteur médico-social. Une présentation officielle de ses missions et outils a eu lieu le 13 février.

Avec une gouvernance experte et une approche ancrée dans l'économie sociale et solidaire, LaMAREC se positionne comme un levier d'innovation et de performance pour les ESMS. Des outils concrets, formations et un réseau de bonnes pratiques sont désormais accessibles aux établissements souhaitant renforcer leur accompagnement.

Trois faits marquants pour renforcer opérationnellement les ESMS

Un socle transversal d'outillage au pilotage des ESMS

Le premier concerne la mise en place d'un socle transversal d'outillage au pilotage des ESMS.

LaMAREC a déployé un cycle d'accompagnement opérationnel dédié au pilotage budgétaire et à l'organisation des ressources humaines, mobilisant sept organismes gestionnaires volontaires ainsi que les fonctions de direction, RH et comptables. **Cet** appui vise à renforcer les capacités internes de pilotage et à sécuriser la gestion des structures.

Secteur handicap

Le deuxième fait marquant porte sur le **secteur du handicap**, avec un appui spécifique apporté aux **IME et SESSAD** pour accompagner la mise en œuvre du **décret relatif aux dispositifs intégrés**. Cet accompagnement favorise une organisation plus lisible et coordonnée des réponses, centrée sur les besoins des personnes accompagnées et la logique de parcours.

Ces actions traduisent l'approche portée par l'ARS Corse : s'appuyer sur une ingénierie territoriale de proximité, à la fois pragmatique et opérationnelle, pour renforcer la capacité des ESMS à se structurer, coopérer et piloter leurs transformations, tout en améliorant les parcours des usagers et la soutenabilité du secteur médico-social.

65

C'est le nombre d'ESMS qui adhèrent à LaMAREC, soit plus de 70% des ESMS du territoire.



Secteur personnes âgées

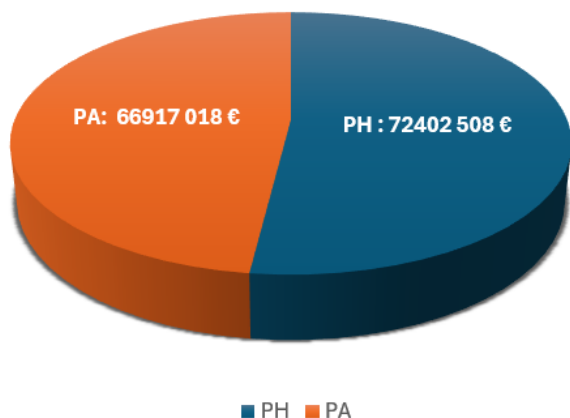
Enfin, pour le **secteur des personnes âgées**, LaMAREC a réalisé un **benchmark des Centres de Ressources Territoriaux (CRT)**. Ce travail permet aux ESMS :

- ◆ de disposer de **repères partagés** sur les modèles existants,
- ◆ de mieux comprendre les **modalités de gouvernance, de coordination et de pilotage opérationnel**,
- ◆ de se positionner de manière éclairée et structurée, en complément des autres outils mobilisés dans le cadre des **appels à manifestation d'intérêt CRT** portés par l'ARS Corse.

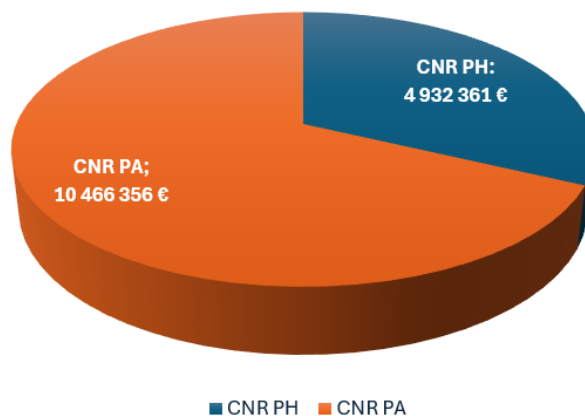


Regards chiffrés sur les actions du médico-social

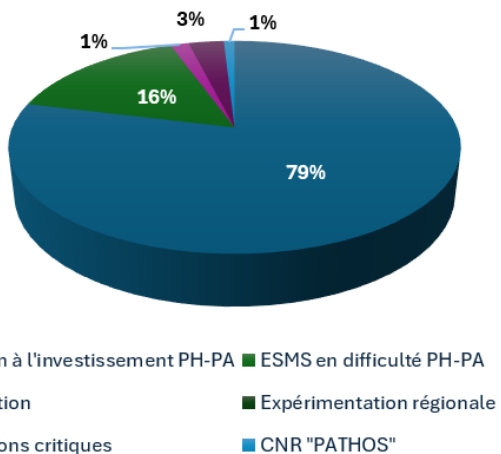
Dotations régionales 2025 permettant le financement des ESMS PA et PH (hors financement Collectivité de Corse)



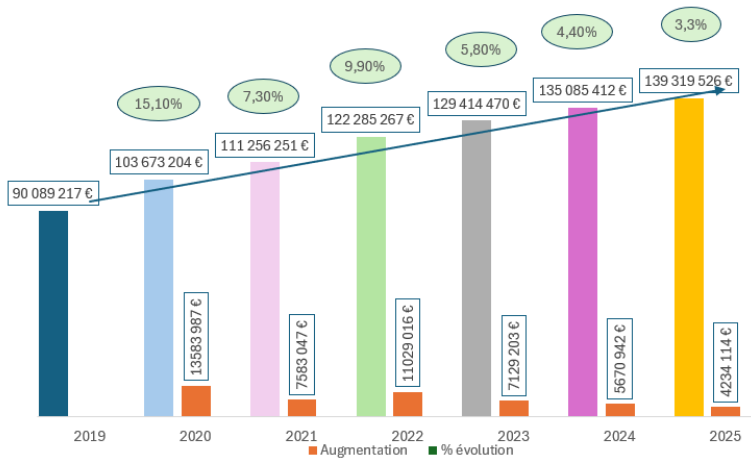
Crédits non reconductibles accordés aux ESMS PA et PH en 2025



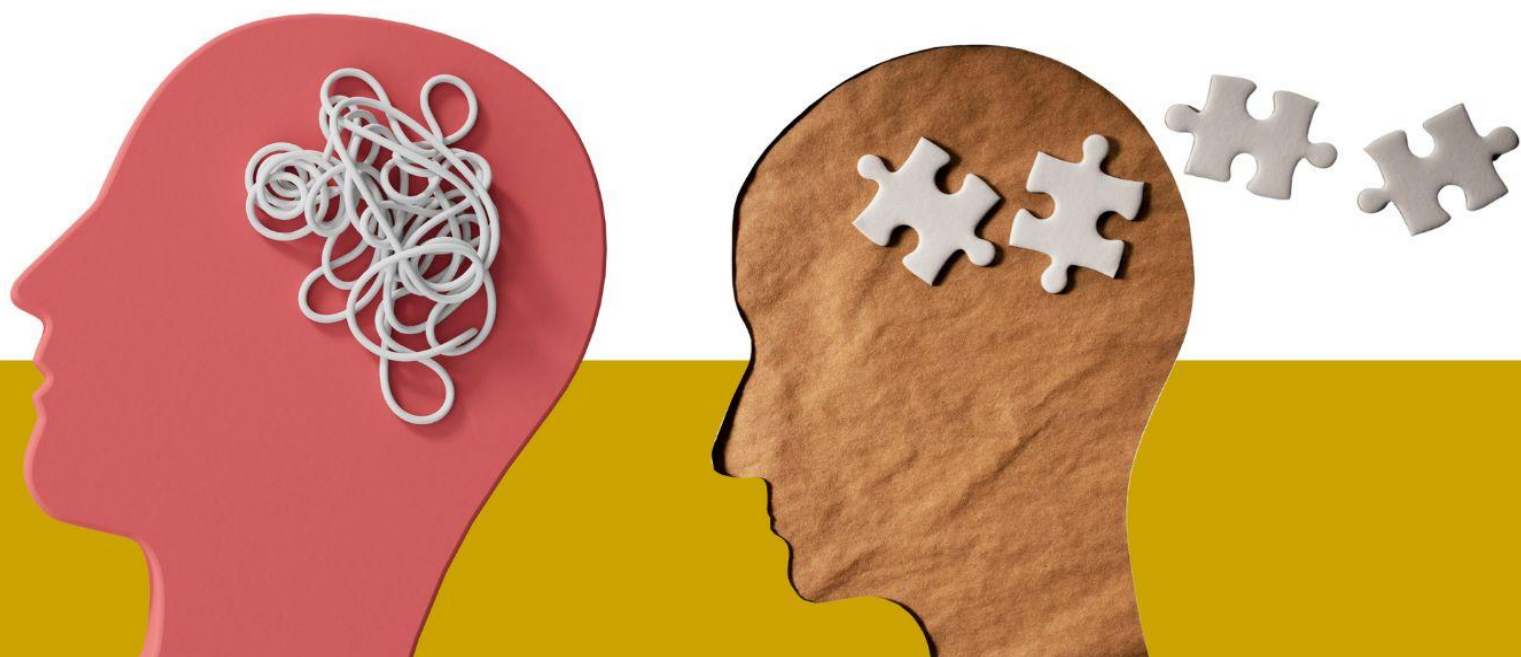
Répartition des crédits non reconductibles PA/PH en 2025



Evolution des financements des ESMS PA/PH notifiés par l'ARS de Corse depuis 2019



Promouvoir la santé





Promouvoir la santé mentale

Projet Territorial de Santé Mentale : une année 2025 riche en dynamiques territoriales

En 2025, la mise en œuvre du **Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)** a été marquée par une mobilisation soutenue des acteurs en Corse et l'émergence de projets structurants. Plusieurs avancées opérationnelles ont jalonné l'année : installation des **Conseils Locaux de Santé Mentale–Addictions (CLSM-A)** sur les territoires de la Balagne, du pays Bastiais, de la Plaine Orientale et du Centre Corse, de la CAPA et du Sud Corse ; déploiement d'antennes et de permanences des **Maisons des Adolescents** ; création d'un **DU « pair-aidance »** à l'Université de Corse ; mise en place **d'équipes mobiles de liaison et de crise adolescent (2A/2B)**.

L'année a également été rythmée par des actions de sensibilisation et de partage d'expériences, dont le **séminaire régional de réhabilitation psychosociale**, un webinaire dédié à la prévention du suicide (3114), le déploiement des conférences et ateliers radio « Psy-Cause » et la 36^e édition des **Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)**.

Temps fort de l'année, la **journée régionale d'évaluation collective du PTSM** a réuni **46 participants issus de 22 structures**, permettant de dresser un bilan des cinq années de mise en œuvre, d'identifier les freins et leviers, et d'esquisser les perspectives de la deuxième génération du projet. Les COPIL, instances de concertation et groupes de travail ont enfin accompagné cette année charnière, consacrée à la finalisation des actions, à l'actualisation du diagnostic territorial et à la préparation de la future feuille de route du prochain PTSM.

La santé mentale : grande cause nationale 2025, quatre priorités pour agir

En 2025, la **santé mentale** devient Grande cause nationale, prolongeant la dynamique engagée autour de l'activité physique et sportive en 2024. Cette mobilisation vise à faire de la santé mentale un enjeu partagé, en améliorant la compréhension des troubles psychiques et en **encourageant chacun à prendre soin de son équilibre**.

**Parlons
santé
mentale!**

La démarche s'organise autour de **quatre objectifs** : **lutter contre la stigmatisation, renforcer la prévention et le repérage précoce par la sensibilisation et la formation, améliorer l'accès aux soins** sur l'ensemble du territoire grâce à des parcours gradués et au développement de nouveaux métiers, et mieux accompagner les personnes concernées dans toutes les dimensions de leur vie (formation, emploi, logement, loisirs...).

Dans ce cadre, le Gouvernement a notamment annoncé un travail de renforcement des Maisons des Adolescents, au nombre de 125 à l'échelle nationale.

Les Maisons des Adolescents en Corse : un maillage renforcé au plus près des jeunes

En 2025, l'ARS Corse a engagé une nouvelle phase de développement et de structuration des Maisons des Adolescents (MDA) afin de renforcer l'accès des jeunes à une **offre de santé globale, de proximité et coordonnée**.

Lieux d'accueil ouverts aux jeunes **de 11 à 25 ans**, à leurs familles et aux professionnels, elles proposent une écoute, une orientation et, si besoin, une prise en charge médico-psychologique et un appui éducatif, social ou juridique. Les entretiens sont gratuits, anonymes et accessibles sans rendez-vous, afin de lever au maximum les freins à la demande d'aide.

Dans ce cadre, l'ARS Corse a lancé un **appel à manifestation d'intérêt** visant à consolider les MDA existantes et à **développer un maillage territorial équilibré, en particulier dans les territoires ruraux, excentrés ou prioritaires**.

Ce dispositif permet le déploiement de **sept antennes territoriales** et de **quatre permanences de proximité**, ainsi qu'un **appui renforcé à la coordination régionale** des MDA, notamment sur les sites de Bastia et d'Ajaccio.

500 000 €

C'est le soutien financier annuel de l'ARS Corse pour le déploiement des antennes et des permanences des MDA.

- ✔ **MDA sièges**
 - MDA Haute-Corse (Bastia)
 - MDA Sud Corse (Porto-Vecchio)
 - MDA Pays Ajaccien
- ✔ **Antennes MDA existantes**
 - MDA Haute-Corse Antenne Balagne (Calvi)
 - MDA Haute-Corse Antenne Ghisonaccia
 - MDA Pays Ajaccien Antenne Vico
- ✔ **Antennes MDA visées**
 - MDA Haute-Corse Antenne Castagniccia
 - MDA Haute-Corse Antenne Corte
 - MDA Pays Ajaccien Antenne Cargèse
 - MDA Pays Ajaccien Antenne Sartène
 - MDA Pays Ajaccien Antenne Bodicclone/Ro...
 - MDA Sud Corse Antenne Zonza
 - MDA Sud Corse Antenne Bonifacio
- ✔ **Permanences MDA existantes**
 - MDA Haute-Corse Permanence Ile Rousse
- ✔ **Permanences MDA visées**
 - MDA Haute-Corse Permanence Fango
 - MDA Haute-Corse Permanence Ponte-Leccia
 - MDA Haute-Corse Permanence Luri
 - MDA Pays Ajaccien Permanence Propriano



3 MDA, 7 antennes et 4 permanences

Le maillage territorial s'appuie sur 3 MDA, complétées par des antennes et permanences permettant une logique d'aller-vers.



3114 et Vigilans : deux repères pour la prévention du suicide en Corse



Le **3114** est le numéro national de prévention du suicide. Gratuit, confidentiel, accessible 24h/24 et 7j/7, il permet une écoute et un accompagnement immédiats aux personnes en souffrance, mais aussi à leurs proches, aux personnes endeuillées par suicide, ou encore aux professionnels confrontés à une situation de crise suicidaire. En Corse, le centre répondant 3114 est basé au Centre hospitalier de Castelluccio à Ajaccio. Il réunit une équipe pluridisciplinaire (psychiatre, psychologue, infirmières, assistante sociale, cadre de santé, secrétariat administratif).

2655

C'est le nombre d'appels décrochés en 2025 par le centre 3114 Corse. (Vs 1982 appels en 2024) (**5192** appels décrochés depuis son ouverture).

2025, c'est l'année où le centre 3114 Corse a élargi ses horaires d'ouverture de 9h à 21h du lundi au vendredi, avec, depuis décembre 2025, l'ouverture de deux lignes de 13h à 21h sur ces mêmes plages.

En dehors de ces horaires, la ligne d'écoute reste opérationnelle, la plateforme nationale prenant le relais des appels téléphoniques.

À l'occasion de la **journée de prévention internationale contre le suicide (JIPS), le 10 septembre 2025**, les équipes du 3114, avec l'appui de partenaires, étaient mobilisées sur plusieurs opérations de sensibilisation. Des actions visant à aller à la rencontre du grand public pour rappeler l'existence du 3114, numéro national de prévention du suicide, et encourager une parole plus libre autour d'un sujet encore tabou.

Les équipes du 3114 ont notamment organisé le **challenge "3114 km"**, et relayé des messages de prévention sur les ondes de Frequenza Nostra, enregistrés par les répondantes du centre de réponse 3114 de Corse.



Autre repère essentiel pour la prévention du suicide : **Vigilans Corse.**

Ce dispositif est piloté par la Communauté psychiatrique de territoire (CPTS), qui regroupe le centre hospitalier de Castelluccio, l'hôpital de Bastia et la clinique San Ornello. Le centre référent est basé à Castelluccio. Il assure un suivi en maintenant le contact avec les personnes à haut risque après leur sortie d'hospitalisation pour prévenir les récurrences.

906 C'est le nombre de personnes accompagnées par le dispositif Vigilans depuis son ouverture en 2021, dont **187** en 2025.

36^{ème} Semaines d'information sur la santé mentale



En 2025, l'ARS Corse a soutenu les **Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)**, temps fort grand public qui ouvre le débat sur les questions de santé mentale et lutte contre la stigmatisation.

Pour cette **36^e édition**, organisée **du 6 au 19 octobre 2025**, la thématique « **Pour notre santé mentale, réparons le lien social** » a donné lieu, partout sur l'île, à une programmation variée (ciné-débats, conférences, ateliers, actions culturelles et sport-santé) portée par les partenaires locaux.

La coordination régionale est assurée par **Promotion Santé Corse**, avec un collectif de partenaires mobilisés tout au long de l'année, afin de déployer des actions sur l'ensemble du territoire et auprès de publics divers.

42 C'est le nombre d'actions déployées sur toute la Corse durant les 2 semaines d'information sur la santé mentale.

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) en Corse : un réseau de solidarité

Les GEM sont des lieux de rencontre et de partage, portés par et pour des personnes concernées par des troubles psychiques, troubles du spectre autistique et des lésions cérébrales. Ils jouent un rôle essentiel dans la vie de leurs adhérents. Ils permettent de rompre l'isolement, développer des compétences à travers des ateliers et des activités, créer du lien social, renforcer la confiance en soi et de soutenir le rétablissement dans un cadre non médicalisé.

5 C'est le nombre de GEM en Corse

3 dédiés aux troubles psychiques :

- ◆ GEM « Casa di l'isula »,
- ◆ GEM « U Passagiu »
- ◆ GEM « Se Construire Ensemble »

1 dédié aux troubles du spectre de l'autisme :

- ◆ GEM « Zee Office »

1 dédié aux traumatismes crâniens, et lésions cérébrales, avec 2 antennes et une antenne itinérante :

- ◆ GEM « U Scontru »

Le GEM itinérant « U Scontru » : renforcer la démarche d'aller-vers

Il sillonne les microrégions de **Moriani, Corte, Ghisonaccia, Île-Rousse, Calvi, l'extrême sud et le Valinco** pour proposer chaque mois des permanences et des animations au plus près des habitants.

Les partenaires locaux ouvrent les portes de leurs structures, et les liens se tissant avec eux constituent un relais précieux sur le terrain. Grâce à ces rencontres, de nouvelles relations se créent, d'autres s'approfondissent, et chacun peut découvrir les actions dans un cadre simple, convivial et ouvert à tous.



581 000 €

C'est le soutien financier annuel de l'Ars Corse pour les GEM de Corse et leurs antennes.

Le Clubhouse de Bastia : un outil de la réhabilitation psychosociale

Dans le champ de la santé mentale et de la réhabilitation psychosociale, le Clubhouse de Bastia est un dispositif d'accompagnement **non médicalisé** destiné à des personnes vivant avec des troubles psychiques. Fondé sur la **participation volontaire** et le **principe du pair-à-pair**, il vise le **rétablissement**, le développement de l'**autonomie** et de l'**insertion sociale et professionnelle**. Les activités reposent sur la gestion collective du lieu, des ateliers participatifs favorisant l'emploi, la formation et les compétences sociales, ainsi que l'entraide entre membres et l'accompagnement vers le travail.



FRANCE
Clubhouse

82

C'est le nombre de partenaires dans les champs des entreprises, du médico-social, du sanitaire, de l'associatif.

250 000 €

C'est le soutien financier annuel de l'ARS Corse pour le Clubhouse de Bastia.

36

C'est le nombre d'adhérents.

6

C'est le nombre de thématiques d'animation & d'atelier qui ont attiré à l'emploi, à la santé et au bien-être.

16

C'est le nombre de membres en réinsertion professionnelle.

Les dispositifs de prise en charge des femmes et enfants victimes de violences



MDF Santé Maisons des femmes

Structures dédiées à la prise en charge, l'accompagnement et l'orientation **des femmes victimes de violences** : prise en charge médicale, sociale et juridique. Elles facilitent les démarches judiciaires en **permettant le dépôt de plainte sur place**, avec l'accompagnement d'associations agréées.



UAPED Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger

Structures spécialisées visant à protéger et **prendre en charge les mineurs victimes de violences, maltraitements ou négligences**.

Un lieu unique permettant de coordonner les principaux volets de la prise en charge : médicale, psychologique, sociale et judiciaire avec la mise à disposition d'une « **salle Mélanie** » pour l'audition des enfants.

Le site principal de l'UAPED est situé au sein du service de pédiatrie du Centre hospitalier d'Ajaccio. L'UAPED dispose d'antennes délocalisées à Bastia, Porto-Vecchio.



EPRRED Équipe Pédiatrique Référente Régionale Enfance en Danger

L'EPRRED intervient auprès des **mineurs victimes de violences dans les situations complexes** pour coordonner leur parcours.

Équipe mobile à vocation régionale, elle facilite leur parcours judiciaire et **travaille en étroite collaboration avec les UAPED** sur toute la Corse.



MDF Santé

Centre Hospitalier d'Ajaccio

Équipe mutualisée avec UMJp :
médecins urgentistes, psychologue, infirmières,
assistante sociale et secrétariat.



UAPED

Centre Hospitalier d'Ajaccio

Salle mélanie à disposition des FSI 24h/24
(accès à une boîte à clés).

Équipe : pédiatre coordinatrice régionale,
psychologues, assistante sociale et secrétariat.



MDF Santé

Centre Hospitalier de Bastia

Équipe : sage-femme coordinatrice, médecin (en
cours de recrutement)

Équipe paramédicale mutualisée avec UAPED et
UMJp : infirmière, psychologue, assistante sociale et
secrétariat.



UAPED

Antenne - Centre Hospitalier de Bastia

Équipe : pédiatres, sage-femme

Équipe paramédicale mutualisée avec MDF et
UMJp : psychologues, assistante sociale, infirmière
et secrétariat.



MDF Santé



UAPED

Antenne - Clinique privée de l'Ospedale

Équipe : psychiatre, pédiatres, sage-femme,
assistante sociale et secrétariat.

Maisons des femmes-Santé : une réponse concrète aux violences faites aux femmes

En Corse, l'ARS Corse et les établissements hospitaliers déploient un **dispositif inédit pour mieux protéger et accompagner les femmes victimes de violences : les Maisons des femmes-Santé (MDF-Santé)**.

Chaque année en France, plus de **213 000 femmes** sont victimes de violences conjugales ; **en Corse**, on estime ce chiffre entre **1 084 et 1 800 cas par an**. Pour répondre à cette urgence, les **MDF-Santé** sont désormais **ouvertes à Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio**, offrant une prise en charge **globale, confidentielle et sécurisée**, en lien avec les professionnels de santé, les associations, les services sociaux et les autorités judiciaires.

Ces structures proposent un accompagnement **médical, psychologique, social et juridique**, avec la possibilité, selon les situations, de **déposer plainte sur place**.

- ◆ À **Ajaccio**, la MDF-Santé est implantée au **Centre hospitalier de La Miséricorde**, en articulation avec l'**antenne de l'Unité Médico-judiciaire (UMJ)**.
- ◆ À **Bastia**, elle s'appuie sur une équipe renforcée et une coordination avec l'**UAPED** et l'**UMJ**, avec une mission-ressource régionale.
- ◆ À **Porto-Vecchio**, une antenne est installée au sein de la **clinique de l'Ospedale**, en lien avec l'antenne **UAPED**.

Ce dispositif vise à **briser le silence**, renforcer la prévention et garantir des réponses adaptées sur l'ensemble du territoire. Il s'accompagne d'un **programme de formation annuel** pour les professionnels de santé et encourage chaque établissement à désigner un **réfèrent "violences et maltraitance"**.

3 C'est le nombre de Maisons des femmes-Santé ouvertes sur l'île : Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio.



Mobilisation commune contre les violences faites aux femmes



À l'occasion de la **Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes**, la **Préfecture de Corse-du-Sud** a réuni les acteurs institutionnels et associatifs pour une **table ronde dédiée à la protection et à l'accompagnement des victimes**. Aux côtés de ses partenaires, l'**ARS Corse** a rappelé les dispositifs existants sur le volet santé pour assurer une **prise en charge globale des femmes et des enfants victimes de violences**, réaffirmant ainsi son engagement durable contre ce fléau. Ce moment d'échanges a souligné la **nécessité d'une action collective et coordonnée** pour renforcer la prévention, l'écoute et le soutien à toutes les victimes.

Zoom sur... Donner la parole à l'enfant victime : mieux coordonner pour mieux protéger

À l'initiative de l'**EPRRED de Corse**, une journée d'échanges et de formation s'est tenue en mai 2025, au **Centre Hospitalier de Castelluccio**. Objectif : **mieux comprendre et harmoniser les pratiques de recueil de la parole de l'enfant victime**, en partageant protocoles, outils et retours d'expérience. Les échanges ont rappelé l'importance d'un recueil **précoce, adapté et sécurisé**, condition essentielle à la protection de l'enfant, mais aussi à sa reconstruction. Les **UAPED** d'Ajaccio (et son antenne de Porto-Vecchio) et de Bastia, en lien avec les acteurs territoriaux, jouent un rôle central pour garantir un accompagnement médical et psychologique coordonné.

70

C'est le nombre de professionnels de secteurs complémentaires (santé, éducation, justice, forces de l'ordre, PMI, ASE...) qui se sont réunis lors de cette journée d'échanges.

Santé sexuelle :

la Corse se dote de son premier Comité régional de coordination de la santé sexuelle (CoReSS)

Le 15 mars 2025 a marqué une étape importante pour la santé publique en Corse avec la création du **Comité régional de coordination de la santé sexuelle (CoReSS)**. Placé sous l'autorité de l'ARS Corse, ce nouvel outil spécifiquement régional succède à l'ancien COREVIH interrégional PACA-Corse et permet désormais à l'île de disposer de sa propre instance dédiée à la santé sexuelle et reproductive. Son installation officielle a eu lieu le 19 novembre 2025.

Le CoReSS a pour mission de **coordonner les acteurs de la prévention, du dépistage et de la prise en charge, de renforcer la qualité des actions de formation et de promotion, et de veiller à l'harmonisation des pratiques** sur tout le territoire. Il travaillera également à l'élaboration d'une feuille de route régionale, déclinant la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030.

420 000 €

C'est le budget alloué chaque année par l'ARS Corse via le Fonds d'intervention régional.

Cette création marque une avancée majeure pour l'île. Le CoReSS constitue à la fois un outil de démocratie sanitaire et un espace d'expertise, chargé de promouvoir la prévention, de faciliter l'accès aux soins et de mieux cibler les publics les plus exposés.

Composé de quatre collègues – professionnels de santé, institutions, représentants des usagers et personnalités qualifiées – le comité s'appuie sur une équipe d'animation installée au centre hospitalier d'Ajaccio.

Lors de la séance d'installation, Valériane Grisoni a été élue présidente du CoReSS et le Dr Sylvie Ferrara vice-présidente.

Par cette initiative, la Corse affirme sa volonté d'une politique de santé sexuelle intégrée, collaborative et adaptée aux réalités locales, mobilisant institutions, professionnels et usagers autour d'un même objectif : agir ensemble pour la santé sexuelle de tous.



Une semaine pour parler de santé sexuelle sans tabou

Pour sa 5^e édition, la **Semaine de la Santé Sexuelle** a mobilisé en Corse de nombreux acteurs de santé publique autour d'actions destinées à **promouvoir une sexualité épanouie, protégée et respectueuse**. Tables rondes, conférences, stands de dépistage, ateliers et temps d'échanges ont rythmé cette semaine, organisée du **2 au 8 juin 2025**.

Au cœur de la programmation, quatre priorités : **la contraception, le consentement, la prévention VIH/IST** et la prise en compte des **maladies et dysfonctions sexuelles**, afin de briser les silences et faciliter l'accès à l'information et aux soins. Cette mobilisation a permis de sensibiliser tous les publics (jeunes, adultes, personnes âgées ou en situation de handicap) en rappelant que la **santé sexuelle est un enjeu essentiel de bien-être et d'égalité d'accès à la prévention**.



Dépistage auditif du nourrisson : un accès renforcé en Corse

Le **dépistage néonatal des troubles de l'audition**, proposé en **maternité** avec l'accord des parents, permet d'orienter rapidement les bébés nécessitant un bilan complémentaire. Indolore et sans médicament, il repose sur des tests standardisés (oto-émissions acoustiques automatisées ou potentiels évoqués auditifs automatisés) réalisés par des professionnels formés ; le résultat n'est pas un diagnostic mais un repérage précoce.

En 2025, l'accès au dépistage de second niveau a été facilité en Corse : grâce à un **équipement financé par l'ARS Corse**, les nourrissons suivis au centre hospitalier d'Ajaccio peuvent désormais bénéficier d'examen complémentaires sur l'île, évitant jusqu'alors un déplacement à Marseille. Cette offre complète le dispositif déjà en place au centre hospitalier de Bastia, tout en maintenant un lien étroit avec l'expertise spécialisée du CHU de la Timone pour les situations les plus complexes.

Parallèlement, l'ARS Corse a engagé un **programme médico-social visant à mieux accompagner, dès la naissance, les personnes vivant avec une déficience sensorielle, dont la surdité**, afin de sécuriser le parcours de soins et d'accompagnement sur le long terme.



10 380 €

C'est le financement de l'ARS Corse pour l'achat du matériel.

1 bébé sur 1000

C'est la fréquence estimée des troubles de l'audition à la naissance en France.

Santé des familles monoparentales : une action innovante dans les quartiers prioritaires

En 2025, l'ARS Corse a renforcé son engagement en faveur de la **santé des familles monoparentales**, particulièrement exposées aux inégalités sociales et sanitaires. Dans le cadre du Projet régional de santé 2023-2028 et grâce à un financement dédié du ministère de la Santé, un **programme spécifique** a été déployé à **destination des familles monoparentales avec enfants de moins de six ans** résidant dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** à Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio. Ce dispositif vise à améliorer la **santé physique et mentale** des parents et des enfants en développant une offre **pluridisciplinaire et de proximité**, couvrant notamment l'activité physique, la culture, le numérique, l'accès aux droits, l'éducation, le social et la santé. Construit en concertation avec les **familles concernées et les acteurs de terrain**, il complète les dispositifs existants et s'appuie sur une approche participative.

Un **outil innovant : le jeu de plateau pédagogique « 7 en main »**, a été conçu pour **faciliter l'accès aux ressources et l'orientation** des familles.

Les boîtes de jeu ont été mises à disposition des acteurs de terrain à Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio.

À travers cette initiative, l'ARS Corse affirme sa volonté de réduire les inégalités de santé, de soutenir les familles les plus vulnérables et de promouvoir des réponses innovantes, ancrées dans les réalités locales.



140 000 €

C'est le montant du financement mobilisé par l'ARS Corse pour soutenir le programme innovant en faveur de la santé des familles monoparentales vivant dans les quartiers prioritaires.



Promouvoir la vaccination



Vaccination : en Corse, un enjeu majeur de santé publique

La Corse demeure la région hexagonale où les couvertures vaccinales sont les plus faibles pour tous les vaccins, et particulièrement pour la grippe. Or, la vaccination antigrippale est recommandée chaque année pour toutes les personnes âgées de **65 ans et plus**, ainsi que pour certaines personnes de moins de 65 ans à risque de complications : elle permet en moyenne de **réduire d'environ un tiers le risque de décès** chez les personnes âgées vaccinées et contribue à diminuer la **mortalité cardiovasculaire** habituellement associée à la grippe.

L'augmentation des couvertures vaccinales, et en particulier de la vaccination **contre la grippe**, constitue ainsi un enjeu majeur de santé publique en Corse. L'ARS Corse conduit un travail spécifique afin d'identifier les leviers d'action les plus efficaces à mettre en œuvre pour améliorer durablement la protection des populations.



Méningocoque : une vigilance renforcée, la vaccination comme protection clé

Sur l'ensemble de l'année 2024, **615 cas d'infections invasives à méningocoque (IIM)** ont été déclarés au **niveau national**, un niveau inédit depuis 2010, avec **50 décès** enregistrés entre juillet 2024 et janvier 2025. Début 2025, Santé publique France a alerté sur une hausse exceptionnelle en France, avec **90 cas recensés en janvier 2025**.

Ces infections graves peuvent provoquer une méningite ou une septicémie ; certaines sociétés savantes soulignent qu'une circulation grippale importante pourrait contribuer à augmenter le risque d'IIM, notamment pour les sérogroupes **B, W et Y**.

Face à cette situation, la **vaccination** reste le moyen le plus efficace de prévenir les IIM et leurs conséquences. Depuis le **1er janvier 2025**, la protection des nourrissons a été renforcée avec l'**obligation vaccinale contre les méningocoques ACWY et B**, et des recommandations sont réaffirmées chez les adolescents et jeunes adultes, ainsi que pour certains publics à risque (immunodéprimés, entourage, professionnels exposés, voyageurs). Enfin, les IIM étant à **déclaration obligatoire**, tout cas suspect doit être signalé sans délai afin d'organiser les mesures de prise en charge et de prévention autour des cas.

3 C'est le nombre de cas d'infections invasives à méningocoque recensés chez des résidents corses en 2025.

En Corse, chez les nourrissons, la couverture vaccinale contre les infections à **méningocoques C est élevée (87 % en 2024 chez les enfants de 21 mois)**, mais elle reste inférieure à celle observée en France hexagonale (89 %).

La vaccination contre les infections à **méningocoque B** chez les nourrissons, recommandée depuis 2022, reste en revanche **trop faible (42 % en 2024 en schéma complet à 21 mois contre 57 % en France hexagonale)**. Chez les 15-19 ans, seuls 42 % étaient vaccinés contre les méningocoques C, contre 54 % au niveau hexagonal.

Vaccination antigrippale : un enjeu clé en Corse

46 %

C'est le taux de vaccination contre la grippe des 65 ans et plus en Corse pour la saison 2024-2025. Un niveau insuffisant, en dessous de la moyenne nationale (54 %) et loin de l'objectif de 75 % fixé pour les personnes à risque. (Source : Santé publique France).

Dans un contexte de circulation virale intense, la vaccination reste le **premier geste de protection** pour les personnes fragiles : elle réduit significativement le risque de **complications graves** et de **décès**.

Pour renforcer la mobilisation, la campagne de vaccination lancée le **14 octobre 2025** s'est accompagnée d'une campagne d'information régionale portée par l'ARS Corse : « **La vaccination grippe n'est pas obligatoire, elle est indispensable !** ». Elle souligne également le rôle essentiel des **professionnels de santé** : en se vaccinant, ils se protègent et contribuent à protéger leurs patients.





Les infections respiratoires aiguës : bronchiolite, grippe, Covid-19

Bronchiolite : une saison courte et peu intense

L'épidémie de bronchiolite 2024-2025 a été **de courte durée**, plus tardive qu'en métropole (de **2025-S02 à 2025-S07**) et **d'intensité faible**, témoignant probablement de l'impact positif des campagnes d'immunisation des nouveau-nés contre les infections à VRS, soit par la vaccination de la femme enceinte, soit par l'immunisation passive des nourrissons par un anticorps monoclonal. Néanmoins, sur l'année 2025, chez les **moins de 2 ans, 143 passages aux urgences** ont été enregistrés pour bronchiolite, dont **61 hospitalisations** (soit **43 %**). SOS Médecins Ajaccio a comptabilisé **265 actes médicaux** liés à la bronchiolite chez les moins de 2 ans.



Hiver 2024-2025 : Une épidémie de grippe très intense

En début d'année, la Corse a été touchée par l'épidémie de grippe **2024-2025**, démarrée en **semaine 2024-S51**, d'une **intensité très élevée** en ville comme à l'hôpital (figure 1). Elle s'est caractérisée par une **co-circulation inhabituelle de trois virus** : A(H1N1), A(H3N2) et B/Victoria.

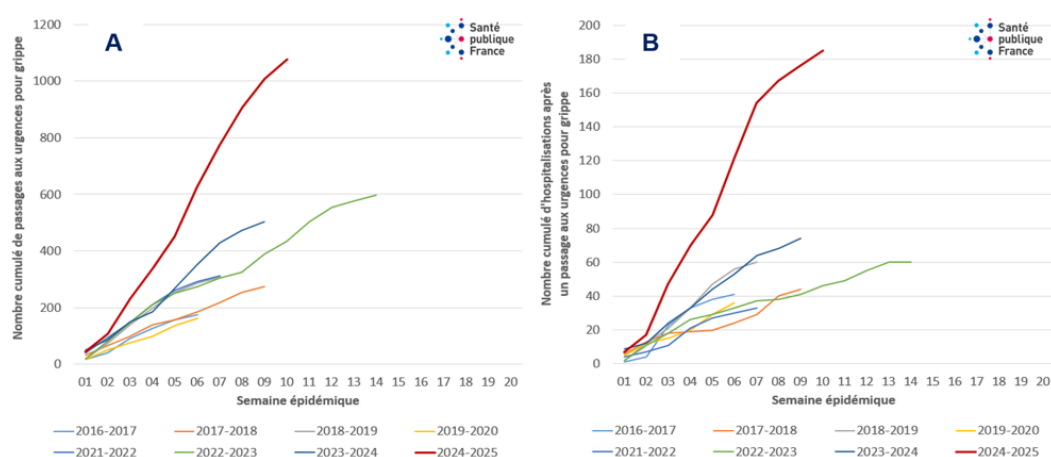
Un **seul pic épidémique** a été observé en **semaine 2025-S04**. La fin de l'année 2025 a également été marquée par une forte activité grippale, avec un début d'épidémie **2025-2026** en **semaine 2025-S50**.

Sur l'ensemble de l'année **2025, 1 655 passages aux urgences** pour grippe ou syndrome grippal ont été comptabilisés en Corse, dont **300 suivis d'une hospitalisation** (soit **18 %**). Par ailleurs, l'association **SOS Médecins Ajaccio** a enregistré **5 968 actes médicaux** liés à la grippe. Au pic épidémique de la saison 2024-2025, la grippe a représenté **9 %** de l'activité des services d'urgence de l'île et **33 %** de l'activité de SOS Médecins.



Figure 1 : Nombres cumulés de passages aux urgences (A) et d'hospitalisations (B) pour grippe/syndrome grippal sur les périodes épidémiques 2016-2017 à 2024-2025, Corse

La saison 2024-2025 est en rouge



Source : OSCOUR®. Exploitation : Santé publique France.

Covid-19 : une activité globale faible

En 2025, l'activité liée au Covid-19 est restée globalement faible, mais a représenté **462 passages aux urgences**, dont **140 hospitalisations** (soit **30 %**), ainsi que **1 271 actes médicaux** enregistrés par SOS Médecins.



Sport et santé



Les Maisons Sport-Santé (MSS) accompagnent et conseillent toute personne, quel que soit son âge ou son état de santé, souhaitant pratiquer ou reprendre une activité physique ou adaptée, en réunissant des professionnels qualifiés en lien avec les acteurs de la santé, afin de prévenir les maladies, améliorer la qualité de vie et favoriser le bien-être.

16

C'est le nombre de projets financés en 2025.

111 978 €

C'est le montant des subventions allouées en 2025 par l'ARS dans le cadre du Sport Santé, des Activités Physiques et des Activités Physiques Adaptées (APA).

Quand sport et santé font équipe à Ajaccio

Le 18 janvier 2025, la Maison Sport-Santé de Corse-du-Sud, portée par le centre Valicelli, a organisé au CSJC d'Ajaccio un **festival Sport Santé** placé sous le signe du partage, de la prévention et du bien-être.

Au programme : **formation, échanges et ateliers pratiques** pour promouvoir l'activité physique adaptée auprès des professionnels de santé et du grand public. Le Dr Raphaël Reynier a animé la session "Prescrire une activité physique adaptée", saluée pour la richesse de ses échanges et la mobilisation des participants. Cette journée, rythmée par des **démonstrations et temps d'échanges inspirants**, a permis de dresser un état des lieux du déploiement des Maisons Sport-Santé en Corse-du-Sud et de partager les perspectives à venir.

Inauguration de la Maison Sport-Santé de Haute-Corse

Le 14 octobre 2025, la **Maison Sport-Santé de Haute-Corse** a inauguré ses nouveaux locaux au **COSEC de Furiani**. Financée et habilitée par l'ARS Corse et la **DRAJES**, cette structure a pour mission d'accompagner les habitants du département dans un **retour à l'activité physique personnalisé, sécurisé et encadré** par des professionnels formés.

À cette occasion, une **journée portes ouvertes** a permis au grand public et aux professionnels de la santé et du sport de découvrir les locaux à travers des **ateliers et démonstrations "Sport Santé et handicap"**, en présence de nombreux partenaires du territoire.

Cette inauguration illustre la volonté commune des acteurs de santé et du sport de **promouvoir l'activité physique comme levier de prévention et de bien-être**, au service de la population de Haute-Corse.



2

C'est le nombre de Maisons Sport Santé en Corse :

- ◆ Spaziu Sportu Salute Benista en Haute-Corse
- ◆ Valicelli sport et santé en Corse du Sud.



Porto-Vecchio : un nouvel espace santé dédié à l'activité physique adaptée

Inauguré le **12 août 2025** par le **ministre de la Santé**, le nouvel espace « **Activité physique adaptée, santé et diététique** » de Porto-Vecchio propose un accompagnement global pour les personnes atteintes de **pathologies chroniques** (diabète, maladies cardiaques, respiratoires, articulaires, obésité, cancers ou troubles liés à la santé des femmes).

Fruit d'un **partenariat étroit entre la municipalité, la Communauté de communes Sud-Corse et l'ARS Corse**, ce projet s'inscrit dans la dynamique régionale de promotion de la santé par le sport. Il sera coordonné par la **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de l'Extrême-Sud**, qui regroupe **près de 200 professionnels de santé**. Des **éducateurs APA médecins du sport, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, endocrinologues et diététiciens** y interviendront pour proposer des programmes personnalisés, intégrant activité physique, nutrition et accompagnement thérapeutique.

L'objectif affiché : **rompre l'isolement, favoriser le bien-être et prévenir la perte d'autonomie** en réintégrant les personnes dans une dynamique de santé active. L'ARS Corse souhaite à terme que cette structure devienne une **antenne de la Maison Sport-Santé de Corse-du-Sud**, située à Ocana.

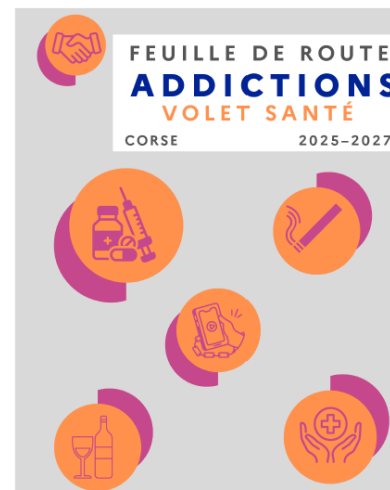


Zoom sur... Addictions en Corse : une feuille de route 2025–2027 pour renforcer prévention et soins

En 2025, la Corse s'est dotée d'une **nouvelle feuille de route 2025–2027** sur le volet santé des addictions, construite avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette stratégie traduit la volonté de l'ARS Corse de **renforcer la cohérence, l'efficacité et l'innovation** des réponses apportées à une problématique de santé publique majeure, dans une approche intégrée et coordonnée.

Une feuille de route concertée et structurante

Issue d'un processus de co-construction, cette feuille de route constitue un socle opérationnel commun, en cohérence avec la stratégie nationale, le **Projet Régional de Santé** et le **Projet Territorial de Santé Mentale**. Elle poursuit trois objectifs : **améliorer l'accès à une offre diversifiée et graduée, renforcer la prévention à tous les âges, et structurer une communauté d'acteurs spécialisés en addictologie.**



Une dynamique territorialisée

La démarche repose sur une mobilisation collective des partenaires institutionnels, professionnels, structures médico-sociales, associations et représentants d'usagers. Elle s'appuie notamment sur les **cinq CLSM-A** installés sur l'île et sur la mise en place du **Comité Technique Addictions (COTECH)**, chargé d'assurer la concertation et le suivi de la feuille de route.

Six priorités pour agir

La feuille de route s'organise autour de **six axes** : prévention dès le plus jeune âge (y compris sur les usages d'écrans), accompagnement des familles, professionnalisation des acteurs, amélioration de l'accès aux soins (téléconsultation, hôpitaux de jour, renforcement des ELSA et présence d'infirmiers formés dans les CMP), lutte contre le tabagisme avec l'objectif de généraliser les lieux sans tabac d'ici 2027, et appui renforcé à l'observation et à l'innovation.

Cette feuille de route affirme une ambition commune : des réponses plus lisibles, plus proches et plus adaptées, au service de la santé de tous les Corses.

Prévention des addictions : une campagne percutante pour alerter sans banaliser

En 2025, l'ARS Corse a lancé une **campagne de prévention des addictions** pour sensibiliser, notamment les jeunes, aux risques liés aux consommations festives ou occasionnelles. Parce qu'une consommation peut sembler « anodine » mais entraîner des conséquences graves (troubles psychiques, atteintes neurologiques, accidents, comas), l'Agence a conçu **6 visuels percutants**, sans moraliser, chacun centré sur un produit et ses effets : **alcool, cannabis, MDMA, cocaïne, protoxyde d'azote et puffs.**



La campagne rappelle qu'il **n'existe aucune consommation sans risque**, que le **cerveau des adolescents est plus vulnérable** et que la **dépendance peut s'installer rapidement.**



**Protéger
la population
et contribuer
à la santé
environnementale**



Assurer la veille et la sécurité sanitaire

Promotion du signalement dans les 3 secteurs (sanitaire, médico-social et ville)

Un EIGS est un événement indésirable grave associé à des soins réalisés lors d'investigations, de traitements, d'actes médicaux à visée esthétique ou d'actions de prévention. C'est un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale (article R.1413-67 du Code de la Santé Publique).



26 C'est le nombre de déclarations reçues en 2025, dont **21** événements reconnus comme EIGS parmi ces déclarations.

21 C'est le nombre d'EIGS qui font l'objet d'une analyse approfondie, soit **100 %**.

10 Etablissements de santé sur les 38 de Corse ont déclaré aux moins un EIGS (soit **38%**).

1 ESMS sur les 90 de la région a déclaré un EIGS (soit **1,1%**).

Gestion de crise :

activation de la CRAPS et mobilisation rapide après l'accident du petit train à Ajaccio

Le 31 juillet 2025, un accident de circulation impliquant un petit train touristique s'est produit sur la route des Sanguinaires à Ajaccio (Corse-du-Sud). Face à cet événement, l'ARS Corse a décidé d'activer la Cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS). La préfecture n'ayant pas activé le COD, la CRAPS a été pré-activée.

Au total, 43 personnes ont été impliquées : 4 urgences absolues (dont un enfant) et 8 urgences relatives ont été prises en charge au Centre Hospitalier d'Ajaccio.

La CUMP a été mobilisée pour l'accompagnement psychologique des victimes et de leurs familles, et 27 personnes ont été transférées en bus vers le port pour être reçues par l'équipe.

Le plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles a été déclenché avec un suivi médical complet et une levée progressive des dispositifs de crise. La coordination entre les services et les professionnels de santé a été exemplaire, permettant une prise en charge rapide et efficace des victimes.



Sécurité civile : des exercices réguliers pour renforcer la préparation de l'ARS Corse

En 2025, l'ARS Corse a participé à **6 exercices de sécurité civile**, impliquée à la fois dans les **phases de préparation**, la **conduite opérationnelle** (en COD, avec des organisations de CRAPS restreintes) et l'**analyse des retours d'expérience**. Ces exercices contribuent à éprouver les procédures, améliorer la coordination interservices et renforcer la réactivité face aux situations sanitaires exceptionnelles.

Un exemple en Haute-Corse : tester la coordination de crise

Le **13 mars 2025**, l'ARS Corse a pris part à l'exercice « **Protection de l'espace scolaire + NOVI Alpha** », organisé par la Préfecture de Haute-Corse.

Cet exercice a permis de tester plusieurs procédures clés : le **dénombrement des victimes** (SIVIC/SINUS), le **déclenchement de la CUMP** et la **chaîne d'alerte** de l'ARS, avec l'activation de la **CRAPS** et son articulation avec le **COD**. Mobilisée tout au long de la matinée aux côtés des services de l'État et des partenaires, l'Agence a contribué à évaluer l'efficacité du dispositif de gestion de crise.

Parallèlement, l'ARS Corse a poursuivi le **renforcement de son outillage interne** : déploiement de **formations internes** au SI national, test des dispositifs lors de l'**exercice ministériel inter-ARS** (novembre 2025) et d'un exercice de sécurité civile en fin d'année, **construction d'une nouvelle salle de crise** après concertation des équipes, et **approbation du plan ORSAN AMAVI**.



Prévenir les risques liés aux maladies vectorielles



L'année 2025 a été marquée par une **importante activité de lutte anti-vectorielle** en raison d'une augmentation sensible des cas d'arboviroses déclarés avec notamment pour la première fois la mise en évidence de **3 foyers de contaminations autochtones** regroupant un total de 18 cas de chikungunya. Par ailleurs, 11 cas importés (7 de dengue et 4 de chikungunya) ont également fait l'objet d'interventions de prospections et de traitements.

Au regard des résultats du réseau de surveillance entomologique de l'*Aedes Albopictus*, **tout le territoire de l'île est maintenant considéré comme colonisé** par ce moustique, vecteur du chikungunya, de la dengue et du zika. Pour la première année, une surveillance entomologique des espèces anophèles, potentiellement vecteur du paludisme, a été mise en place.

60

C'est le nombre de prospections réalisées par l'opérateur de lutte anti vectorielle dans le cadre des actions menées autour des cas d'arboviroses déclarés entre le mois de mai et le mois de novembre. À la suite de ces prospections, **31 opérations de traitement adulticide ont été diligentées.**



Été 2025 : la Corse confrontée à des cas autochtones de chikungunya

Durant l'été 2025, la Corse a dû faire face à **plusieurs épisodes de transmission autochtone de chikungunya**. Trois épisodes distincts ont été recensés.

Le plus important a concerné le secteur de **Grosseto-Prugna (Porticcio)**, avec **14 cas confirmés**. Le **premier cas** a été signalé le **20 juin** et le **dernier cas** a développé ses symptômes le **1er août**. La circulation virale s'est étendue sur **trois zones distinctes**, et le cas importé à l'origine de l'épisode a pu être identifié lors des investigations.

7 C'est le nombre d'enquêtes de terrain réalisées au cours de l'été 2025.

280 C'est le nombre de logements qui ont été enquêtés en porte-à-porte.

18 C'est le nombre de cas autochtones de chikungunya détectés en Corse.

Deux autres épisodes ont été observés : à **Ghisonaccia**, avec **3 cas** recensés fin juillet-début août, et à **Bastelicaccia**, où **1 cas** a été signalé à la mi-août. Pour ces deux zones, les cas importés à l'origine de la transmission n'ont pas pu être identifiés.

Face à ces situations, l'ARS Corse, en lien étroit avec la **Collectivité de Corse** et **Santé publique France**, a déployé d'importants moyens afin de **limiter la transmission** : enquêtes épidémiologiques, investigations de terrain, prospections entomologiques, **opérations de démoustication ciblées**, enquêtes de voisinage et information des professionnels de santé.

Ces épisodes ont également permis de rappeler l'importance des mesures de prévention, en particulier la protection contre les piqûres et la suppression des eaux stagnantes autour des habitations, afin de limiter la prolifération du moustique tigre et de prévenir de nouvelles transmissions.

CHIKUNGUNYA

Qu'est-ce que le chikungunya ?

C'est une maladie qui se transmet par des piqûres de moustiques tigres infectés.



Quels sont les symptômes ?

Une fièvre importante avec des douleurs articulaires et musculaires, et une possible éruption cutanée.

Si vous présentez des symptômes

Consultez un médecin et limitez vos déplacements.



Si vous avez présenté des symptômes au cours des 2 derniers mois

Signalez-vous à l'ARS : 04.95.51.99.88 ou ars2a-alerte@ars.sante.fr

Protégez-vous des piqûres

Répulsifs, vêtements amples et longs...



Pour plus d'informations :



A savoir

On parle de cas autochtone quand une personne a contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes.

Caccia l'acqua, scaccia a zinzala

Partout, je supprime les eaux stagnantes !



Je couvre
les récupérateurs d'eau, les caves, les tonneaux...

Je nettoie
les rigoles, les gouttières...

Je vide
les coupelles de pots de fleurs, les bûches en plastique.

J'entretiens
les piscines, les bassins...

J'abrite
les brochettes, les arrosoirs, les poubelles...

Je jette
les gresus usagés.

Santé environnement



Été 2025 : le troisième été le plus chaud enregistré depuis 1900

L'été 2025 se classe comme le 3^e été le plus chaud depuis 1900 avec une température moyenne supérieure de 1,9 °C par rapport à la normale 1991-2020.

Chaque été, le **système d'alerte canicule et santé (SACS)** est activé du 1er juin au 15 septembre. Cet été, la Corse, et particulièrement la Haute-Corse, a connu **deux vagues de fortes chaleurs**, avec des passages en vigilance orange pour la canicule entre le 28 juin et le 7 juillet, puis entre le 11 et le 17 août.

Sur l'ensemble de la période de surveillance, en Corse, **10 actes SOS Médecins et 310 passages aux urgences**, dont **50 % suivis d'une hospitalisation**, ont été enregistrés. Il a été estimé que plus de **35 décès étaient attribuables à la chaleur**.

Comme chaque année, une campagne de prévention a été diffusée au cours de l'été et les établissements accueillant des personnes fragiles ont été sensibilisés à la thématique.



L'habitat et la santé

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité nationale et l'on estime qu'en Corse, environ **11 000 logements** appartiennent au parc potentiellement indigne.

La lutte contre ce fléau constitue une politique globale partagée par plusieurs acteurs institutionnels ou associatifs dans laquelle s'intègrent l'ARS et les services communaux d'hygiène et de santé des villes d'Ajaccio et de Bastia, en menant des procédures de logement insalubre pour le compte des préfets de département. Elle associe à la fois les actions d'aides à l'amélioration de l'habitat portées notamment par l'ANAH, mais aussi la mise en œuvre des procédures coercitives (insalubrité, péril, etc ...).

Désormais, l'ensemble des signalements d'habitat indigne doit être fait sur l'application **beta.gouv.fr**, un service public pour les locataires et propriétaires. La montée en charge de son utilisation depuis 2024 a permis une **meilleure prise en charge de la problématique du mal-logement** avec une orientation optimisée de ces signalements vers les interlocuteurs les plus pertinents en fonction des situations décrites. **Cela a notamment permis une baisse du nombre global des visites des services santé-environnement permettant de se concentrer sur les désordres les plus graves.**



Qualité de l'air extérieur

L'**association Qualitair Corse** assure une surveillance de la qualité de l'air extérieur sur la région Corse.

Trois des polluants qui sont suivis dans ce cadre (ozone-O3, dioxyde d'azote-NO2 et particules en suspension-PM10) font l'objet, en cas de dépassement de certains seuils, de procédures d'information ou d'alerte auprès de la population, accompagnées de recommandations sanitaires et comportementales.

40

C'est le nombre de visites de logements réalisées par l'ARS Corse en 2025 à la suite de suspicions d'habitat indigne. Ces visites ont donné lieu à **8 arrêtés préfectoraux** au titre du Code de la Santé Publique (insalubrité ou mise en œuvre de procédures d'urgence). Les autres situations relèvent d'infractions simples aux règles d'hygiène et de salubrité ou de problèmes de décence des locaux d'habitation et assimilés.

3

C'est le nombre de procédures d'information (2) ou d'alerte (1) déclenchées sur la région en 2025 concernant des épisodes de pollution aux particules fines d'origine désertique.



Les eaux embouteillées

50 C'est le nombre de prélèvements du contrôle sanitaire réalisés au niveau des 3 sites d'embouteillage d'eau présents en Corse.

En 2025, pour la première fois, des analyses de PFAS ont également été diligentées et ont permis de vérifier l'absence de ces molécules dans les eaux embouteillées en Corse.

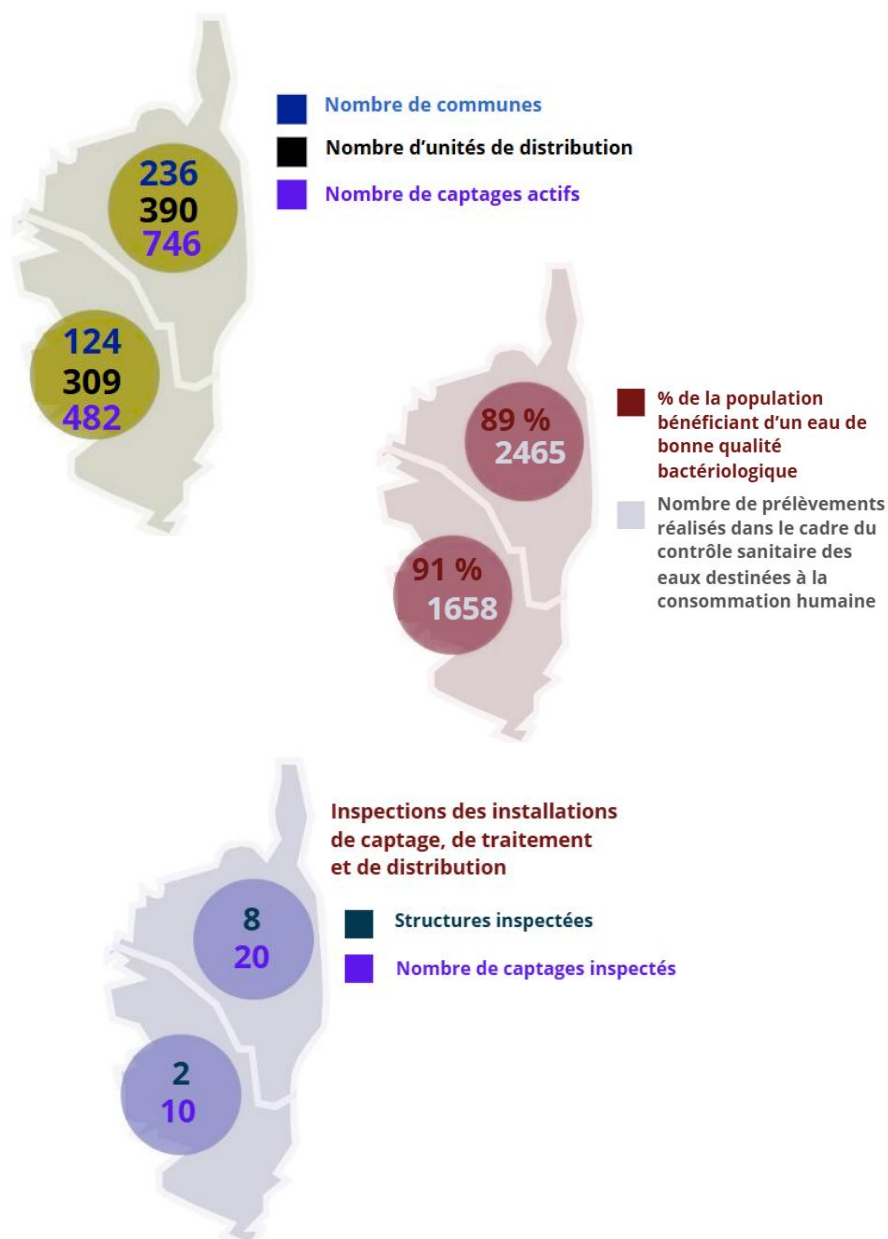


Une qualité de l'eau de consommation en constante amélioration

La Corse compte **700 réseaux publics de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)**. L'ensemble de ces installations fait l'objet d'un contrôle afin de vérifier la qualité de l'eau et de pouvoir informer les usagers sur le respect des normes prévues par la réglementation.

En 2025, plus de **4100 prélèvements** ont été réalisés, représentant plus de 100 000 paramètres recherchés. Une campagne exploratoire de **recherche de PFAS** sur une dizaine de ressources, notamment celles situées à proximité des installations aéroportuaires, a été diligentée en lien avec le laboratoire de l'**ANSES**.

Les premiers résultats obtenus ne font pas état de dépassement des normes sanitaires en vigueur sur ces paramètres. L'année 2025 a permis de renouveler la procédure de marché public afin de choisir les prestataires chargés des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux. Le nouveau marché a pris effet le 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans et prévoit des recherches de paramètres supplémentaires : substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylés (PFAS), acides haloacétiques, chlorates, bisphénol A, uranium et chrome VI. Les prestataires retenus à l'issue de cette procédure sont des groupements de laboratoires solidaires dont les mandataires sont le laboratoire Pumonte de la Collectivité de Corse pour les prestations réalisées en Corse du Sud et le laboratoire de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse pour les prestations réalisées en Haute-Corse.



90 %

Le bilan 2025 révèle que **90 % de la population en Corse est desservie par une eau respectant les exigences de qualité bactériologiques.**

9

C'est le nombre de dossiers d'autorisation (3 en Corse du Sud et 6 en Haute-Corse) représentant **34 ouvrages** de captage (15 en Corse du Sud et 19 en Haute-Corse) qui ont été instruits par les services en 2025.



Des eaux de baignade en Corse de très bonne qualité

La baignade reste l'une des activités estivales les plus prisées en Corse. Chaque été, l'ARS Corse met en œuvre un vaste programme de contrôle sanitaire afin de garantir la sécurité des zones de baignade et de loisirs nautiques sur l'ensemble de l'île.

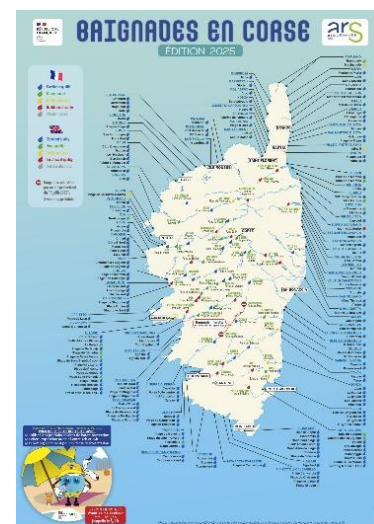
Ces contrôles portent sur la présence éventuelle de micro-organismes susceptibles de présenter un risque pour la santé.

En 2025, 229 zones ont été suivies, dont 174 en mer et 55 en eau douce, avec en moyenne huit prélèvements par site sur la saison estivale. Les résultats sont particulièrement positifs pour les zones maritimes : 96 % des eaux de mer affichent une excellente qualité. Les sites en eau douce, plus sensibles aux variations environnementales, obtiennent un taux de 35 % d'excellente qualité.

Parallèlement, l'ARS mène une surveillance environnementale renforcée des rivières du Cavu et de la Solenzara en raison du risque de bilharziose.

Plus de 6 000 bulins (mollusques aquatiques) ont été collectés cette année et analysés par le laboratoire de l'Université de Corse, avec un taux de recherche de l'ADN du parasite cause de la maladie de 100 %.

Ces données confirment la bonne qualité globale des eaux de baignade en Corse et soulignent l'importance d'un suivi régulier, garantissant à la fois la sécurité sanitaire et la valorisation touristique de l'île.



Les résultats des analyses sont disponibles sur le site : <http://baignades.sante.gouv.fr>

96%

C'est la proportion des eaux de baignade en mer classées d'excellente qualité, contre 35 % pour les eaux de baignade en rivière.

(Classement basé sur les résultats de 4 années consécutives).



Contrôle des bassins de piscines recevant du public

1500 C'est le nombre de prélèvements réalisés en 2025 sur les bassins des piscines publiques, des cabinets infirmiers et des établissements recevant du public. (782 en Corse du Sud et 727 en Haute-Corse).



L'expertise sanitaire au cœur des projets

En 2025, l'ARS Corse a poursuivi son rôle d'expertise en rendant des avis sanitaires sur des projets susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations et l'environnement, contribuant ainsi à une meilleure prise en compte des enjeux sanitaires dans les politiques d'aménagement du territoire.

Au cours de l'année :

- ◆ 65 avis sanitaires ont été émis sur des dossiers « cas par cas » visant à déterminer la nécessité de conduire une étude d'impact : 38 en Corse-du-Sud et 27 en Haute-Corse,
- ◆ 8 avis ont concerné des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme ou cartes communales) : 1 en Corse-du-Sud et 7 en Haute-Corse,
- ◆ 22 avis ont été rendus dans le cadre de procédures d'autorisations environnementales : 8 en Corse-du-Sud et 14 en Haute-Corse.

Ces contributions participent à l'intégration systématique des enjeux de santé environnementale dans les projets structurants du territoire et à la prévention des risques sanitaires pour les populations.

Culture et santé





Culture et santé (ARS-CDC-DRAC)

Une programmation 2025 en forte progression, centrée sur la santé mentale

En 2025, la mission **Culture et Santé** a poursuivi son action de soutien aux projets culturels et artistiques au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux, dans le cadre de l'**appel à projets 2025**. Cette nouvelle programmation se distingue par une **forte montée en charge**, avec **49 projets travaillés et finalisés**, soit un **doublement** par rapport à la saison précédente, traduisant un besoin accru, en particulier sur les enjeux de **santé mentale**.

La sélection et la priorisation des projets ont répondu à des enjeux identifiés comme prioritaires : **santé mentale et handicap** (enfants, adolescents, adultes), **addictions et santé mentale en milieu pénitentiaire**, **réhabilitation psychosociale des publics précarisés**, ainsi que **valorisation des tiers-lieux**.

La programmation 2025 présente un équilibre global entre les secteurs sanitaire et médico-social (handicap/personnes âgées), ainsi qu'une répartition proportionnée entre les territoires **2A/2B** sur le volet sanitaire. Elle met également en évidence une dynamique de renouvellement, avec **11 unités et services primo-arrivants**, principalement situés en **Corse-du-Sud**.

Les **centres pénitentiaires** demeurent par ailleurs fortement mobilisés. Sur le plan qualitatif, l'adéquation entre les problématiques des établissements, l'engagement des artistes/équipements culturels et la mobilisation des équipes est jugée satisfaisante. Les disciplines artistiques demeurent très variées et la programmation s'ouvre à de nouveaux champs d'expression, notamment **le numérique** au service d'actions autour de la **santé bucco-dentaire** et de la **nutrition**. Les projets valorisant la **langue corse** restent encore peu nombreux, mais bien présents.

49

C'est le nombre de projets travaillés et finalisés :

31 en Corse du Sud

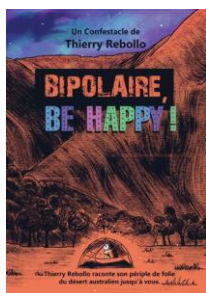
18 en Haute-Corse.

70 000 €

C'est le financement ARS des appels à projets Culture & Santé 2024/2025.



Psy-Cause : la parole comme levier de transformation



Dans le cadre du programme **Culture et Santé**, le centre hospitalier de **Castelluccio**, en partenariat avec **Frequenza Nostra**, porte le projet radio "**Psy-Cause**", animé par le **CATTP Intra Ascosu**. Chaque mois, une **émission en direct de 30 minutes** donne la parole aux usagers pour lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques.

Inscrite dans la dynamique de la **Grande Cause nationale 2025** dédiée à la santé mentale, cette initiative valorise l'écoute, la participation et la **Communication Non Violente**, en remettant le lien au cœur du soin.

Des histoires courtes pour apaiser le soin

À l'hôpital d'Ajaccio, l'Unité de Soins Palliatifs a mis en place un **Distributeur d'Histoires Courtes**, financé dans le cadre de l'appel à projets « **Culture et Santé** ». Conçu pour accompagner les temps d'attente, souvent sources de stress ou d'angoisse, ce dispositif propose gratuitement, sur un petit papyrus, des textes à lire en **1, 3 ou 5 minutes**. Une pause simple et apaisante, accessible aux patients, aux soignants et aux proches.

Porté par **Short Edition** et soutenu par le **Centre National du Livre (CNL)** et le **ministère de la Culture**, le projet inclut également des **ateliers d'écriture** animés par un auteur local, afin de faire entrer la création littéraire au cœur du parcours de soins. Une initiative originale qui illustre combien la culture peut contribuer à humaniser l'hôpital et enrichir l'expérience du soin.



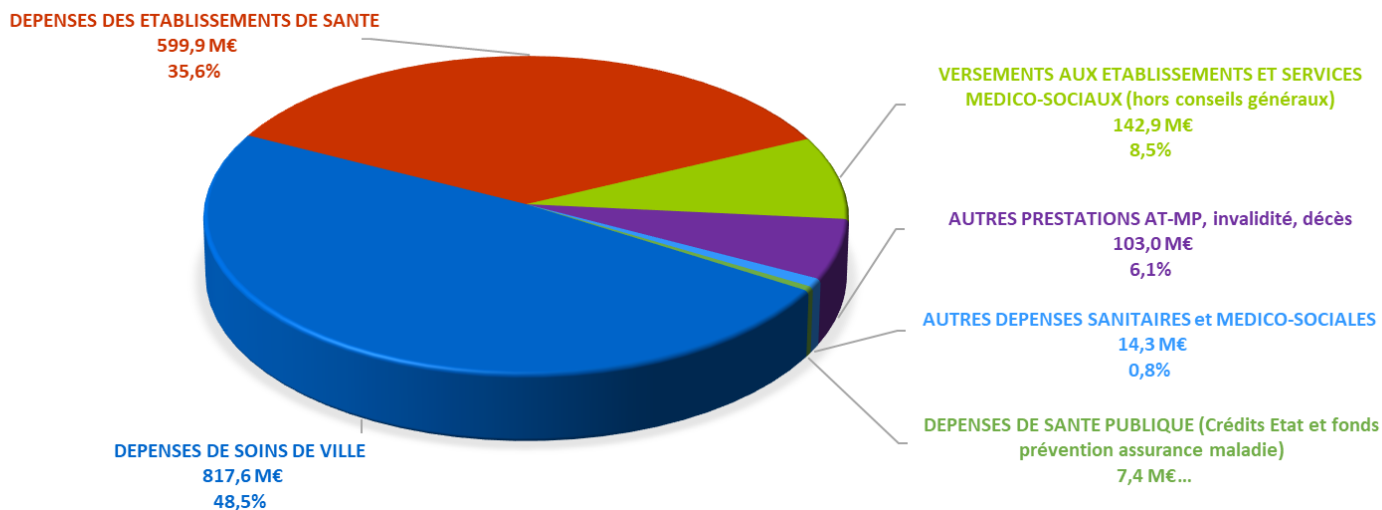
Les dépenses de santé en Corse





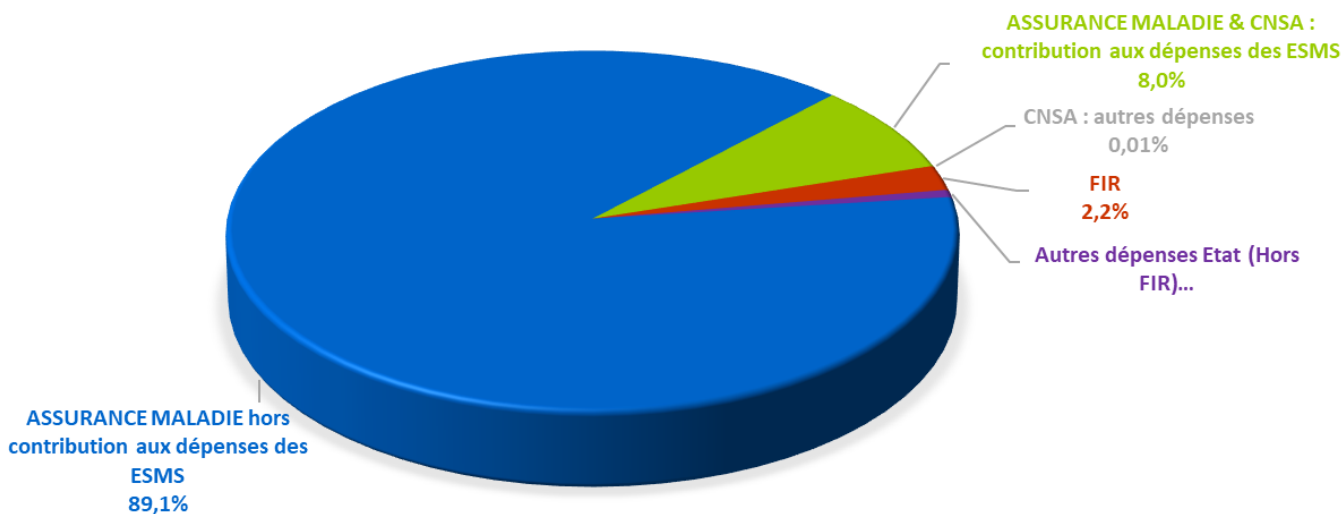
Les dépenses de santé : 1,7 milliards d'euros pour la santé en Corse

Répartition des dépenses par destination en 2024*



La dépense totale de santé en 2024 est de 1685 M€
Elle a augmenté de +11% depuis 2021

Répartition des dépenses par financeur en 2024*



*Les données stabilisées et fiabilisées d'une année N paraissent en N+1, d'où le décalage

Ségur : investir pour la santé

Les accords du « Ségur de la santé » prévoient de relancer l'investissement dans le secteur de la Santé. Ambitieux par son périmètre et faisant du numérique une priorité, il permet à notre système de santé d'affronter les enjeux sociétaux de demain. Le comité Régional de l'investissement en santé (CRIS) valide la stratégie régionale concertée.

263 M€

C'est le montant mobilisé par l'ARS Corse entre 2019 et 2025 pour améliorer durablement l'accès aux soins sur l'île.

Le CRIS (Comité régional de l'investissement en santé) a pour mission d'assurer la concertation et le suivi du déploiement de la stratégie d'investissement en Corse. Le CRIS Corse est composé des représentants de toutes les parties prenantes concernées par la déclinaison régionale de l'ensemble de ces mesures :

- ◆ Représentants des élus
- ◆ Représentants de l'Etat
- ◆ Représentants des usagers
- ◆ Représentants des fédérations de l'hospitalisation publique et privée
- ◆ Représentants des fédérations médico-sociales
- ◆ Représentants des acteurs de santé

CRIS : coordonner l'investissement en santé en Corse

Le Comité régional de l'investissement en santé (CRIS) a poursuivi en 2025 sa mission de pilotage et de priorisation des projets d'investissement.

Entre 2019 et 2025, 263 M€ ont été mobilisés par l'ARS Corse pour améliorer durablement l'accès aux soins sur l'île :

- ◆ **195.8 M€** pour moderniser les hôpitaux : reconstruction du CH de Bastia, nouveau service de cancérologie à Ajaccio, rénovation des urgences à Porto-Vecchio, ouverture prochaine d'un hôpital de jour à Ghisonaccia.
- ◆ **64 M€** pour rénover et adapter les établissements médico-sociaux, avec des EHPAD et structures pour personnes en situation de handicap plus confortables, fonctionnels et adaptés aux besoins.
- ◆ **Plus de 3 M€** pour accélérer le virage numérique et accompagner la transition énergétique dans les établissements.

Un investissement à la hauteur des enjeux, pour des soins **plus proches, plus sûrs et de meilleure qualité** pour tous les Corses.

Crédits SEGUR et autres accompagnements investissement ARS



SANITAIRE
197,17M€



Dont numérique
1,317M€



MEDICO-SOCIAL
65,98M€

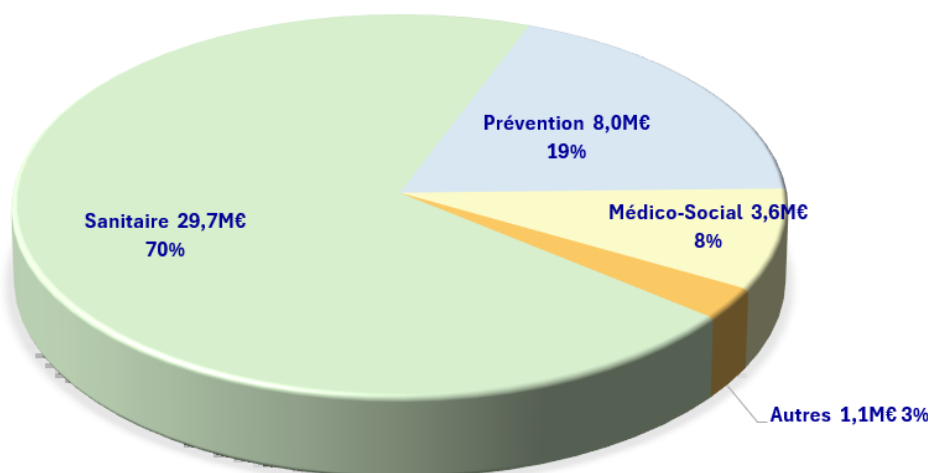


Dont numérique
PA¹/PH²
2,05M€

Le Fonds d'Intervention Régional (FIR)

42,4 M€

C'est le montant du budget FIR disponible en 2025

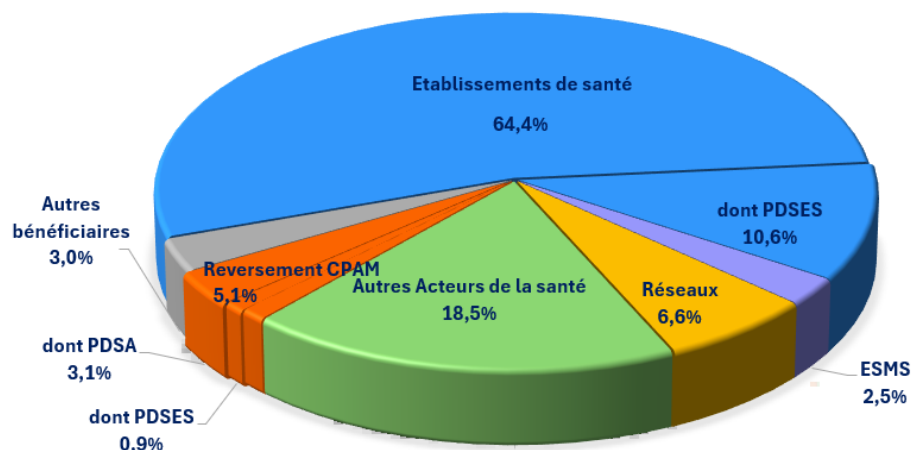


Le montant total des 2 arrêtés FIR délégués en 2025 était de **41,3M€** ventilé selon **3 enveloppes** :

- ◆ Médico-Social,
- ◆ Prévention
- ◆ Sanitaire

A cela s'ajoute un complément de **1,1M€** composé de différents reliquats ou reports de crédits des années antérieures.

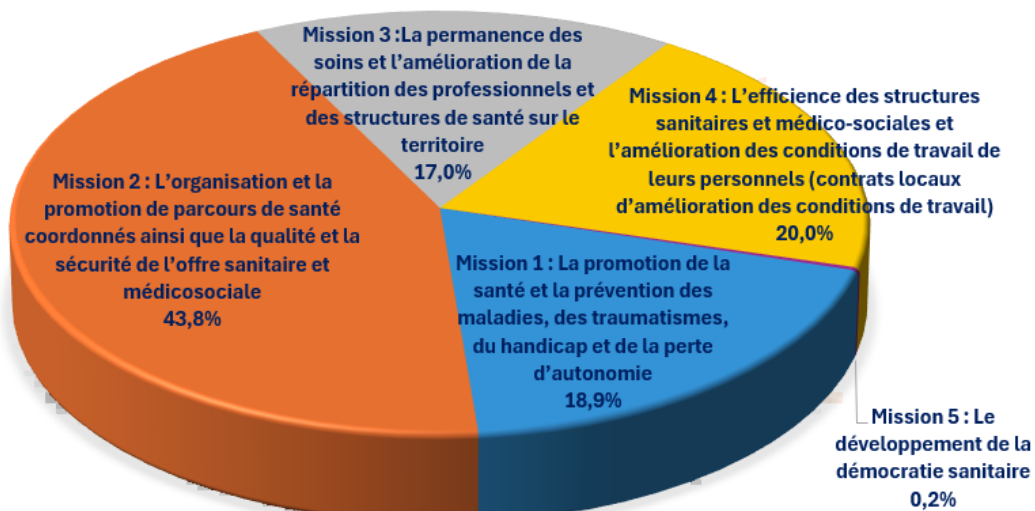
Engagements FIR 2025 par type de bénéficiaires



Une large majorité des crédits du FIR continue d'être engagée au bénéfice des **établissements de santé de l'île (64,4% en 2025)**.

Une part importante est consacrée aux **missions d'intérêt général**. Les aides en trésorerie sont, en Corse, issues des crédits de campagne et non du FIR.

Répartition du FIR 2025 par mission



Agence Régionale de Santé Corse

Quartier St Joseph - CS 13003

20 700 AJACCIO Cedex 9

Tél: 04 95 51 98 98 - Fax: 04 95 51 900

www.ars.corse.sante



Le Point Focal Régional (PFR)

Alerter, signaler, tout évènement indésirable sanitaire

Médico-social ou environnemental

Maladie à déclaration obligatoire, épidémie

24h/24 - 7j/7

Tél : 04 95 51 99 88

ars2a-alerte@ars.sante.fr



